

## Cyberpresse

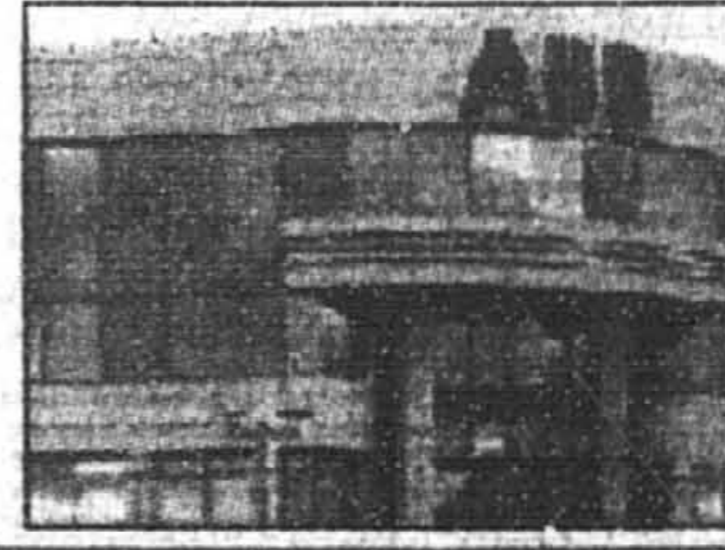
Internet va-t-il  
remplacer le  
téléphone?  
page A20



**Télévision**  
Les 20 ans de  
Droit de parole  
page B5



**La course  
aux REER :**  
exode vers  
l'Ontario?  
page C1



**Économie**  
ABB veut profiter  
de la reconstruction  
du réseau d'Hydro  
page C1



PHOTO ROBERT SKINNER, La Presse

**Ovilva Payette, 66 ans, aurait  
été séquestré, menotté,  
affamé et battu par le  
propriétaire de sa maison de  
chambres. Il a été soigné  
hier à l'hôpital Saint-Luc.**

# Coupable de brutalité envers ses enfants

YVES BOISVERT

Après un peu plus d'une journée de délibérations, le jury de sept femmes et cinq hommes a déclaré le couple du quartier Saint-Sulpice coupable des toutes les accusations de brutalité qui leur étaient reprochées.

Le jury a conclu qu'ils ont commis des voies de fait simples contre leurs sept enfants de deux à 13 ans, qu'ils ont commis des voies de fait avec une arme (des fils électriques,

des ceintures) sur ces sept enfants, et qu'ils ont causé des lésions corporelles à trois de ces sept enfants. Les événements se sont passés entre janvier 1994 et juillet 1997, à Montréal.

L'une d'elles, la plus vieille, a raconté comment, pour la punir d'avoir gaspillé des feuilles de laitue, l'accusé lui a infligé un coup de fer à repasser sur l'oreille. Elle a été brûlée au deuxième degré.

Deux autres ont été fouettées au sang avec des fils électriques. Elles

ont encore des marques de ces punitions, marques constatées par des médecins.

Les trois enfants qui ont témoigné ont dit au jury que tous leurs frères et soeurs ont été victimes de corrections physiques abusives à divers degrés.

En défense, on a plaidé l'accident pour la brûlure au visage, on a rejeté sur des instituteurs la responsabilité des marques sur le dos, et on a dit que les enfants exagéraient.

Cette défense n'a pas su soulever le doute dans l'esprit du jury. Le juge Kevin Downs, de la Cour supérieure, a emprisonné immédiatement après le verdict l'homme et la femme, âgés de 31 et 30 ans, qui étaient en liberté provisoire. Leur peine sera discutée ce matin. Les enfants sont confiés, depuis cet été, à différents foyers d'accueil.

« C'est évidemment demander beaucoup à des enfants que de té-

Voir **COUPABLE** en A2

## Un couple accusé d'avoir séquestré un chambreur de 66 ans

DENIS ARCAN

Les policiers ont vu les bleus sur les bras et les entailles aux poignets du vieux monsieur apeuré et confus, alors ils savent ce qu'on lui a fait. Mais ils se demandent ce qui a bien pu se passer dans la tête du type qui l'a menotté et affamé durant 10 jours et qui l'a battu à coups de poing et de tuyau d'acier en criant: « C'est moi le boss, ici! »

« On a demandé une évaluation psychiatrique de l'accusé, évidemment », a dit le commandant Mario Gisondi, de la police de la CUM, qui a parlé d'une « histoire assez pathétique ».

Jean-Louis Lavoie, 45 ans, et sa conjointe, Hélène L'Heureux, 34 ans, ont été accusés hier d'avoir séquestré leur chambreur, Ovilva Payette, 66 ans, et de lui avoir infligé des voies de fait ayant causé des lésions, au moyen d'une arme. Ils ont brièvement comparu hier au palais de justice, l'air paumé. « La conjointe est peut-être une deuxième victime », a dit le commandant Gisondi. La police pense qu'elle a simplement été témoin des sévices.

La police a entendu parler d'Ovilva Payette mercredi matin quand l'hôpital pour enfants a appelé. Un vieux monsieur hagaré et portant des menottes venait de s'y réfugier en demandant de l'aide. Les menottes trop serrées lui avaient entaillé les poignets et fait enfler les mains. Il avait des ecchymoses sur chaque avant-bras.

La police pense que M. Lavoie a littéralement affamé M. Payette. L'hôpital Saint-Luc, où la victime a été soignée, a diagnostiqué de la malnutrition. M. Payette a raconté à la police que M. Lavoie le gardait menotté jour et nuit depuis le 15 février, sauf durant deux ou trois heures au souper, son seul repas: « Il recevait une tranche de pain », a dit M. Gisondi.

M. Payette n'a jamais travaillé et vivait de l'assistance sociale et des bouteilles et canettes consignées qu'il trouvait dans les poubelles. Depuis une quinzaine d'années, il était chambreur chez M. Lavoie, au 2292 de la rue Souvenir, près de l'hôpital pour enfants.

Voir **UN COUPLE** en A2

## Ça coule déjà!



PHOTO RÉMI LEMÉE, La Presse

**C'était la première grosse coulée de sève de la saison, hier, à l'érablière la Coulée, à Saint-Paul-d'Abbotsford. Rita Chagnon surveillait avec intérêt l'évolution du travail de son neveu Frédéric qui cherchait des érables à entailler. Ici, le verglas a laissé des traces profondes et les choses ne seront plus jamais les mêmes. On doit faire 3000 entailles tout au plus cette année dans l'érablière des Chagnon. On en prévoyait 15 000.**

## Des millions d'entailles perdues

PIERRE GINGRAS

**C'était la première grosse montée de sève de la saison, hier, à l'érablière La Coulée, à Saint-Paul-d'Abbotsford, sur le flanc du mont Yamaska.**

D'un oeil averti, Frédéric Chagnon cherchait les érables à entailler. Cette année, le nombre de chalmesaux variera, bien sûr, selon le diamètre de l'arbre, mais surtout en fonction du nombre de branches qu'il lui reste. Le verglas, c'est ici que ça s'est passé.

« Regardez! ça coule, lance Rita Chagnon, propriétaire de l'érablière, en voyant l'eau d'érable perler. Une belle neige qui colle aux arbres, ça les stimule, dit-elle. Cette année, en dépit des événements, on a décidé d'entailler. C'est plus fort que nous. Au moins, c'est bon pour le moral. »

Depuis quelques années, l'érablière et la petite cabane à sucre où on sert des repas sont le seul gagne-pain du couple Chagnon. Mais dans l'érablière, les choses ne seront plus jamais les mêmes. L'an dernier, on a percé 10 000 entailles et on en prévoyait 15 000

cette année. La réalité de l'après-verglas est bien différente. « On prévoit faire 3000 entailles tout au plus, assez pour faire rouler notre cabane. »

Mme Chagnon reste inquiète. « Habituellement à ce temps-ci de l'année, nous affichons complet. Mais jusqu'à maintenant, seulement 20 % de la clientèle nous a appelés. On nous demande même si nous sommes ouverts. » Cette inquiétude se manifeste d'ailleurs chez de nombreux autres propriétaires de cabanes à sucre des régions touchées par le verglas et plusieurs ont même fait appel aux médias pour dire que leurs portes étaient ouvertes.

Les experts du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation recommandent de ne pas entailler les érables qui ont subi des dégâts, histoire de permettre aux arbres blessés de mieux récupérer. Le conseil risque d'être souvent oublié. Si les producteurs peuvent profiter de délais importants pour payer leurs prêts, cela ne leur donne pas de revenus pour autant. D'ailleurs, les experts s'accordent à dire qu'un érable qui a perdu 80 % et moins de sa cime devrait

Voir **DES MILLIONS** en A2

## Verglas: la Ville veut refiler la facture de 120 millions à Québec

GILLES GAUTHIER

La présidente du comité exécutif, Noushig Eloyan, a affirmé hier que la facture, pour la seule Ville de Montréal, de la tempête de pluie verglaçante de janvier se situera « entre 100 et 120 millions », somme que la municipalité tentera de refiler entièrement au gouvernement du Québec.

Elle admet toutefois que les chiffres qu'elle avance constituent en fait le point de départ, pour la Ville, de la négociation qu'elle amorcera « dans quelques jours » avec Québec.

« Nous allons tenter de facturer le plus que nous pouvons à Québec parce que nous ne voulons pas que ça coûte cher aux Montréalais », a-t-elle ajouté en marge de l'étude publique, à l'hôtel de ville, de la mise en oeuvre du plan des mesures d'urgence de la municipalité pendant la catastrophe.

Exemple: Montréal a été frappé par d'importantes précipitations de neige au cours de la semaine qui a suivi celle du verglas. L'administration soutient que Québec doit rembourser les opérations de déneigement parce cette deuxième tempête « a aggravé la situation ».

La question des coûts a été soulevée par le conseiller municipal Robert Gagnon (Énard), qui demandait comment les médias pouvaient annoncer hier matin que Québec réclamait une somme aussi précise que 837 millions à Ottawa alors que Montréal prétendait ne pas avoir fini d'additionner les factures.

Québec pourrait-il déduire de ses remboursements les coûts qu'engendrent en temps normal une opération de déneigement, soit environ 1 million par jour? Mme Eloyan admet que la lettre du décret gouvernemental sur l'aide aux municipalités permet d'en arriver à de telles conclusions, mais qu'encore là, Montréal aura des arguments à faire valoir.

Voir **VERGLAS** en A2

**673**  
JOURS  
AVANT  
L'AN 2000

### INDEX

Petites annonces  
- Index B13  
- immobilier B13 à B15  
- marchandises B15  
- emplois B15, C11  
- automobile C11 et C12

- affaires C2  
Arts et spectacles  
- B5 à B12  
- horaires-spectacles B12  
- info-horaire B5  
Bandes dessinées B14

Bridge C12  
Décès C13  
Économie C1 à C10  
Êtes-vous observateur? B13  
Feuilleton C11

Horoscope B14  
Informatique A20  
Laval A12  
Loteries A2 et A4  
Mondo A18 et A19  
Mots croisés B15 et S10

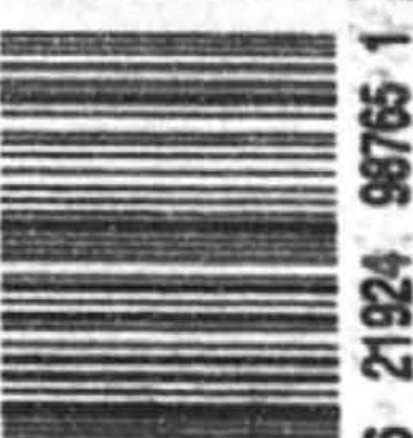
Mot mystère C11  
Politique B1 et B4  
Rive-Sud A13  
Tabloid Sports  
- Pierre Ladouceur S5

### ÉDITORIAL

Avec ce qu'on a...  
- Pierre Gravel  
page B2

### MÉTÉO

Ciel variable  
et doux  
Max. 8, min. 0  
Cahier Sports,  
page 16



6 21924 98765 1

## Suites de la une

## Un couple accusé d'avoir séquestré un chambreur de 66 ans

UN COUPLE / Suite de la page A1

Mais les relations se sont détériorées vers la fin de 1997. « Il semble que l'accusé ait commencé à exiger un niveau de bruit plus bas et à contrôler les sorties de la victime », a dit M. Gisondi. M. Lavoie serait devenu intransigent. Puis, M. Payette a été confiné à sa chambre le 15 février, puis on lui a passé les menottes. « Quand il a insisté pour sortir, il a reçu un coup de poing dans l'oeil. Plus tard, il y a eu les coups de tuyau. » M. Payette a déclaré à la police que M. Lavoie ponctuait ses coups en criant:

« C'est moi le boss, ici! »

Hier à l'urgence de l'hôpital Saint-Luc, M. Payette avait les poignets recouverts de bandages et son visage portait encore des marques de coups. « Elles (les infirmières) m'ont dit que mes poignets vont être corrects dans une couple de jours », a dit M. Payette, qui semblait content de parler, mais qui faisait vraiment pitié, tout maigre sur sa civière stationnée dans un couloir des urgences. Un peu confus, il a indiqué que M. Lavoie et Mme L'Heureux étaient « recherchés par la police ».

Les services sociaux de l'hôpital Saint-Luc ont pris en charge M.

Payette, qui a comme seule famille un frère, quelque part.

On ne saura jamais jusqu'où cette histoire horrible et misérable serait allée si l'accusé n'avait pas conduit sa conjointe à l'hôpital, mercredi matin, en intimant « Bouge pas! » à M. Payette. Menotté par devant, il a réussi à fuir et s'est réfugié à l'hôpital pour enfants. M. Lavoie a été arrêté avec sa conjointe en rentrant à la maison, en début de soirée mercredi.

Mme L'Heureux a été libérée sous promesse de comparaître hier, mais la cour décidera ce matin si M. Lavoie peut être libéré et à quelles conditions.

## Coupable de brutalité envers ses enfants

COUPABLE / Suite de la page A1

moigner contre leurs parents », a dit Me Nadine Haviernick, de la Couronne, en sortant de la salle d'audience, hier. « On voit le temps qu'il leur a fallu pour dénoncer publiquement ces actes. La suite non plus ne sera pas facile pour eux, mais j'espère qu'ils ne seront plus jamais victimes de tels actes. »

C'est une des plus vieilles qui avaient dénoncé ses parents au Centre des jeunes de leur quartier. Elle avait ensuite alerté la police en criant dans la rue quand, apprenant qu'ils avaient été dénoncés, les parents avaient voulu punir les enfants à nouveau.

## CSST

## Précision

■ L'article concernant le jugement de la Cour d'appel au sujet de la CSST, en page A12 de notre numéro d'hier, comportait des chiffres erronés. Les cotisations que les employeurs prétendaient récupérer représentaient quelque 1,2 milliard, 2 milliards avec les intérêts, et non 12 milliards. Les cotisations totales pour la période litigieuse (1986 à 1993) représentent 10,6 milliards. Toutes nos excuses.

## Des millions d'entailles perdues

DES MILLIONS / Suite de la page A1

produire presque normalement cette année. Au delà, la perte de sève pourrait être importante. Quant à la survie des arbres, c'est en grande partie la période de croissance de l'été prochain qui en décidera.

Par ailleurs, les pertes à l'échelle de la province restent difficiles à évaluer. Dans les huit régions affectées par le verglas, 2070 érablières ont été touchées, indiquent des données du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. C'est dans la région de la Montérégie que les dommages sont les plus importants et dans les 750 érablières sinistrées, 50 % des érablières ont subi des dégâts.

On estime que 8 millions d'entailles (un arbre peut en compter plusieurs) ont été affectées à divers degrés, mais 2,5 à 3 millions auraient été irrémédiablement perdues, indique pour la part la Fédération des producteurs acéricoles

du Québec. Cela pourrait signifier une baisse de production de 5 millions de livres de sirop cette année par rapport à l'an dernier. En 1997, les 25 millions d'entailles du Québec ont produit 53 millions de livres de sirop. Mais comme l'indique la Fédération, cette perte pourrait être compensée par une production accrue en dehors de la zone de verglas.

On compte 10 000 acériculteurs au Québec et leur chiffre d'affaires à la ferme est d'environ 100 millions. Les exportations sont évaluées à 88 millions et la valeur des investissements est de l'ordre de 750 millions. L'acériculture québécoise produit 2500 emplois par année.

Jusqu'à maintenant, les producteurs acéricoles ont pu profiter de certains programmes d'aide, notamment une avance de compensation. Ils profitent aussi gratuitement du soutien de 1500 prestataires de l'assurance-emploi affectés au nettoyage des érablières.

## Verglas: la Ville veut refile la facture à Québec

VERGLAS / Suite de la page A1

Elle admet par ailleurs qu'il serait irréaliste de faire payer l'État pour la tempête de la fin de décembre. Mais Montréal le fera indirectement parce que les dernières précipitations de l'an passé n'ont pas été ramassées et ont formé, quelques jours plus tard, la base de l'épaisse couche de glace qui a recouvert la région et dont l'enlèvement sera remboursé.

La présidente du comité exécutif a déclaré: « Selon nous, l'ensemble des coûts (de 100 à 120 millions) est admissible (pour les remboursements), mais je préfère attendre que le gouvernement nous le confirme. » Montréal, a-t-elle dit, facturera les coûts de tous les travaux, y compris ceux qui ne sont pas terminés, tels le déglacage et l'émondage.

Interrogée sur les négociations avec le gouvernement, Mme Eloyan a affirmé: « Tout le long de la compilation (des coûts), nous

avons toujours eu des contacts informels (avec Québec), mais la facture officielle n'est pas encore déposée. Même si la compilation n'est pas complétée, nous voulons commencer à aller défendre notre facture à Québec très prochainement. Si on attend la compilation finale, le coût exact, ça va être très long à cause des travaux qui ne sont pas terminés. Dans quelques jours, nous allons commencer à négocier pour les coûts que nous avons, les parties que nous avons déjà, mais sous réserve d'avoir une compilation finale. »

« Lorsque survient une situation d'urgence, a-t-elle également déclaré, on ne calcule pas les coûts. On agit sur le terrain et, après coup, on commence à calculer et à se chicaner entre nous (pour savoir) qui va payer quoi. »

Mardi, la Ville annonçait que les réparations à la Biosphère coûteraient 1,1 million. Se sont ajoutés hier 600 000 \$ pour le pavillon du Canada d'Expo 67.



PHOTO REUTERS

**Éclipse partielle de soleil en surimpression, telle qu'elle pouvait être vue au parc national de San Jose, au Costa Rica. Le gens se sont rassemblés, dans les rues de la capitale de ce petit pays d'Amérique centrale, pour admirer la dernière éclipse solaire du siècle. La prochaine n'aura lieu qu'en 2017.**

## L'éclipse crée un vent de panique aux Caraïbes

d'après AP et AFP WILLEMSTAD, Curaçao

Le dernier rendez-vous du Soleil et de la Lune du siècle, hier, a fait souffler un vent de panique et de superstitions dans les Caraïbes. Mais l'éclipse totale du Soleil a aussi rassemblé bon nombre d'astronomes, de photographes ou d'amoureux des phénomènes naturels.

Des milliers d'astronomes, de fêtards de Carnaval ou de vacanciers en croisière avaient envahi les îles, et notamment celles, néerlandaises, d'Aruba et Curaçao, pour y assister.

Cette nuit éphémère est d'abord tombée sur les îles Galapagos — dans le Pacifique, à l'ouest de l'Équateur — à 14 h 12 locales et plus tard dans certaines îles des Caraïbes. L'éclipse totale a aussi été vue dans le nord du Venezuela et de la Colombie, avant de traverser l'Atlantique vers l'Afrique.

D'autres régions se sont contentées d'une éclipse partielle, de l'Équateur au sud-est des États-Unis en passant par Porto Rico.

Comme un peu partout, le phénomène revêt une signification mystique dans les Caraïbes, où une légende rapporte que Christophe Colomb aurait convaincu des Indiens en Jamaïque de nourrir son équipage en « prédisant » une éclipse de soleil en 1504.

L'éclipse a provoqué un mouvement de panique à Haïti, où la peur du noir a fait fermer les classes et les bureaux. Des parents ont caché les enfants les plus petits sous les

lits tandis que les plus grands fuyaient dans les rues désertes, de peur de devenir aveugles à cause de l'éclipse. Cette panique a été provoquée par les affirmations d'un maire de l'île liées aux dangers des éclipses.

À Caracas, au Venezuela, des adeptes du Nouvel Âge s'étaient rassemblés sur la Plaza Bolívar, assis en cercle, yeux fermés et paumes tournées vers le ciel pour absorber l'énergie positive qu'ils pensent être dégagée par l'éclipse.

Et à Curaçao, les animateurs de radio avaient quant à eux passé la journée à rassurer les auditeurs sur ce phénomène que l'île ne connaîtra pas à nouveau avant 600 ans....

Quant aux animaux, ils ne savaient plus où donner de la tête à Valledupar, en Colombie: les coqs affolés se sont mis à chanter, les animaux nocturnes se sont réveillés et les oiseaux précipités dans leurs nids, pour cette courte nuit qui a duré trois minutes et 58 secondes dans une zone de 150 km de large, dans le nord du pays.

À Bogota, qui a connu sa nuit la « plus courte », la Lune étendait une ombre, à la fois inquiétante et irréaliste, sur la capitale colombienne où toute la circulation automobile, traditionnellement chaotique, s'est arrêtée comme par enchantement.

« C'est comme le crépuscule, et je devrais déjà être chez moi » a déclaré un passant. « J'espère que mon fils regarde pas ça sans lunettes, ça peut le rendre aveugle », a déclaré un autre, suivant les conseils de toute la presse.

Pour FAIRE LE POINT sur l'actualité lisez le cahier Plus chaque samedi dans La Presse

La Presse

Renseignements : 285-7272

Abonnement : 285-6911

Télécopieur pour abonnement : 285-7039

Lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30

Samedi de 7 h à midi

Dimanche de 7 h à 11 h

Rédaction : 285-7070

Promotion : 285-7100

Les petites annonces : 285-7111

Télécopieur : 848-6287

Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30

Décès, remerciements : 285-6816

Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Grandes annonces

Détailants : 285-6931

National, TéléPlus : 285-7306

Carrières et professions,

Nominations : 285-7320

Comptabilité

Grandes annonces : 285-6892

Les petites annonces : 285-6900

La Presse est publiée par: La Presse, Ltée, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés.

«Envois de publication canadienne - Contrat de vente numéro 0531650» Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

## LOTÉRIES

La quotidienne

à trois chiffres : 561

à quatre chiffres : 9561

## COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donateurs aux endroits suivants:

■ à Montréal: Centre des donateurs, centre commercial Maisonneuve, 2991, rue Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 10 h à 17 h;

■ à Dollard-des-Ormeaux: Galeries des Sources, entrée Jack Astor, 3237, boul. des Sources, de 14 h 30 à 20 h 30.

Objectif: 125 donateurs;

■ à Greenfield Park: hôpital Charles-Lemoyne, gymnase, 3120, boul. Taschereau, de 9 h à 16 h. Objectif: 100 donateurs;

■ à Pointe-Claire: hôpital Lakeshore, salle du Conseil, 160, chemin Stilview, de 10 h à 16 h. Objectif: 100 donateurs;

■ à Kahnawake: école Karon Hianonha, rue Old Malone, de 13 h 30 à 19 h. Objectif: 100 donateurs;

■ à Saint-Donat: église Saint-Donat, rue Principale, de 15 h à 20 h.

## DEMAIN DANS LA PRESSE



## Père divorcé, père sans enfant

■ Le 16 mai 1996, un père de trois jeunes enfants a bloqué le pont Laviolette, à Trois-Rivières, pour revendiquer des droits d'accès et de garde plus souples pour les pères. De nombreux pères divorcés ou séparés se lèvent pour faire valoir leurs droits de demeurer des parents à part entière. Dans une série d'articles de Lilliane Lacroix qui débute demain, La Presse donne la parole à certains d'entre eux.

## QUESTION DU JOUR

La Presse Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre? Répondez à la question du jour. Pour faire connaître votre opinion, composez le 285-7333; au son de la voix, faites le 1.

**Dans le budget déposé mardi, est-il juste de dire que les bourses du millénaire sont d'abord et avant tout une décision purement politique dans le but de s'approprier le vote des jeunes?**

À la suite du budget déposé mardi par le ministre des Finances Paul Martin, trouvez-vous normal que la classe moyenne ne puisse profiter du déficit zéro?

À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 13 %  
Non: 87 %

Skiez à TREMBLANT gratuitement!

valeur de 65\$ (prix adulte)

AUTOBUS ROYAL  
Vendredi le 6 mars 1998  
départ 7h am chez Oberson à Laval  
(places limitées, certaines conditions s'appliquent)

LE PLUS GRAND MAGASIN DE SKIS AU QUÉBEC  
OBERSON  
1355 BL. DES LAURENTIDES, LAVAL

50% de rabais pour les enfants!

Sur présentation de ce coupon à la billetterie Tremblant, obtenez 50% de rabais à l'achat d'un billet de remontée d'une journée à prix régulier pour un enfant de 6 à 17 ans.

\*Offre valable du lundi au vendredi du 23 février au 13 mars 1998. Un coupon par personne. Ne peut être combiné à aucune autre offre. Revente illégale. Reproduction non acceptée.

TREMBLANT  
Mont-Tremblant, Québec

**Le mot du jour**  
**régie**

■ Ce mot prend une majuscule quand il qualifie un organisme unique, c'est-à-dire un organisme dont la compétence s'étend à tout le territoire d'un État.

— La Régie de l'assurance-maladie du Québec.  
Il s'écrit généralement avec une minuscule quand il désigne un organisme dont la compétence est régionale.  
— Les régies régionales de la santé et des services sociaux.

Paul Roux



**Le Lexique des difficultés du français dans les médias**

de l'auteur du Mot du jour

La Presse: (514) 285-7364 / 19,95\$ + taxes

**L'EXPRESS DU MATIN**



**Fraude au nom des caisses pop**

■ Le Mouvement des caisses Desjardins tient à mettre la population en garde contre une fraude qui a cours, particulièrement dans la région de Montréal. Un homme appelle des membres de caisses Desjardins en s'identifiant comme un employé de Desjardins, et dit que dans le cadre des travaux informatiques préparatoires à l'an 2000, certaines vérifications s'imposeraient et, qu'en conséquence, il demande aux membres de lui donner leur numéro de carte de guichet ainsi que leur NIP. Intrigués par cette demande, certaines personnes contactées ont flairé la fraude et appelé au Service à la clientèle de Desjardins (1 800 361-5121). Par mesure de sécurité, les cartes de ces personnes ont été désactivées. Desjardins tient à rappeler à ses membres qu'ils ne doivent, en aucun moment et sous aucune considération divulguer le numéro et le NIP de leur carte de guichet. Le service de la sécurité de Desjardins mène une enquête avec l'aide des autorités policières.

**Prudence en motoneige**

■ Bombardier désire rappeler à tous les motoneigistes qu'avec l'arrivée des températures plus clémentes, ils doivent redoubler de prudence sur les plans d'eau. Trop souvent, la confrérie des motoneigistes est affligée par la perte d'un de ses membres qui s'est aventuré imprudemment sur la glace. Bombardier réitère donc son appel à la plus stricte prudence en recommandant aux motoneigistes de ne pas circuler sur les plans d'eau à l'extérieur des sentiers balisés et entretenus par les clubs de motoneige et ce, en tout temps. À la suite du redoux, aucun plan d'eau ne peut être considéré comme sûr à 100 %.

**Reimer Express à la CSN**

■ Un autre groupe de routiers a décidé de cheminer avec la CSN. Après ceux de la compagnie de transport Besner de Saint-Nicolas, c'est maintenant aux 60 routiers de Reimer Express, à Dorval, de choisir cette centrale. Le Syndicat des travailleurs de Reimer Express (CSN) a déposé sa requête en accréditation syndicale au Conseil canadien des relations de travail cette semaine. Le syndicat représentera les routiers et les employés d'entrepôt, dont la convention collective vient à échéance à la fin de mars. Auparavant, ces travailleurs faisaient partie de la section locale 106 des Teamsters (FTQ).

**Hôpital Saint-Julien**

■ Lors de sa visite hier à l'hôpital Saint-Julien de Bernierville, la curatrice publique, Juliette P. Bailly, a donné l'assurance que les personnes qu'elle représente et qui y sont hébergées ne seront pas laissées à elles-mêmes; elle a promis de rester vigilante quant aux ressources qui seront mises à leur disposition. Mme Bailly était accompagnée du protecteur du citoyen, Daniel Jacoby, qui se préoccupe également de l'avenir de toutes les personnes touchées par la réinsertion sociale. Mme Bailly comprend la préoccupation des gens de la région face à l'avenir des patients de l'hôpital Saint-Julien et a tenu à les rassurer: elle restera vigilante tout le long du processus de désinstitutionnalisation afin qu'ils continuent de recevoir tous les services dont ils ont besoin et auxquels ils ont droit. Elle s'assurera également que la transition d'un lieu d'hébergement à l'autre se fasse de façon à minimiser le traumatisme que peut représenter pour une personne inapte un changement d'environnement.

**Délit de fuite**

■ La police de Laval demande au conducteur d'une Volkswagen verte, possiblement de modèle Golf et qui se trouvait mercredi matin sur le boulevard Cartier vers 7 h 50, près de la rue Crochet, de communiquer avec elle au 662-4636 ou au 662-INFO. On tient à éclaircir les circonstances entourant l'accident survenu près du viaduc Cartier, où deux adolescentes de 12 et 13 ans ont été blessées. L'une d'elles est toujours dans le coma à l'hôpital Sainte-Justine.



PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse

Les agents ont fait une de leurs descentes à la brasserie Dickson, au 5697, rue Hochelaga, dans l'est de Montréal. Deux trafiquants, soit un fournisseur et son livreur qui semblaient avoir établi leur quartier général dans ce commerce identifié aux Hells Angels, y ont été arrêtés.

**Beau coup de filet policier : saisie de drogue et d'argent, 23 arrestations**

MARCEL LAROCHE

Vingt-trois revendeurs de drogues à la solde des Hells Angels et des Rock Machine, deux gangs de môtards toujours en guerre pour le contrôle des stupéfiants, ont été appréhendés lors d'une vaste offensive policière menée à Montréal, Laval et Longueuil.

En plus de mettre le grappin sur ce groupe de « pushers » travaillant surtout dans la rue, les policiers du SPCUM affectés au projet « HARM » ont également saisi de petites quantités de stupéfiants, cocaïne, marijuana, crack et roches, valant 400 000 \$ ainsi que 66 000 \$ en argent.

Pour les enquêteurs de cette escouade formée pour contrer les activités criminelles des Hells Angels et des Rock Machine, le démantèlement de ce réseau constitue un beau coup de filet.

La razzia policière, marquée par neuf perquisitions effectuées entre 19 h 40 mercredi et 7 h 45 hier, visait tout particulièrement à identifier des individus, fournisseurs et revendeurs de drogues, utilisant des téléavertisseurs pour effectuer

leurs transactions.

Parmi la douzaine d'individus appréhendés, se trouve un homme de 30 ans considéré comme un membre influent des Rock Machine. Le suspect, dont l'identité n'a pas été divulguée, a été arrêté vers 2 h dans la nuit de mercredi à jeudi dans un appartement du 269, rue Laurier, dans le quartier Laval-des-Rapides, à Laval. Sa conjointe a aussi été appréhendée.

En fouillant le logement, les policiers ont découvert un demi-kilo de cocaïne d'une valeur de 60 000 \$ ainsi que des sachets en plastique, une balance et tout l'équipement servant à « couper » la drogue.

Les policiers de la CUM s'étaient auparavant présentés, vers 19 h 40 mercredi, au bar L'Arc-en-Ciel du 9807, boulevard Gouin Est, dans le quartier Rivière-des-Prairies, dans le nord-est de la métropole.

Le gérant du bar, déjà appréhendé en octobre 1997 pour avoir vendu de la cocaïne aux clients de l'établissement contrôlé par les Hells Angels, a de nouveau été arrêté pour la même raison. Deux clients ont aussi été arrêtés, l'un en possession de 3,5 grammes de ma-

rjuana et l'autre de 2,5 grammes de cocaïne, le tout d'une valeur d'environ 500 \$.

Une autre descente effectuée simultanément à la brasserie Dickson, au 5697, rue Hochelaga, dans l'est de Montréal, a conduit à l'arrestation de deux trafiquants, soit un fournisseur et son livreur qui semblaient avoir établi leur quartier général dans ce commerce identifié aux Hells Angels. Les policiers y ont saisi 425 \$ en argent et 9,5 grammes de cocaïne valant 950 \$.

Une perquisition menée dans une maison de chambres située à l'angle de l'avenue du Mont-Royal et de la rue Rivard, sur le Plateau, a également porté fruit, l'un des locataires ayant été surpris avec 350 sachets en plastique contenant chacun un quart de gramme de cocaïne, du crack, de la roche et 7000 \$ en argent.

Les policiers ont aussi visité un appartement au 4544 de l'avenue du Parc, à Montréal, où ils ont saisi 300 autres sachets de cocaïne et 7000 \$.

Par ailleurs, deux occupants de l'appartement 6 du 1685, rue Saint-

Hubert, au centre-ville, ont été appréhendés par les policiers qui soupçonnaient l'homme de 30 ans et sa copine de 28 ans d'exploiter un point de vente de drogues.

Les policiers montréalais ont également frappé dans le mille en perquisitionnant un logement au 60, boulevard des Laurentides, à Bois-des-Filion, où ils ont saisi 41 000 \$ en argent. Aucune arrestation n'a été effectuée et aucune drogue n'a été trouvée dans l'appartement.

Enfin, la dernière perquisition menée vers 7 h 45 hier dans un appartement de la Place Saint-Charles, en face de la station de métro de Longueuil, s'est soldée par l'arrestation de deux hommes surpris avec 1000 sachets de cocaïne valant 20 000 \$ sur le marché de la rue.

Le commandant André Bouchard a indiqué hier que le projet HARM mis en place pour contrer le commerce de la drogue et la prostitution au niveau de la rue a fait ses preuves avec un bilan de 469 arrestations et la saisie de stupéfiants pour une valeur estimée à 14 millions de dollars depuis sa création, en avril 1997.

**La grève de la faim se poursuit**

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Les 17 Chiliens qui protestent contre les mesures d'expulsion pesant sur eux refusent toujours de mettre un terme à la grève de la faim qu'ils ont entreprise il y a neuf jours à l'église Saint-Jean-de-la-Croix, à Montréal.

Hier, le représentant d'Immigration Canada, Richard Saint-Louis, a rencontré le groupe de grévistes. Ces derniers ont demandé au ministre de s'engager par écrit à ne pas intervenir dans l'église et de ne pas inquiéter leurs familles tant que les pourparlers se poursuivront. En échange de quoi, a dit M. Saint-Louis, ils sont prêts à fournir leurs identités, qui demeurent inconnues pour l'instant. En fin de journée, le ministre ne s'était pas encore plié à leur demande.

Le conseil de fabrique de la paroisse, qui avait promis la semaine dernière de tolérer jusqu'à aujourd'hui la présence des grévistes, doit se réunir à 17 h 30 afin de décider de la conduite à suivre, a indiqué le curé, Denis Prescott.

Selon lui, les positions des deux parties, qui se sont rencontrées à trois reprises cette semaine, sont maintenant « moins radicales ». Sans se prononcer, il n'exclut pas que le conseil permette aux Chiliens de poursuivre leur occupation du sous-sol de l'église. « Si vraiment le dialogue avance, on va peut-être faire comme Lucien Bouchard avec les municipalités et retarder la convocation de l'Assemblée nationale », a-t-il dit en riant.

MAIL CHAMPLAIN      CARREFOUR LAVAL      PLACE STE-FOY



**37<sup>95</sup>\$**

**LOOK DE STAR À PRIX VEDETTE**

Faites tourner les têtes ce printemps, avec ces lunettes signées Liz Claiborne, de notre impressionnante collection d'accessoires mode.

**AILES**  
LES AILES DE LA MODE



PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse

Un mercure qui frôle les 10 degrés est une irrésistible invitation au farniente.

## Température record hier à Montréal

On prévoit encore mieux aujourd'hui

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

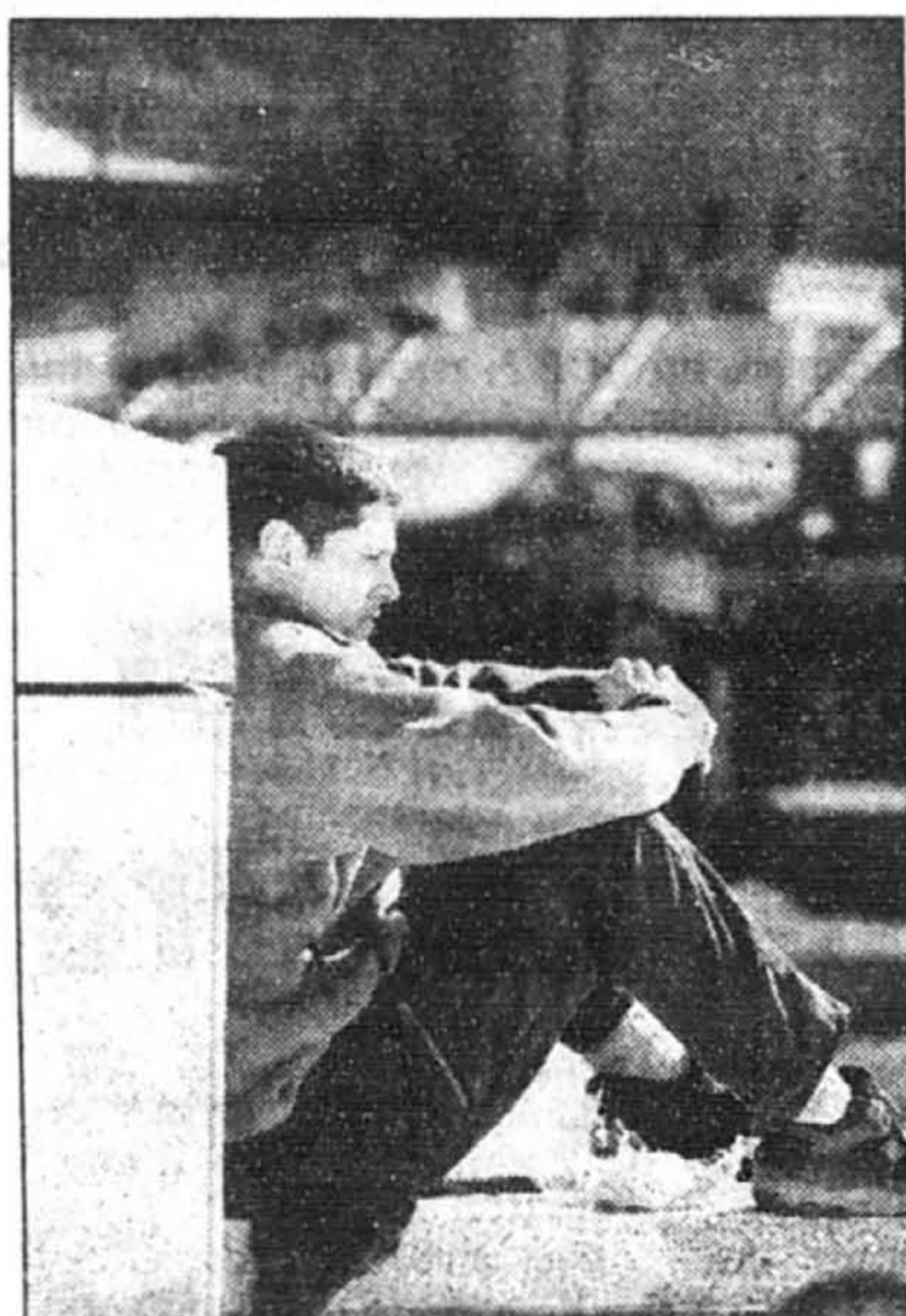
Vous trouviez qu'il faisait chaud, hier ? Vous ne rêviez pas : le thermomètre d'Environnement Canada à Dorval a enregistré un nouveau record de chaleur pour un 26 février, le mercure grimant jusqu'à 5,8 degrés. L'ancienne marque, établie en 1981, était de 5,5.

Au centre-ville, où l'on a atteint les neuf degrés malgré un vent du nord-ouest, la neige tombée avant-hier a fondu à la vitesse grand V.

Ceux qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pu profiter de cet avant-goût du printemps, pourront se reprendre aujourd'hui. La température pourrait en effet atteindre les 10 degrés au centre-ville, a indiqué Guy Borne, météorologue à Environnement Canada. Le record de 1971 — 6,7 degrés — pourrait donc être surpassé.

La récréation promet de se poursuivre ce week-end, avec des maximums variant entre cinq et sept degrés pour les journées de samedi et dimanche, malgré la présence de quelques nuages. Aucune précipitation n'est prévue.

Ce climat très clément pour cette période de l'année est dû à une masse d'air



Une pause soleil, près de la Place des Arts.

doux en provenance du Midwest américain, qui se déplace lentement au-dessus du Québec, a expliqué M. Borne.

En fait, comme pour mettre un peu de baume sur les plaies encore vives des sinistrés du verglas, le mois de février tout entier a été plus chaud que de coutume, avec une température moyenne — du 1er au 25 — de -4,5 degrés à Montréal, comparativement à la moyenne de -8,8. « C'est énorme, et ça va sûrement s'améliorer avec la température qu'on a eue aujourd'hui (hier) », a commenté M. Borne. Le record absolu de -1,2 degré remonte à 1981.

Malgré toute cette chaleur, il n'y a pas de risque d'inondations en bordure des grands cours d'eau de la région, ni même d'ailleurs au Québec, estime-t-on à la Sécurité civile. « On a une belle fonte progressive, a dit la porte-parole de l'organisme, Jacinthe Lacroix. On ne craint pas la formation d'embâcles. »

Seules des pluies abondantes, de l'ordre de 50 à 60 millimètres, pourraient causer des bouleversements, mais rien de tel n'est prévu dans la région au cours des prochains jours.

## Plainte d'agression sexuelle dans le monde artistique

MARIE-ÈVE GÉRIN

La Sûreté du Québec a confirmé hier qu'une enquête a été ouverte concernant des allégations d'agression sexuelle et de séquestration dont aurait été victime une jeune femme au Rouville-Campbell, sur le bord du Richelieu, dans la nuit du 17 février.

Les événements, selon les allégations, se seraient déroulés vers 2 h du matin, pendant la fête que donnaient les responsables du Festival Juste pour rire, pour célébrer le 15e anniversaire de l'événement.

A peu près tout le matin de l'humour québécois se trouvait réuni dans la propriété d'Yvon Deschamps, qui n'a aucun lien avec la plainte. « Ni de près ni de loin », selon la SQ de Saint-Hyacinthe qui mène l'enquête.

La plainte vise une personnalité du monde artistique. Aucune accusation n'est déposée et l'enquête n'est pas terminée. Il se peut qu'aucune accusation ne soit portée.

Invitée à la fête pour faire une sorte de « bien-cuit » aux humoristes qui ne l'épargnent guère dans leurs sketches, Michèle Richard n'a pas voulu faire de commentaires sur la soirée. Aucun humoriste contacté n'a rappelé La Presse hier.

Les bandes vidéo de la soirée filmée par le Groupe Rozon, dont certaines images doivent servir de liens à une émission spéciale d'humour qui sera diffusé le 22 mars, ont été saisies par la police.

## Il plaide coupable d'avoir foncé dans le palais de justice

YVES BOISVERT

Jean-Philippe Pierre, cet homme de 28 ans qui a paralysé les activités judiciaires de Montréal pendant cinq heures le 19 décembre en défonçant avec sa voiture les portes du palais de justice, s'est avoué coupable, hier.

Devant le juge Roch Saint-Germain, de la Cour du Québec, Pierre a plaidé coupable à des accusations de méfait et conduite dangereuse.

Un rapport psychiatrique a été demandé par la cour et, le 9 juin, selon les conclusions, on discutera de la peine qui convient.

Des dommages de plusieurs milliers de dollars ont été causés et l'on n'a toujours pas réparé les grandes portes centrales de la rue Notre-Dame, placardées depuis l'événement, ce qui donne une allure encore plus sinistre à la salle des pas perdus.

Des blocs de béton ont par ailleurs été installés partout devant les portes accessibles en voiture, pour éviter toute récidive.

L'affaire avait causé toute une commotion, car le jour que Pierre avait choisi pour commettre son méfait était celui de la comparution du chef guerrier des Hells Angels, Maurice Boucher, accusé d'avoir commandé le meurtre des deux gardiens de prison abattus l'an dernier. On a cru un moment que l'entrée fracassante de Pierre servait de diversion ou était liée à la comparution de Boucher, mais rien ne le prouve.

Pierre n'a rien dit aux policiers et on n'a pas la moindre idée des motivations de cet individu sans histoire et sans casier judiciaire.

Le psy, peut-être, pourra nous en dire un peu plus long...

## Les pressions des agents de la SQ mal vues

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

La Fédération des policiers du Québec déplore les mesures prises par l'association représentant les policiers de la SQ pour faire pression sur le ministre de la Sécurité publique afin qu'il empêche la MRC Memphrémagog de mettre sur pied une régie de police.

L'Association des policiers provinciaux (APPQ) veut que le ministre Pierre Bélanger accorde la desserte policière aux agents de la Sûreté du Québec plutôt qu'à des agents municipaux et fait la grève des radars et des rapports pour faire pression.

« La Fédération, soutient son président, Michel Martin, déplore cette façon de faire, mise de l'avant au nom de la protection des emplois à la SQ et tient à mettre certains faits en lumière. D'abord, le ministre, en permettant cette régionalisation pense au coût et à l'efficacité de la police pour les citoyens qui doivent être protégés. Le citoyen doit avoir le droit de choisir sa police et non se la faire imposer. »

M. Martin a aussi souligné que lorsque les dirigeants de la SQ, assistés de l'APPQ, font du maraudage dans le but d'accaparer des corps policiers municipaux, comme à Chibougamau, La Sarre, Amos, Berthierville, etc., et ceci de façon « illégale », les policiers municipaux ne diminuent en rien la qualité de leur travail et n'ont pas recours à des moyens de pression pour manifester leur désaccord.

« Nos policiers, reprend-il, n'ont pas exercé de moyens de pression lorsque le ministre de la Sécurité publique a décrété qu'il accordait l'exclusivité de la patrouille des autoroutes à la SQ, malgré le fait que plusieurs autoroutes traversent des municipalités et que nos membres étaient très présents. »

## AUX PORTEFEUILLES PRÊTS POUR L'AVENTURE

(MAIS QUI VEULENT SE COUVRIR, TOUT DE MÊME)



Option gel de rendement offerte pour un terme de 7 ans.

Prolongation jusqu'au 31 mars 1998 pour contribuer à votre REER 1997.

Vous êtes tentés par la Bourse... et par la vie ? Tirez profit des indices boursiers des plus grandes puissances économiques au monde, tout en ayant votre capital garanti à l'échéance. 100% admissible au REER. Toutes sortes de bons frissons en perspective, mais absolument aucun risque d'en prendre pour votre rhume.

Pour des conseils prévenants, bienvenue à la caisse.

Épargne à terme à rendement boursier Desjardins

www.desjardins.com

Desjardins

### loto-québec

6/49	Tirage du 98-02-25	GAGNANTS		LOTS
		6/6	5/6+	5 009 270,50 \$
		5/6	5	163 584,70 \$
		5/6	288	2 441,50 \$
		4/6	13 769	61,10 \$
		3/6	280 108	10,00 \$
Numéro complémentaire: 21		Ventes totales: 18 342 009 \$		
		Prochain gros lot (appr.): 10 000 000 \$		

Oubé	Tirage du 98-02-25	GAGNANTS		LOTS
		6/6	5/6+	1 000 000,00 \$
		5/6	1	50 000,00 \$
		5/6	28	500,00 \$
		4/6	1 421	50,00 \$
		3/6	24 274	5,00 \$
Numéro complémentaire: 30		Ventes totales: 635 910,50 \$		

Fanco	Tirage du 98-02-25	Tirage du 98-02-26	Extra	
			NUMÉRO: 209466	Tirage du 98-02-26
			3	4
			561	9561
NUMÉRO: 212388				

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec  
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets.  
En cas de départ entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

# La CECM ne suggère plus la ségrégation religieuse

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

Toutes les écoles qui feront partie de la future commission scolaire francophone du centre de Montréal ont reçu une note de service de la CECM, qui leur indique de ne pas séparer les catholiques des protestants et d'offrir à chaque élève le type d'enseignement religieux, ou moral, qu'il choisira.

« Il n'y a pas de nombre minimum d'élèves exigible pour l'organisation de ces cours », précise le document signé hier par le directeur de la Commission des écoles catholiques, Yves Archambault.

De son côté, le président de la CECM jure qu'il ne fait pas volte-face devant les protestations des parents et directeurs, fâchés qu'on veuille encore tenir compte de la religion, même si cela est devenu contraire à la loi.

Depuis des semaines, le commissaire du COURS, Benoit Bessette, distribue pourtant des documents — qu'il a fait valider par la CECM... — indiquant que les écoles catholiques et protestantes se chargeraient chacune d'enseigner « leur » religion.

« Il s'agit d'un malentendu », assure Michel Pallascio.

Bien des parents sont tout de même convaincus que la CECM a voulu perpétuer la ségrégation en douce. « Ils se comportent comme s'ils avaient peur d'être contaminés par les protestants et s'ils voulaient ramener les catholiques dans leurs écoles au passage », lance Thérèse Colin, la présidente du conseil d'orientation de l'école primaire Maisonneuve, où environ un dixième des parents ont choisi les cours de catéchèse, pour finalement apprendre que l'établissement n'était « pas autorisé » à donner cet enseignement.

La note de service de la CECM devrait satisfaire ces mécontents. Mais elle en tourmentera aussi plusieurs autres. « À notre réunion de parents, cette question a fait renaître tout un discours de la part de ceux qui ont justement choisi l'école protestante pour ne pas entendre constamment parler de religion », expose Mme Colin.

Les directeurs craignent pour leur part de faire face à un véritable casse-tête en ayant à pondre des horaires complexes et à dénicher de nouveaux enseignants pour une poignée d'élèves.

« La loi est mal faite. On veut satisfaire tout le monde mais on crée plus de problèmes qu'autre chose », estime Mme Colin, exprimant ainsi les vues des directeurs qui ont répondu à *La Presse*, mais craignent d'être cités. Pour certains, la réforme ne va pas assez loin puisque, tout en transformant les commissions confessionnelles en commissions linguistiques, elle permet aux écoles de conserver leur statut religieux.

Comment les parents auront-ils été affectés par ce méli-mélo? Du côté de l'école Maisonneuve, la plupart des catholiques ont préféré ne pas changer leurs enfants d'école et n'auront donc qu'à se réjouir des derniers rebondissements. Mais ceux qui ont déjà inscrit leurs petits ailleurs en voudront sans doute aux autorités.

Quant à la ministre de l'Éducation, elle est prête à faire preuve d'une certaine souplesse. « On ne doit pas refuser les enfants sur la base de la religion, mais on doit suivre la règle du gros bon sens, a exposé Christiane Miville-Deschênes, la porte-parole de la ministre, mercredi. Dans certains cas exceptionnels — par exemple s'il y a seulement cinq élèves sur 350 qui veulent suivre un cours de religion donné —, on pourra peut-être accepter des aménagements. »

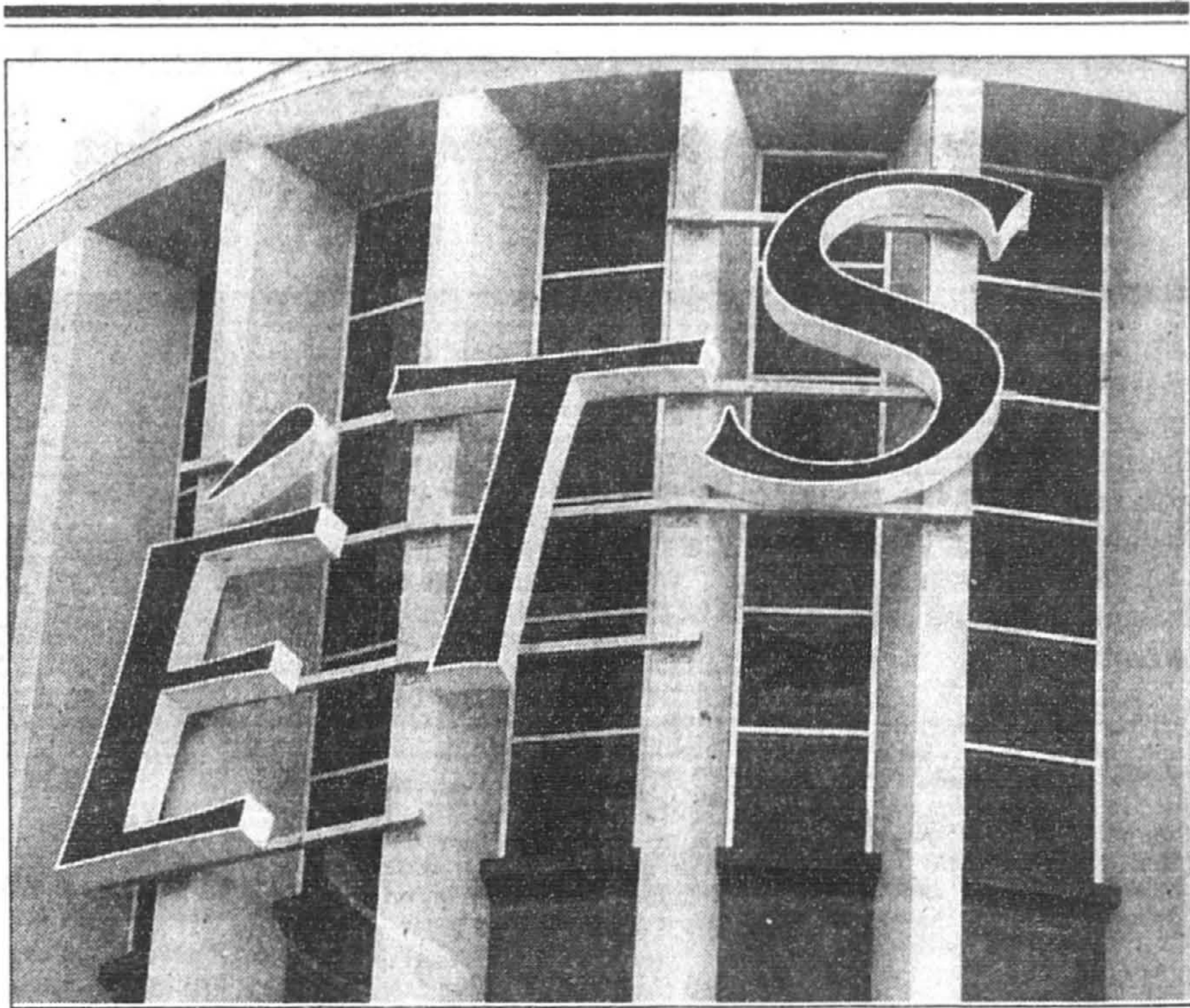


PHOTO RÉMI LEMÉE, La Presse

## L'ETS met l'accent

Décidément, l'Université du Québec a la manie des accents. Bien avant que l'UQAM n'habille son nouveau logo d'un accent grave, l'École de technologie supérieure avait déjà affublé le sien d'un accent aigu. Et Denis Bergeron, l'agent d'information de l'école, ne prétend pas un quelconque équilibre graphique. « En 1990, quand on a adopté le sigle, il y avait une controverse puisque le *Multidictionnaire de la langue française* admettait les sigles avec accents, explique-t-il. C'est finalement le comité de direction qui a tranché et on vit très bien avec ça. » L'Office de la langue française s'est pourtant opposé aux logos porteurs d'accent dès 1980, en affichant sa position dans la Gazette officielle du Québec.

## Nouvelles règles de prêts et bourses

La population a 30 jours pour exprimer ses commentaires sur les modifications qui doivent être apportées au *Règlement sur l'aide financière aux études*. Le ministère de l'Éducation a publié le tout pour permettre aux jeunes de prendre une décision éclairée d'ici l'année prochaine.

Quelques bonnes nouvelles: le nouveau règlement élimine la pénalité de 150 \$ imposée pour tout retard à produire la demande d'aide et instaure un programme de remise de dette de 15 % pour les étudiants et les élèves de la formation technique du collégial qui décrochent leur diplôme dans les délais prévus. Par ailleurs, les bourses d'excellence de 5000 \$ et moins ne seront plus prises en considération lors du calcul de l'aide. Quant aux mauvaises nouvelles, il s'agit de la disparition de l'allocation de 400 \$ accordée aux étudiants venant de régions éloignées et de l'abolition des bourses pour les élèves des collèges non subventionnés.

## Nouvelles manifs dans les cégeps

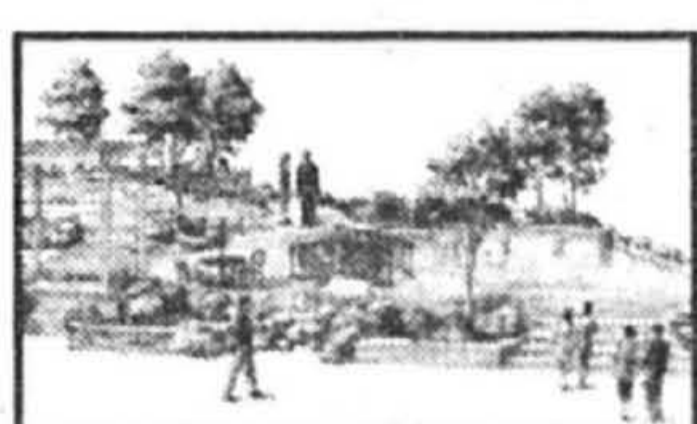
Les élèves et enseignants de cégep continuent de se réchauffer chacun de leur côté en vue de la grande manifestation qui les réunira à Québec le 11 mars, pour qu'ils crient leur ras-le-bol au gouvernement Bouchard.

Les manifestants veulent éviter une quatrième vague de compressions budgétaires. Hier, les cégeps de Rivière-du-Loup, de Rosemont, André-Laurendeau, Dawson et Valleyfield ont vu surgir des piquets de grève symboliques.

Les centres d'études collégiales de Charlevoix et des Îles-de-la-Madeleine prendront le relais aujourd'hui, suivis des cégeps Lionel-Groulx, de Rimouski et de Carleton la semaine prochaine.

MAINTENANT OUVERT!

Tout ce que j'ai en tête, je le trouve au salon!



LA COUR TRÉVI, tous les éléments essentiels au bien-être dans sa cour



LA MAISON CHAMPÊTRE présentée par Maison Unique, le rêve familial en banlieue



LA MAISON DETTSON usinée par Club Maisons Villeroy, symbole du confort énergétique



LA RÉNOVATION BIEN PENSÉE présentée par la Société d'habitation du Québec, Gaz Métropolitain et Toiture LTT. Pour un investissement durable

## SALON NATIONAL DE L'HABITATION ET SALON DE L'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

Du 27 février au 8 mars 1998  
Stade olympique, Montréal

Tous les produits et services pour votre maison, son intérieur, son extérieur: Plus de 1200 entreprises présentent toutes leurs nouveautés et les tendances en rénovation, construction et décoration.

### À VOIR ABSOLUMENT:

LES DÉCORS SIGNÉS *CHEZ-SOI*, HUIT SUPER DÉCORS INÉDITS POUR CÉLÉBRER LE 20<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DU MAGAZINE

Pavillon des télécommunications intégrées *Bell*, en collaboration avec *Le meuble du Québec* et *Habitation Classique*  
*Maison Chaleur et Confort* présente Les solutions énergétiques d'appoint et mesures préventives

Avec *Cuisiner en quatre temps*, *Club Cuisine* et *Salle de bains BCBG* met en scène quatre cuisines bien de notre temps

Le plaisir de recevoir: des accessoires et éléments de décoration pour transformer vos repas en aventure gastronomique

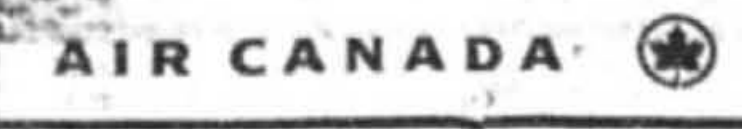
Interintec 98, le Pavillon des inventeurs: une vitrine sur les inventions de l'année

Venez miser à l'encan silencieux KIT A TOUT, CORBEIL ÉLECTROMÉNAGERS, LE MEUBLEUR au profit de la Fondation Promexpo pour les démunis

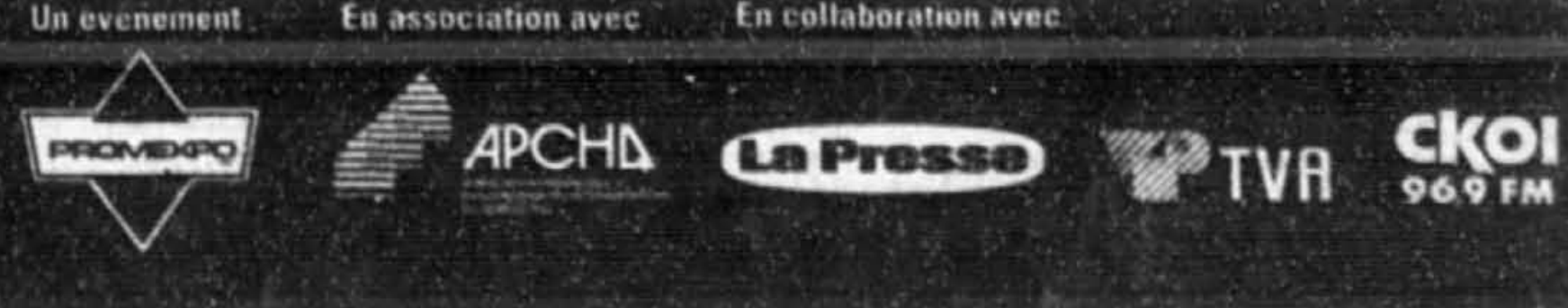


### CLARIFICATION

Veuillez prendre note des changements suivants à l'annonce publiée le 21 février 1998 dans ce journal: le tarif pour le vol entre Montréal et Paris annoncé à 599 \$ aurait dû se lire 669 \$. De plus, le numéro de téléphone pour les réservations aurait dû être 393-3333. Nous aimerions également préciser que dans l'annonce publiée le 21 février 1998 et le 24 février 1998 dans ce journal, les dates de voyage font référence au premier départ possible et au dernier retour possible. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Air Canada.



HEURES D'OUVERTURE	
Du lundi au samedi:	9h à 22h
Dimanche:	9h à 20h
PRIX D'ENTRÉE (taxes incluses)	
Adultes	9,50\$
Étudiants et aînés	7,50\$
Carte Accès MII	7,50\$
Enfants de 6 à 12 ans	4,00\$



## Montréal métro

## Pierre Gagnier fera la lutte à Pierre Bourque

MICHÈLE OUIMET

Incapable d'attirer un candidat de prestige, le conseiller de Cartierville, Pierre Gagnier, chef du parti l'Action municipale de Montréal, a décidé de faire la lutte à Pierre Bourque et de se présenter comme candidat à la mairie.

L'homme d'affaires Bernard Magnan, qui a fondé Vision Montréal en 1994 et convaincu Pierre Bourque de faire le saut en politique, donne un coup de main à M. Gagnier. Même s'il ne soutient pas nécessairement sa candidature — son appui serait même plutôt tiède —, il a assisté à quelques rencontres depuis décembre.

Pour l'instant, seuls Thérèse Da-

viau et Michel Prescott, tous deux du RCM, ont annoncé qu'ils se lanceraient dans la course à la mairie. Les autres réfléchissent toujours, que ce soit Helen Fotopulos, Yolande Cohen, Sammy Forcillo, Jean Doré ou Conrad Sauvé. M. Gagnier, lui, a franchi le pas qui mène de la réflexion à la décision. C'est fait. Il se présente.

L'Action municipale de Montréal (AMM) a fait des pieds et des mains pour tenter de dénicher un candidat de prestige et il a pressenti les Liza Frulla, Jacques Duchesneau, et Yvon Lamarre, pour n'en nommer que quelques-uns.

« On cherchait une vedette, a expliqué M. Gagnier à *La Presse* hier. Tout le monde veut une vedette. On a fait le tour du jardin et, finalement, le meilleur qu'on a trouvé, c'est celui qui vous parle. »

Mercredi soir, lors d'une soirée au Holiday Inn où une trentaine de personnes étaient réunies, M. Ga-



Pierre Gagnier, chef du parti l'Action municipale de Montréal.

gnier a déclaré qu'il se présentait à la mairie. Il y aura d'ailleurs un congrès à la direction d'ici la fin d'avril et le parti est ouvert à d'autres candidatures. Mais, note Robert Gagnon, un conseiller municipal membre de l'AMM, « M. Gagnier a une longueur d'avance car il a fondé le parti ».

L'Action municipale de Montréal est née dans la foulée des démissions qui ont secoué Vision Montréal. M. Gagnier a quitté ce parti en juillet, ulcéré par la façon dont le maire Bourque a piloté le dossier Blue Bonnets. Seul Robert Gagnon, qui a claqué la porte de Vision Montréal à peu près en même temps que Gagnier, a grossi les rangs de cette toute nouvelle formation.

Qui soutient le parti ? Qui seront les futurs candidats ? Impossible de le savoir. M. Gagnier, qui aurait préféré attendre encore quelques semaines avant d'annoncer sa candidature, a préféré taire les noms,

laissant toutefois entendre que des hommes d'affaires l'appuyaient.

M. Gagnier est un commerçant à la retraite. Il vendait des pompes à eau et de la machinerie. Il a réfilé son entreprise à ses fils. Il a huit enfants, six garçons et deux filles, et huit petits-enfants. En 1990, il s'est présenté en politique pour la première fois sous la bannière du parti Action municipale de Montréal, avec Nick Auf Der Maur, et il a battu une vedette, Kathleen Verdon. En 1994, il a joint les rangs de Vision Montréal.

M. Gagnier est parti en vacances en Floride — il revient le 12 mars — mais son organisation a du pain sur la planche. Six comités ont été créés — programme, communications et stratégie, finances, congrès, etc. — et les candidats qui acceptent de se présenter aux élections du 1er novembre doivent être recrutés. Pour l'instant, a précisé M. Gagnier, il y en aurait une demi-douzaine. Il en reste 45 à trouver.

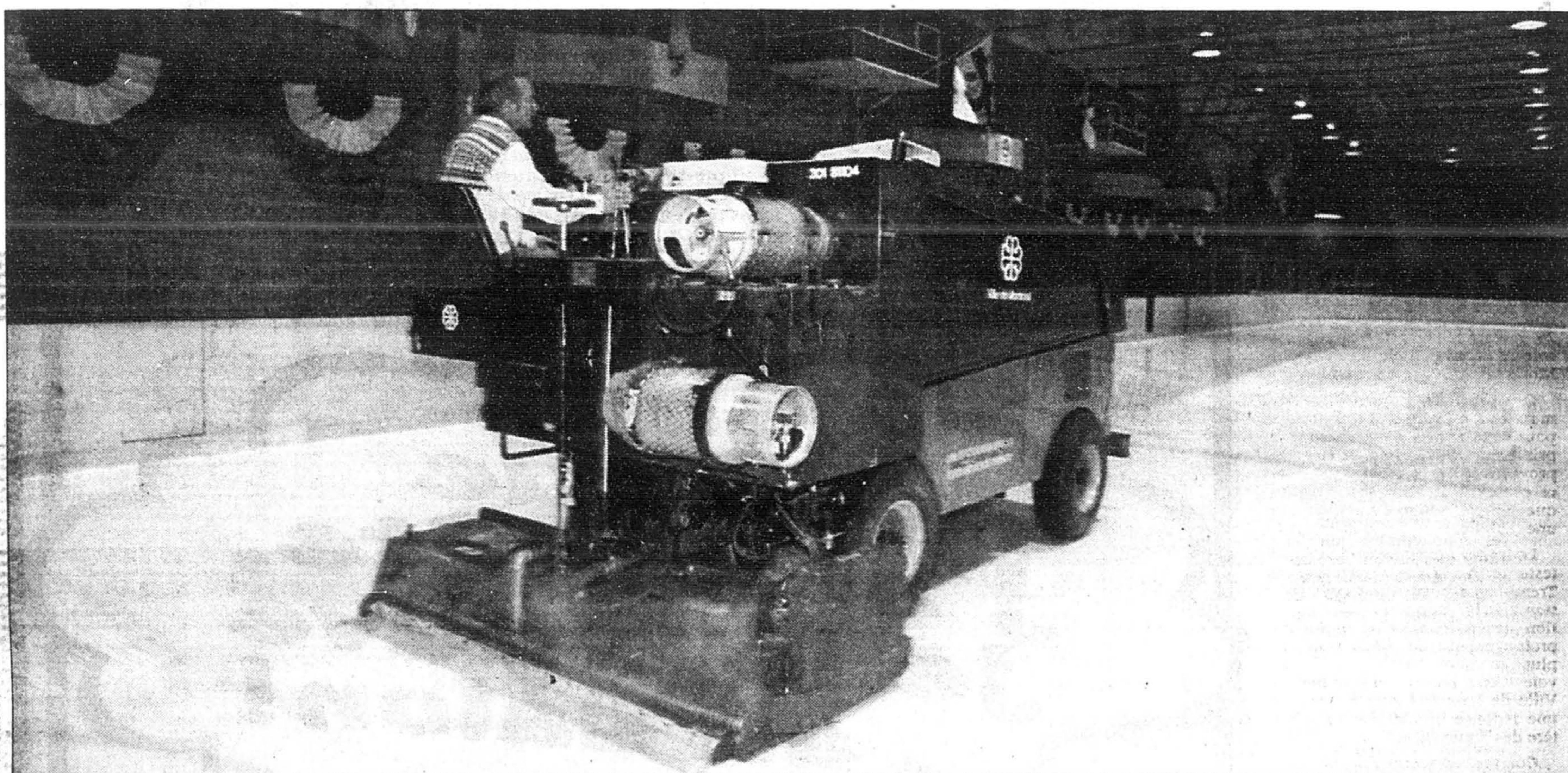


PHOTO ROBERT SKINNER, La Presse

La qualité de l'air était problématique dans plus de 70 % des arénes municipales de l'île de Montréal visités dans le cadre d'une enquête de la Direction de la santé publique.

## La qualité de l'air laisse à désirer dans les arénes

MARTIN PELCHAT

La qualité de l'air était problématique dans plus de 70 % des arénes municipales de l'île de Montréal visités dans le cadre d'une enquête de la Direction de la santé publique.

Dans 71 % des 49 arénes où ces tests ont été effectués en 1996 et 1997, les niveaux d'oxyde de carbone et d'oxyde d'azote dépassaient les critères recommandés pour assurer la santé du public et des sportifs, et dans 14 % des cas, les travailleurs étaient exposés à des concentrations trop élevées.

Les 21 arénes de la Ville de Montréal ont été visités et dans 15

d'entre eux, les normes de qualité de l'air n'étaient pas respectées. Les dépassements étaient cependant nettement plus élevés dans six arénes, soit Howie-Morenz, Père-Marquette, Camilien-Houde, Michel-Normandin, Saint-Donat et Rodrigue-Gilbert. L'enquête a touché les 26 autres arénes municipales de la banlieue et deux arénes « associées au domaine scolaire et communautaire », qui n'ont pas été identifiées.

La Direction de la santé publique a mené cette enquête après avoir recensé, entre 1993 et 1996, pas moins de 13 épisodes d'intoxication liés à l'accumulation dans l'air des gaz d'échappement des

surfaceuses (les machines qui refont la glace entre les périodes de hockey), et à une mauvaise ventilation.

« On croit souvent, à tort, que nos enfants ont trop donné d'eux-mêmes et qu'ils sont épuisés, ce qui n'est pas toujours le cas », explique le docteur Richard Lessard, directeur de la santé publique pour la région Montréal-Centre.

« Nous croyons que les cas d'intoxications dont nous avons pris connaissance ne sont que la pointe de l'iceberg et en sensibilisant la population à faire le lien entre le malaise et la présence dans un aréna, nous obtiendrons un portrait

plus juste de la situation », poursuit le spécialiste, qui suggère au public de s'informer de la qualité de l'air auprès des gérants.

Maux de tête persistants, nausées, étourdissements, essoufflement, irritation des yeux et de la gorge, toux légère, confusion mentale et perte de conscience doivent mettre sportifs et parents aux aguets et les inciter à consulter un médecin.

La Direction de la santé publique, qui a présenté ces résultats vendredi aux gestionnaires d'arénes, les a invités à effectuer un entretien préventif des surfaceuses, à ventiler les lieux et à mesurer régu-

lièrement la concentration des gaz.

La Ville de Montréal, qui a adopté diverses mesures préventives depuis quelques années, a pour sa part annoncé hier qu'elle entendait accélérer la mise en place de correctifs dans ses arénes pour assurer une meilleure qualité de l'air d'ici la fin de la saison.

Et avant la réouverture des arénes, en septembre, le comité exécutif sera appelé à débloquer 200 000 \$ afin de modifier 15 des 26 surfaceuses de la Ville et de réviser les systèmes d'évacuation des gaz d'échappement lors du réchauffement et du déchargement de ces engins.

## Têtes d'affiche



Lise Thibault

Le centre Échange entre femmes de Saint-Laurent accueille aujourd'hui le lieutenant-gouverneur Lise Thibault, à titre d'invitée d'honneur de son cocktail-bénéfice, qui se tient sous la présidence d'honneur du maire de Saint-Laurent, Bernard Paquet. On soulignera pour l'occasion le 15<sup>e</sup> anniversaire de cet organisme de service aux femmes, les profits tirés de cette soirée devant permettre d'offrir plus de disponibilités à la clientèle. Le cocktail-bénéfice à lieu à 17 h, au Centre des loisirs de Saint-Laurent, 1375, rue Grenet. Coût: 30 \$. Renseignements: 744-3513.

Le Dr Vincent Castellucci, directeur du département de physiologie de la faculté de médecine de l'Université de Montréal, vient de remporter le prix international de l'Académie des sciences de Turin. C'est pour ses dix ans de recherche sur un escargot de mer, ses travaux ayant porté sur les connexions neuronales, que le chercheur a rempor-

té le prix, d'une valeur de 42 000 \$. Le Dr Castellucci a découvert (entre autres), ainsi qu'il en est fait mention dans le bulletin d'information de l'Université de Montréal *Forum*, « que le système nerveux a la possibilité de se restructurer sous l'influence du milieu et des expériences quotidiennes ».

Causerie-rencontre avec le réalisateur québécois Michel Poulette (Rock et belles oreilles, Urgence, Louis 19, etc.) dans le cadre d'une série de « grandes rencontres » organisée par le bulletin de casting *Ciné ressources*. La rencontre aura lieu ce samedi, à 10 h, au 3480, rue Saint-Denis. Coût: 20 \$. Renseignements: 739-0093.

Les scouts du Montréal métropolitain veulent restaurer leur quartier général, une belle vieille maison de la rue Laval, baptisée Le Rucher, et ont organisé une première activité bénéfice, sous le patronage du consulat autrichien. Un gala-bénéfice mettant en vedette Les Petits chanteurs de Vienne (direction artistique, Agnès Grossman), interprétant Bach, Mozart, Mendelson, Shubert, des chansons folkloriques et plus encore, aura

lieu le mardi 3 mars, au Centre Pierre-Péladeau. Coût: 150 \$. Renseignements: 849-9208.



Fernand Leduc

pour l'occasion le film *De Venise à Versailles: «Le Repas chez Simon» de Véronique, de Georges Combe*. Ce film « historique » relate les intrigues et tractations ayant mené Louis XIV à acquérir le célèbre tableau, du doge de Venise. Ce film est de la compétition officielle du festival, qui débutera le lendemain, tout comme *Chants de lumières-Fernand Leduc, un portrait, de David Clermont-Béique* (au nombre des sept films canadiens, parmi lesquels on choisira un lauréat du prix Téléfilm de 10 000 \$) et plus d'une trentaine d'autres films biographiques. La soirée gala aura lieu au Musée d'art contemporain, le lundi 9 mars, la

projection étant suivie d'une réception dans une ambiance d'époque. Coût: 135 \$. Renseignements: 874-1637.

Souper-dansant pour souligner l'engagement social de Jean-Pierre Proulx, au moment où il quitte son poste de président du club Optimiste Tétraultville. On soulignera, dans une ambiance de fête, les réalisations des Optimistes qui, sous la gouverne de Jean-Pierre Proulx, ont distribué plus de 80 000 \$ pour soutenir l'action des organismes du quartier Tétraultville qui se dévouent pour les jeunes. Les profits de cette soirée seront d'ailleurs remis à ces mêmes organismes. Le tout se déroulera le samedi 14 mars, au Buffet trio, aux Galeries d'Anjou. Renseignements: 493-7788, 644-0000 ou 351-5844.

« Une récente enquête du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec démontre que le tabagisme juvénile est passé de 19 % qu'il était en 1991 à 38 % aujourd'hui, ce qui représente plus de 200 000 nouveaux adolescents fumeurs », rappelle l'Association pulmonaire du Québec. Désirant intervenir avec force moyens auprès des jeunes pour enrayer cette

augmentation du taux de tabagisme, l'association vient d'instituer un Fonds d'éducation et de prévention du tabagisme. On compte recueillir 100 000 \$ auprès de la population pour garnir ce fonds, afin de procéder à des interventions dans toutes les écoles secondaires, où seront installés des présentoirs de dépliants d'information. Renseignements: 596-0805 et, hors Montréal, 1-800-295-8111.



Judith Dubé

est attribuable au conseil des gouverneurs de l'organisme qui se préoccupe du mieux-être des jeunes. Judith Dubé, des Grands frères et Grandes sœurs s'est donc facilitée de la réussite de l'activité en compagnie de: Patrick Sullivan, Brian Riordan, Jacques Malo, Gilbert Vocelle et Guy Bélisle.

## Montréal métro

# Pompiers, cols bleus et cols blancs vers une entente de trois ans

MICHÈLE OUMET

La Ville de Montréal et ses syndicats des cols bleus, des cols blancs et des pompiers négocient intensivement depuis une semaine et travaillent sur les hypothèses suivantes : la question financière serait réglée pour les trois prochaines années — de 1998 à l'an 2000 —, les salaires seraient gelés pendant les 18 premiers mois et des sommes forfaitaires seraient accordées.

La récupération salariale de 6 % serait entièrement épongée par les surplus des caisses de retraite, évalués à environ 500 ou 600 millions.

La Ville n'hausserait pas les échelles salariales, elle accorderait plutôt des sommes forfaitaires. Elle pourrait aussi offrir d'autres

moyens pour bonifier les gains de ses employés comme, par exemple, diminuer le nombre d'heures travaillées, etc.

De plus, les planchers d'emplois chez les cols bleus ne seraient pas touchés.

Mais les négociations sont loin d'être terminées. Entre une entente verbale conclue à 1 h du matin et les textes écrits où tout est prévu à la virgule près, il y a un monde.

Rappelons que le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, a demandé aux municipalités de faire leur part dans la lutte contre le déficit en versant au gouvernement la somme de 375 millions. Cet argent doit provenir, entre autres, d'une réduction de 6 % de la masse salariale. Pour sa part, Montréal a

hérité d'une facture de 46,8 millions.

La semaine passée, la Coalition des syndicats des secteurs municipal et des transports, incluant les cols bleus, les cols blancs et les pompiers de Montréal, a conclu une entente de principe avec les diverses municipalités.

Depuis, Montréal négocie intensivement avec ses syndicats membres de la Coalition. La Ville a environ 11 000 employés dont 9 000 chez les cols bleus, les cols blancs et les pompiers. Les 2 000 autres travailleurs sont dispersés dans 10 syndicats, sans oublier l'Association des cadres.

Tout se joue globalement. Même s'il existe six caisses de retraite différentes, les fonds versés sont gérés

dans une caisse commune. Pour que le 6 % soit épongé par les surplus, il faut que les syndicats — les cols bleus, les cols blancs, les pompiers, les cadres, les contremaitres, les professionnels, les ingénieurs, les avocats, les procureurs, etc. — s'entendent sur une proposition commune. Chaque syndicat a donc un droit de veto sur l'entente, car si un seul refuse de signer, tout le processus est bloqué.

Pour l'instant, la Ville négocie uniquement avec les cols bleus, les cols blancs et les pompiers, mais l'accord servira de modèle aux autres syndicats.

L'opération est complexe. Pour utiliser les surplus de la caisse, la question financière doit absolument être réglée jusqu'en l'an 2000

afin que les actives puissent bâtir des hypothèses réalistes.

« Si la Ville signe cette entente, elle ne règlera aucun de ses problèmes structurels, a noté un observateur qui préfère ne pas être identifié. La structure même de l'organisation, le nombre d'employés, les échelles salariales, le poids de la fonction publique, tout reste intact. »

Le gouvernement du Québec est très présent dans les négociations et c'est lui qui dicte les grands paramètres, notent certains observateurs. La Ville est toujours présente pendant les discussions, mais le bureau du premier ministre et les représentants des ministères du Travail et des Affaires municipales pèsent de tout leur poids.

## Les projets de l'autoroute 25 dans un flou politique

MARIE-CLAUDE GIRARD

Les résidents de la rue Curatteau, à l'est du boulevard Louis-H.-LaFontaine, craignent fort de ne jamais voir de solution au problème de bruit incessant qui les assaille depuis des années.

Le ministère des Transports se fait tirer l'oreille à propos de l'érection de murs insonorisants et d'une nouvelle voie d'accès à l'autoroute 25, malgré la signature d'un protocole d'entente avec la Ville de Montréal, le 30 janvier dernier.

De plus, la construction des murs coupe-bruit, d'abord promise pour cette année, a été retardée au printemps 1999, après les élections provinciales et municipales. Dans ce contexte, les citoyens craignent que le projet soit mis à nouveau sur une tablette.

Le leader du mouvement de protestation de la rue Curatteau, Luc Tremblay, a bien peur que la solution n'arrive trop tard. Car si l'érection des murs reste incertaine, le prolongement de l'autoroute 25, plus au nord, semble en bonne voie d'être réalisé cette année. La Ville de Montréal attend à ce sujet une réponse imminente du ministère des Transports.

Comme ses voisins, il craint que le prolongement de l'autoroute ne provoque une hausse d'achalandage en face de chez lui, en facilitant entre autres l'accès aux commerces de grande surface d'Anjou. Le responsable du projet à la Ville de Montréal, Jacques Gagnon, estime plutôt que la construction permettra d'assurer une circulation plus fluide.

« On fait des audiences publiques pour des routes en campagne. Pourquoi est-ce qu'on n'en fait pas pour une des autoroutes les plus importantes du Québec ? » demande M. Tremblay. Excédé, il a fait parvenir cette semaine une plainte au Protecteur du citoyen.

« Le ministère des Transports se complait dans la confusion », soutient de son côté le conseiller de Vision Montréal, Ivon Le Duc, très pessimiste quant à l'issue du projet antibruit. « Il semble y avoir une volonté de ne pas avancer. C'en est rendu ridicule. On ne consulte pas les citoyens. »

### Une séance d'information

Le directeur territorial pour l'île de Montréal au ministère des Transports, Pierre-André Dugas, a pris part lundi à une séance d'information publique sur le projet de



Aline Perrault qu'on voit ici en compagnie de son petit-fils Mathieu, a vu le problème de circulation et de bruit s'aggraver au fil des ans dans la rue Curatteau, et les promesses de solutions reportées de six mois en six mois.

la rue Curatteau, en compagnie des responsables municipaux du projet antibruit. Curieusement, le porte-parole du ministère des Transports, Yvan Paquette, est avare de détails sur ce même projet, disant que les budgets ne sont pas encore votés pour l'année à venir.

L'attachée de presse du ministre Brassard, Louise Accolas, souligne que l'évaluation des projets suit son cours et que la décision finale reviendra au ministre. « C'est quand même au ministre de trancher dans le gras. C'est conditionnel au budget dont on dispose. »

D'après le protocole d'entente, le projet de 10,9 millions sera assumé

à 65 % par le ministère des Transports et à 35 % par Montréal. Une nouvelle voie d'accès à l'autoroute 25 serait construite pour octobre prochain, à partir de l'est de la rue Dickson en suivant le tracé de la voie ferrée. On interdirait ensuite la circulation lourde en transit dans la rue Curatteau. Des murs insonorisants aux abords de la 25 complèteraient le projet en 1999.

### Autoroute Ville-Marie

D'après le conseiller Le Duc, le ministère se sert du problème de la rue Curatteau pour commencer l'autoroute Ville-Marie dans Longue-Pointe sans procéder à des au-

diences publiques. Le chemin de détournement comprendra deux voies en direction ouest et une en direction est. Mais la circulation risque d'y devenir très importante en attirant les véhicules de l'autoroute 40, congestionnée aux heures de pointe, estime-t-il. Ainsi, le ministère pourra justifier l'agrandissement de l'autoroute, prédit-il.

Le ministère des Transports a déjà fait savoir qu'il ne croyait pas que ces projets devaient être soumis à des audiences publiques, étant donné que la route doit avoir moins de quatre voies, que les emprises sont inférieures à 35 mètres et que le ministère possède des

droits acquis sur le terrain. Le ministère de l'Environnement examine ces projets et doit rendre une décision « très rapidement », a indiqué mercredi l'attachée de presse du ministre Bégin, Caroline Drouin.

En attendant, la pollution sonore atteint parfois les 90 décibels dans la rue Curatteau. Environ 6 500 personnes habitant le long de la sortie du pont-tunnel subissent des bruits dépassant en moyenne les 55 décibels, en provenance de l'autoroute 25, mais aussi de la rue Curatteau, qui fait office de voie de service pour les camions quittant la CAST et le port de Montréal.





Une centaine d'étudiants ont manifesté hier après-midi devant le restaurant McDonald's, de l'avenue du Mont-Royal Est, afin d'appuyer la campagne de syndicalisation des 60 jeunes travailleurs de ce restaurant.

PHOTO ARMAND TROTTIER, La Presse

## Manifestation devant le McDo de l'avenue du Mont-Royal

CLAUDE-V. MARSOLAIS

Une centaine d'étudiants des familles sciences humaines, arts, lettres et communications de l'Université du Québec à Montréal ont manifesté hier après-midi devant le restaurant McDonald's, de l'avenue du Mont-Royal Est, afin d'appuyer la campagne de syndicalisation des 60 jeunes travailleurs de ce restaurant.

Le représentant des étudiants, François Limoges, a souligné que la lutte pour la syndicalisation des restaurants McDonald's avait une saveur particulière, puisque l'on s'attaque à un géant qui s'est fait une spécialité d'exploiter les jeunes travailleurs. « Si nous parvenons à faire une percée dans cette multina-

tionale, cela sera plus facile de percer à l'intérieur de sociétés moins importantes dans l'avenir », a-t-il dit.

Outre les étudiants de l'UQAM, des représentants d'Au Bas de l'Échelle, du CLSC Plateau Mont-Royal, du Syndicat des employés de soutien de l'UQAM, de jeunes militants péquistes du comté de Mercier, ainsi que des membres de l'Alliance internationale des employés de scène, de théâtre et de cinéma ont participé à la manifestation.

Henri Van Meerbeck, représentant du local 973 du syndicat des Teamsters, a indiqué à cette occasion que le ministère du Travail avait convoqué les parties à deux rencontres, les 17 avril et 8 mai

prochains, afin d'étudier la requête en accréditation. Le représentant syndical n'a pas caché que le concessionnaire du restaurant utilisait des « tactiques de dilution » en engageant du personnel supplémentaire alors que le nombre d'employés réguliers se situe normalement à 60. La liste de paye compterait maintenant 94 noms.

Une jeune employée, Claudie Bonnet, qui travaille comme caissière à 5 cents de plus que le salaire minimum (6,80 \$/l'heure) les week-ends, a révélé que les propriétaires utilisaient beaucoup de pression, voire un certain harcèlement, afin d'inciter les jeunes travailleurs à signer contre la requête en syndicalisation.

Mais la FTQ entend lutter jus-

qu'au bout, en ouvrant d'autres fronts s'il le faut, afin d'ouvrir une brèche syndicale dans les restaurants McDonald's, a indiqué Louis Fournier, le responsable des communications à la FTQ.

La centrale s'attend à obtenir d'ici le week-end une réponse du président de McDonald's Canada, Ed Garber, à la demande d'une rencontre faite par le président Clément Godbout. Ce dernier avait déjà offert de relancer la franchise de Saint-Hubert avec l'aide financière du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec.

Entre-temps, la FTQ constitue un fonds pour venir en aide aux 62 employés du restaurant McDo de Saint-Hubert qui a fermé ses portes, il y a deux semaines.

## Carte électorale : Pallascio veut s'expliquer publiquement

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

Le conseil provisoire de la future commission scolaire francophone du centre de Montréal ne lutte plus seulement contre le parti d'opposition MEMO, qui conteste son projet de carte électorale, il fustige maintenant le Directeur général des élections (DGE), qui exige des éclaircissements avant de se prononcer sur cette fameuse carte.

En conférence de presse hier, le président de la Commission scolaire catholique de Montréal (CECM), Michel Pallascio, a déclaré qu'il voulait s'expliquer en public plutôt qu'en privé, contrairement à ce que lui demande le président de la Commission de la représentation électorale du Québec et DGE, M<sup>e</sup> François Casgrain. Les commissaires et fonctionnaires ont néanmoins répondu tour à tour aux questions de M<sup>e</sup> Casgrain hier soir. C'est la loi qui permet à la Commission de représentation d'intervenir lorsqu'au moins trois commissaires scolaires condamnent la carte adoptée par un conseil provisoire; ce que les trois représentants du MEMO se sont empressés de faire le 27 janvier dernier, en disant que le découpage de quartiers voulu par leurs 11 collègues contenait des « aberrations ».

« Le MEMO n'a proposé aucune modification », a dénoncé M. Pallascio, en accusant ses adversaires de « manoeuvre électorale ».

La présidente du mouvement, Diane de Courcy, se défend en disant que la carte était tout bonnement inacceptable. « Ils auraient pu mettre sur pied un comité de travail et remettre le vote à plus tard, mais ils n'ont pas voulu. Sachant que le DGE se pencherait sur la question en cas de désaccord, nous avons préféré nous prévaloir de cette option. »

# SEARS

## SAMEDI ET DIMANCHE SEULEMENT

VÊTEMENTS, CHAUSSURES,  
BIJOUX, BAGAGES ET  
ACCESSOIRES À  
PRIX ORDINAIRES  
POUR HOMMES,  
FEMMES ET  
ENFANTS

LINGE DE LIT ET DE  
SALLE DE BAINS À PRIX  
ORDINAIRES ET DE  
LIQUIDATION, ARTICLES  
MÉNAGERS, CHÂÎNES STÉRÉO,  
ÉLÉMENTS ET ENCEINTES  
À PRIX ORDINAIRES

# MINI TIPS NI TVQ\*

ARTICLES DE  
QUINCAILLERIE, D'EXTÉRIEUR  
ET DE SPORT, PRODUITS  
POUR L'AUTOMOBILE, JOUETS,  
PEINTURE ET PAPIER  
PEINT ET PRODUITS POUR  
L'ENVIRONNEMENT  
DU FOYER,  
À PRIX ORDINAIRES

MEUBLES, ENSEMBLES  
MATELAS-SOMMIER ET  
TAPIS DÉCORATIFS À PRIX  
ORDINAIRES, ET  
DE GROS APPAREILS  
MÉNAGERS KENMORE<sup>MD</sup>  
À PRIX ORDINAIRES

### SUR UN CHOIX INCROYABLE D'ARTICLES DANS TOUT LE MAGASIN

L'offre ne s'applique pas aux fragrances et produits de beauté de marques prestigieuses, aux vêtements et accessoires Calvin Klein et Guess<sup>SM</sup>, au linge de bain Royal Velvet, aux parures de fenêtres Fastrak<sup>SM</sup>, aux produits installés et services, aux services automobiles installés, aux commandes sur mesure et aux achats par catalogue. \*Sears déduira un montant équivalent à la TPS et la TVQ du montant de votre achat de la marchandise ci-dessus à prix ordinaires. L'offre ne s'applique pas aux frais de livraison, de contrat d'entretien ou d'installation ni aux articles soldés de nos Centres de liquidation. Cette offre est en vigueur jusqu'au dimanche 1<sup>er</sup> mars 1998. Articles de sport et jouets dans certains magasins seulement. Produits pour l'environnement du foyer et papier peint dans la plupart des magasins

# RABAIS 30%

sur les prix de liquidation des vêtements et chaussures pour toute la famille!

Prix en vigueur jusqu'au dimanche 1<sup>er</sup> mars 1998. Dans la limite des stocks

SEARS

# Le manque d'infirmières toujours aussi criant

MARIE-FRANCE LÉGER

Depuis la crise du verglas, les départs à la retraite des infirmières d'expérience se sont fait sentir plus douloureusement dans les hôpitaux. Les infirmières, qui restent surchargées de travail parce que les postes vacants ne sont pas encore comblés.

« C'est évident que tous ces départs en si peu de temps, ça a créé un vacuum important. Le programme de départ du gouvernement a généré des trous avec lesquels les établissements doivent fonctionner », a souligné hier Jacques Larouche, directeur des ressources humaines à la régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre.

Sur 5 900 départs à Montréal via le programme gouvernemental, on comptait 1 259 infirmières. Les postes ne sont pas encore comblés parce que le « processus est très long », mais « il devrait être complété au cours des prochaines semaines », ajoute M. Larouche, qui admet que cette période de transition est un peu pénible puisqu'un « groupe charnière » est parti du jour au lendemain. Il ne reste plus que 400 personnes inscrites au service régional de main-d'oeuvre alors qu'on en comptait 10 fois plus il y a quelques mois.

## Heures supplémentaires

Les infirmières et les infirmiers à l'oeuvre dans les hôpitaux sont

constamment sollicités pour faire des heures supplémentaires parce que les listes de rappel sont épuisées. « Il ne s'est jamais fait autant d'heures supplémentaires. Ça coûte très cher. C'est tout simplement une mauvaise planification des gestionnaires », a déploré de son côté Jennie Skeene, présidente de la Fédération des infirmiers et infirmières du Québec (FIIQ), qui représente 47 500 personnes. Selon Mme Skeene, il faut davantage d'effectifs pour éviter les problèmes de burn-out, mais « les employeurs veulent économiser sur la formation des nouvelles recrues ».

Cette situation est d'autant plus incompréhensible, ajoute-t-elle, qu'on est loin de connaître une pé-

nurie d'infirmières au Québec avec « 4 000 infirmières qui attendent. »

Au pavillon Notre-Dame du CHUM, le représentant des employés, Sylvain Petit, croit que la situation est critique. « Les gens sont tellement épuisés qu'ils vont commencer à refuser de faire des heures supplémentaires. Le phénomène est causé par les nombreux départs à la retraite, mais aussi parce que la direction prend trop de temps à nommer les infirmières à des postes. »

Au CHUM, on a décidé de recruter 120 infirmières et 40 préposés, mais seulement pour remplacer pendant les vacances d'été. « C'est ce qu'on fait chaque année, c'est de

l'embauche temporaire », a signalé Hubert Bolduc, porte-parole du CHUM.

Paradoxalement, alors que des dizaines d'infirmières attendent leur tour, on a dû faire appel pendant la crise du verglas à des infirmières retraitées, devenues « irremplaçables » à cause de leur expérience. Toutefois, on ne compte plus qu'un ou deux cas de la sorte dans les hôpitaux montrealais. Au plus fort de la tempête, on en dénombrait une quinzaine. « En Montérégie, ils ont été 26 jours sans courant. On peut comprendre qu'ils utilisent encore des retraitées (notamment à Charles-LeMoine). »

# Maisonnette-Rosemont veut réaménager ses urgences

MARIE-FRANCE LÉGER

L'hôpital Maisonnette-Rosemont veut réaménager une partie de ses urgences afin d'accélérer le traitement des cas ambulatoires mal servis par le réseau environnant.

La Presse a également appris que le chef du service des urgences est en train de réexaminer l'organisation du travail des infirmières, une initiative qui fait craindre aux em-

ployées un alourdissement de leur tâche.

« Le chef de l'unité revoit les tâches du personnel infirmier ainsi que la nature et le nombre des effectifs médicaux et infirmiers », a expliqué hier Suzie-Jacynthe Gravel, porte-parole de l'hôpital, en précisant que ce mandat lui avait été confié il y a trois mois.

Maisonnette-Rosemont, on le sait, vit un problème d'engorge-

ment chronique aux urgences depuis des années, à cause d'un volume d'activités « exceptionnellement plus élevé qu'ailleurs ». Avec le projet d'agrandissement de la salle de traitements, évalué à 165 000 \$, on espère faciliter le triage et ainsi faire rouler plus efficacement les urgences mineures.

« On vise à accélérer le service à la clientèle et faciliter la prise en charge », assure Mme Gravel, qui

explique qu'il n'est pas question pour le moment de toucher au secteur des civières, ni à la salle d'observation ou à la salle de chocs. Le projet prévoit l'ajout d'une salle de traitements, l'aménagement de deux salles de triage contiguës, l'aménagement d'une salle de chirurgies mineures, l'ajout d'un poste d'infirmière donnant sur la salle d'attente (afin de faciliter la supervision et la communication), l'agrandissement de la zone de tra-

vail du personnel infirmier et le regroupement de la salle de récupération et des activités d'inhalothérapie.

Mme Gravel souligne que ce réaménagement est de nature « temporaire » tant que les CLSC et les cabinets privés n'ouvriront pas de 8 h à 22 h, sept jours par semaine. « Nos urgences continuent à traiter des cas mineurs de première ligne qui devraient être couverts par d'autres », a-t-elle indiqué.

# SEARS

## LE DENIM EN VEDETTE...

# SOULDES

## DE VÊTEMENTS!

Rabais  
**30%**

Vêtements  
Nevada<sup>MD</sup>  
pour toute la  
famille

Nous offrons une grande variété de modèles pour hommes, femmes, enfants.

Vêtements  
Nevada<sup>MD</sup>  
et en  
denim de  
grandes  
marques  
en solde  
jusqu'au  
29 mars  
1998.  
Dans la  
limite  
des  
stocks.

Rabais  
**25%**

Vêtements en  
denim de  
grandes marques  
pour tous

Levi's<sup>MD</sup>, Ikeda<sup>MD</sup>, Lois, Buffalo<sup>MD</sup>,  
Hollywood<sup>MD</sup>, Santana, Manager<sup>MD</sup>.  
Les marques varient selon les magasins.

ET

NE MANQUEZ PAS CES ACHATS EXCEPTIONNELS  
SAMEDI ET DIMANCHE SEULEMENT...

Déjouez les  
**TPS et TVQ\***  
sur les vêtements<sup>†</sup> et  
chaussures à  
prix ordinaires

\*Sauf sur les vêtements Calvin Klein<sup>MD</sup>, Guess<sup>?</sup>, Nine West,  
Jockey<sup>MD</sup>, Jim & Joe Boxer<sup>MD</sup> et sur les produits de beauté

Épargnez  
**30%**  
de plus  
sur les prix de liquidation des  
vêtements et chaussures pour  
toute la famille.

L'offre de déjouer la TPS et la TVQ\* et celle d'épargner 30% de plus sont en vigueur le samedi 28 février et le dimanche 1er mars 1998 seulement, dans la limite des stocks.

À l'exclusion de la marchandise annoncée actuellement en réclame.

# Lemust!

- e n h u m o u r

avec « Les matins de Paul Houde »  
du lundi au vendredi de 5 h 30 à 9 h.



**CFGL 105.7 FM**  
le son actuel

## Rive-Sud / Montérégie

### La SDE Rive-Sud veut favoriser l'exportation

MARC THIBODEAU

La Société de développement économique de la Rive-Sud estime que les entreprises de la région ne profitent pas suffisamment du marché international.

Trop souvent, note Jean-François Normand, agent de commerce international de l'organisme, ces entreprises, même si elles sont intéressées par l'exportation, ne disposent tout simplement pas d'une structure appropriée pour atteindre leurs objectifs dans ce domaine.

« Il y a beaucoup de formation à faire », estime M. Normand, qui mise beaucoup sur l'exportation pour favoriser la création d'emplois sur la Rive-Sud.

Les PME ont un rôle particulier à jouer à ce niveau. Pour se développer pleinement, elles doivent tirer profit du marché international puisque leur croissance au Québec est limitée par la taille modeste de l'économie, indique le porte-parole de la SDE Rive-Sud.

Ces entreprises n'ignorent évidemment pas qu'il est dans leur intérêt d'accéder à ces nouveaux mar-

chés. Selon M. Normand, près de 400 des quelque 1300 industries manufacturières de la région ont d'ailleurs déjà manifesté leur intérêt pour l'exportation. Du nombre, près du quart ne sont cependant toujours pas actives dans ce domaine.

Afin d'appuyer ces entreprises dans leur démarche, la SDE Rive-Sud organise des séminaires portant sur divers sujets liés à l'exportation.

« On constate qu'il y a énormément d'intérêt. Lors de notre dernier séminaire, on a même dû refuser du monde », indique M. Normand.

Jean-François Montpetit, un autre agent de commerce international de la SDE Rive-Sud, est d'avis que l'organisme fait actuellement un travail de « démystification ».

« Certains entrepreneurs disent qu'ils font de l'exportation simplement parce qu'ils ont obtenu une vente à l'étranger. Mais on peut obtenir une vente à l'étranger avec une annonce dans le journal. L'exportation, c'est bien plus que ça. Il s'agit d'un travail de pénétration de marché qui se fait à long terme », indique M. Montpetit.

### Collision entre deux avions à Saint-Hubert

Une collision impliquant deux petits avions a fait trois blessés légers, vers 18 h 30 hier à l'aéroport de Saint-Hubert.

Selon les premières informations recueillies, encore imprécises, un des avions, avec à son bord un élève et son instructeur, s'apprêtait à décoller ou venait tout juste de le faire quand il s'est retrouvé nez à nez avec l'autre appareil, qui terminait sa descente.

L'instructeur a tiré sur le manche pour éviter l'impact, sans succès.

Le pilote de l'autre avion, l'instructeur et l'élève ont été conduits à

l'hôpital Charles-LeMoine par mesure de prudence, même s'ils étaient tous capables de se tenir debout.

Selon la police de Saint-Hubert, l'avion qui descendait naviguait tous feux éteints et sa radio était coupée.

L'enquête sera menée par le Bureau de la sécurité des transports du Canada, dont le représentant n'était pas encore arrivé sur les lieux de l'accident au moment de mettre sous presse.

#### POUR HOMMES

Rabais 60%  
MANTEAUX LAINE  
ET CACHEMIRE  
Ord. 495\$. Soldés 179\$

Rabais jusqu'à 50%  
SELECTION DE COMPLETS  
ET VESTONS SPORT

Rabais 50-70%  
CHANDAILS  
Mondo Uomo, Pronto Uomo,  
Maselli Giramondo, Modango

Rabais 50-70%  
CHEMISES SPORT  
Casa Moda, Jean Maseric,  
Goldress, Eccolo, Modango,  
Cacherel

Épargnez 33-50%  
TOUS LES MANTEAUX  
DE CUIR en magasin

Rabais 30-50%  
BOTTES D'HIVER  
Nunn Bush, Régence, Piattelli  
Ord. 95\$ à 180\$.  
Soldés 60\$ à 124\$

## CE WEEKEND SEULEMENT!

### NOTRE SOLDE DE FIN DE SAISON!

Profitez de ces  
excellentes offres et  
ne manquez pas notre  
COLLECTION HAUTE MODE  
PRINTEMPS 1998  
nouvellement arrivée  
en magasin.

A. Gold

#### POUR FEMMES

TOUS LES  
MANTEAUX  
D'HIVER  
pour femmes  
Jusqu'à  
70%  
de rabais

CHANDAILS  
ET  
CARDIGANS  
pour femmes  
Jusqu'à

60%  
de rabais  
A. Gold Femmes  
non disponible aux  
Promenades St-Bruno,  
aux Galeries d'Anjou et  
à la Place Ste-Foy

# Les voisins de Paris Star devront patienter

MARTIN PELCHAT

Les voisins de l'usine polluante Paris Star du Plateau Mont-Royal devront patienter encore un an avant de voir s'améliorer sensiblement leur situation.

Même si la CUM a annoncé hier soir qu'elle exigeait de la bonneterie de la rue Rachel, à Montréal, qu'elle adopte des mesures afin de régler le problème d'odeur affectant le secteur, on a appris du même coup que le système de traitement à la source nécessaire ne pourrait être installé que d'ici février 1999.

« Mais on va mettre des étapes et on va les suivre une par une pour s'assurer qu'il n'y ait pas de délais inutiles », a assuré le surintendant Bernard Séguin, du service de l'environnement de la CUM, au cours d'une séance de la Commission de l'environnement.

Les résidents du quartier dénoncent depuis plusieurs mois les problèmes d'odeur et d'irritation des yeux et de la gorge provoqués par les rejets de l'usine de textiles. Ces problèmes se sont accentués avec l'installation, au printemps 1997, d'une rame étireuse qui a doublé la capacité de production.

Pendant trois jours, en novembre dernier, la CUM a effectué des tests sur les rejets de la rame — le procédé le plus polluant de l'usine — pour constater qu'ils dépassaient de plus de trois fois la norme sur les odeurs, et ce même à 0,7 km de l'usine. La cheminée évacue ces émanations du sixième étage, mais un phénomène climatique causé par le mont Royal les rabat au sol.

La Direction de la santé publique a pour

sa part jugé « qu'aucun des produits émis aux conditions mesurées n'est dangereux pour la santé ». Luc Lefebvre, un représentant de cette direction, a toutefois admis qu'on savait peu de chose des effets éventuels des produits regroupés : « Une panoplie comme dans le cas présent, soit une soixantaine de produits, on est dans le néant ».

Une voisine de l'usine, Ginette Bédard, a souligné que la CUM avait réalisé ses tests après que la compagnie eut introduit une procédure de double-lavage, qui amoindrit les impacts. Raynald Francoeur, de la CUM, a toutefois répondu qu'on allait s'assurer que cette procédure demeure en vigueur jusqu'à l'implantation des correctifs permanents.

La compagnie a le choix entre un traitement par lavage des gaz, évalué à 250 000 \$, ou par incinération, qui est plus performant, mais qui coûterait le double. « Avant que cette compagnie investisse dans la Cadillac, elle désire voir si la Volkswagen peut faire le travail », dit M. Francoeur. Le rendement du traitement sera évalué sur une unité pilote pendant deux mois.

« On va laisser la chance aux coureurs », a laissé tomber un résident de la rue Coloniale, Robert Boivin. Mais le chanteur Michel Pagliaro et sa compagne Hazel Field, qui habitent sur Saint-Dominique, demeuraient sceptiques. « Quand ils viennent faire un test, ils testent juste une machine, mais il y en a d'autres machines », de dire « Pag ».

Le chanteur rappelle que quand l'usine s'est installée sur Rachel, en 1953, il y avait pas mal moins de résidents autour. « Aujourd'hui, t'es près de la piste cyclable. C'est full de kids. » Mme Field ajoute que de nouveaux condos vont même être construits juste en face de l'usine.



PHOTO ROBERT SKINNER, La Presse

L'usine Paris Star, en plein Plateau Mont-Royal, cause des désagréments au voisinage.



## J'exige plus de mon CPG



Cette année, je cherchais d'autres formes de placement pour contribuer à mon REER. J'ai rencontré mon spécialiste REER de la Banque Royale qui a pris le temps de passer en revue les différents types de placement CPG disponibles. Elle m'a donné de précieux conseils, et j'ai opté pour les CPG à indice boursier parce qu'ils garantissent mon capital investi tout en m'offrant un potentiel de croissance en fonction du marché boursier. Quand il s'agit de mon épargne retraite, la sécurité c'est primordial.

Pour une consultation gratuite, rendez-vous à votre succursale de la Banque Royale ou du Trust Royal, ou passez-nous un coup de fil au 1 800 ROYAL<sup>9-9</sup> dès aujourd'hui.



BANQUE ROYALE

www.royalbank.com

Marque de commerce de la Banque Royale du Canada

MEMBRE DU GROUPE FINANCIER BANQUE ROYALE



PHOTO PIERRE McCANN, La Presse

Des enquêteurs de la SPCUM examinent l'endroit où le camionneur Marcel Michaud a été fauché par un chariot élévateur, hier, au Centre de tri des matières recyclables, voisin de la décharge municipale de la Ville de Montréal.

## Un camionneur meurt fauché par un chariot au Centre de tri des matières recyclables

ISABELLE HACHEY

Un homme a connu une fin tragique hier au Centre de tri des matières recyclables, situé en bordure de la carrière Miron, dans le nord de la métropole.

Marcel Michaud, un camionneur de 33 ans, a été fauché par un chariot élévateur et traîné sur près de cinq mètres à l'intérieur de l'usine, à 9h hier. Sérieusement blessé à la tête et au thorax, il est mort à l'hôpital Sacré-Coeur une heure plus tard.

M. Michaud, employé de la compagnie papetière Sonoco, s'était rendu dans un bureau de l'usine pour faire signer une facture. Il a ensuite décidé de prendre un « raccourci » pour rejoindre son camion chargé de papier. Le chemin qu'il a emprunté était toutefois strictement interdit aux piétons.

Il s'agit du troisième accident de travail mortel à survenir à la décharge municipale depuis moins de trois ans. En juillet 1996, un travailleur de 31 ans a été écrasé par un camion à l'intérieur du Centre de tri. La victime et le conducteur du camion travaillaient tous les deux pour la compagnie Multi-Recyclage, de Laval.

En mai 1997, un autre accident de travail, survenu cette fois au Centre de tri des ordures de la Ville de Montréal — situé à côté de l'usine de recyclage — avait coûté la vie à un ouvrier de 35 ans. L'employé de la Ville, as-

sis sur les fourches d'un chariot élévateur, a fait une chute avant d'être écrasé par le véhicule.

Hier, le conducteur du chariot chargé de papier n'a tout simplement pas vu M. Michaud. « Nous n'avons rien à nous reprocher, le chauffeur n'avait pas d'affaire là », dit Ghyslain Tremblay, un contremaître de Rebutis Solides Canadiens, la compagnie privée qui gère le Centre de tri des matières recyclables à la décharge municipale.

Selon des représentants syndicaux rencontrés à l'usine, les dirigeants de Rebutis Solides Canadiens ont fait beaucoup, ces derniers temps, pour améliorer les conditions de travail des employés. Une passerelle a notamment été construite, la semaine dernière, afin que les travailleurs n'aient pas à traverser l'usine à pied pour se rendre aux vestiaires et à la cafétéria.

Atterré, un collègue de M. Michaud chez Sonoco, venu récupérer le camion de la compagnie, ne pouvait s'expliquer ce bête accident. Selon lui, M. Michaud avait beaucoup d'expérience. « Il faisait trois ou quatre voyages par jour depuis environ deux ans. »

L'accident de travail a paralysé l'usine toute la journée. La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) a ouvert une enquête pour éclaircir les circonstances de la mort de M. Michaud.

## Laval

# Montpetit convaincu d'avoir agi légalement

En lui fournissant des données confidentielles de la police, l'inspecteur-chef pensait faire de la gérante du bar Le TOPS une informatrice

ANDRÉ CÉILOTT

L'inspecteur-chef Ronald Montpetit, de la police de Laval, reste convaincu qu'il a agi légalement quand il a transmis aux dirigeants d'un bar des données confidentielles du Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ).

« Je ne suis pas sûr que c'est clair (en parlant de la loi) et que je prendrais le risque de faire la même chose », a indiqué, hier, l'officier supérieur, à la toute fin de sa déposition devant le Comité de déontologie où il fait face à quatre manquements disciplinaires.

Vous ne recommencerez pas en raison de la saga qui entoure cette affaire ou de ce que vous savez depuis concernant la loi? lui a demandé Me Suzanne Lévesque, qui entend la cause depuis lundi. « À cause du trouble, oui. Il me faudrait trouver un moyen légitime de le faire afin d'infiltrer la place... Disons que je le ferais différemment », a répondu M. Montpetit.

Bien qu'il attende toujours une opinion juridique éclairée sur l'utilisation du CRPQ, il estime n'avoir dérogé à aucune loi, ni à aucune directive puisqu'il agissait, dit-il, conformément à la Loi de police qui lui confère un mandat de prévention.

## Une informatrice

Dans ce contexte, le responsable

des enquêtes et du Service de renseignements criminels de la police de Laval croyait « qu'en rendant ce service » à la gérante du bar Le TOPS, le 10 janvier 1995, il voyait là une chance unique d'infiltrer la place en faisant une éventuelle informatrice de Mme Monique Pratt, qu'il ne connaissait même pas.

Il dit avoir appris beaucoup plus tard, dans les médias, que Mme Pratt était une amie d'enfance du directeur Jean-Marc Aurèle, qui lui avait passé la commande de faire les vérifications sur les futurs employés du TOPS.

« J'y voyais là une belle opportunité, le TOPS était déjà, avant même son ouverture, un sujet d'intérêt majeur pour la police en matière de crime organisé », a souligné M. Montpetit, qui appuie ses propos sur un rapport discuté à huis clos sur les activités mafieuses à Laval.

Pourtant, dans les documents publics déposés devant le Comité de déontologie, il est établi que le TOPS a été ouvert le 18 janvier 1995 par l'homme d'affaires et entrepreneur en construction Antonio Accurso. Le Fonds de solidarité de la FTQ détient 50 % des actions de ce bar très en vogue à Laval. On y trouve des vidéopokers et un salon de paris sur les courses de chevaux.

Aux questions de la procureure du Commissaire à la déontologie, Sylvie Bordelais, l'inspecteur-chef Montpetit a reconnu qu'il n'avait jamais dit à personne au service de police qu'il voulait recruter Mme Pratt comme informatrice au TOPS. Il n'a pas non plus ouvert de dossier concernant les informations



L'inspecteur-chef Ronald Montpetit, de la police de Laval.

qu'il lui avait transmises sur les 27 personnes qui avaient fait l'objet de vérifications dans les banques de données confidentielles de la police.

« J'ai su assez vite qu'il n'y avait rien de probant à tirer de Mme Pratt et de la liste de noms », a-t-il expliqué. « Pourquoi alors avoir accepté une nouvelle demande de vérification de la gérante du TOPS, un an plus tard? » a vite répliqué Me Bordelais, qui agit en poursuite pour le Commissaire.

« Je voulais simplement sauver la mise, mais l'intérêt policier n'était plus le même. C'est là que je me suis retiré », a relaté M. Montpetit, ajoutant qu'il avait alors invité Mme Pratt à demander l'autorisation des personnes concernées avant de s'adresser à la police.

Des 27 noms qui lui avaient été soumis, quatre figuraient dans les fichiers. Après étude des dossiers, M. Montpetit lui déconseilla d'engager deux de ces personnes qu'il jugeait « non recommandables parce qu'associées au trafic de stupéfiants ».

À l'aide de documents émanant du plumeau du palais de justice de Montréal, Me Bordelais a mis en preuve qu'aucune de ces personnes n'avait toutefois été accusée concernant une affaire de drogue. Me Jean-Claude Hébert, qui représente M. Montpetit, s'est vivement opposé au dépôt de ces documents, mais sa requête a été rejetée. « Ces documents sont on ne peut plus publics », a déclaré la présidente du tribunal.

Les audiences devraient prendre fin aujourd'hui avec les représentations des deux parties.

## Le sort du chef de police de La Plaine connu le 17 mars

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Le conseil municipal de La Plaine décidera le 17 mars si le directeur de la police municipale, Pierre Daigneault, suspendu avec solde depuis lundi, doit être congédié.

Le maire de cette municipalité de la région de Lanaudière, Daniel Bélec, a expliqué, hier, qu'il avait été convenu de suspendre M. Daigneault à la suite du rapport de Me Fernand Côté, chargé par le ministère de la Sécurité publique d'instituer une enquête. Me Côté recommande la destitution.

M. Bélec a refusé de parler du contenu du rapport, se contentant de dire qu'un conflit de relations de travail entre M. Daigneault et l'ensemble des policiers municipaux est à l'origine de l'enquête.

La Presse a par contre appris que la Fraternité des policiers de La Plaine avait porté plainte contre M. Daigneault à la Fédération des policiers du Québec, laquelle s'est adressée au sous-ministre associé à la Sécurité publique, Charles Côté, qui a délégué à La Plaine un vérificateur de l'inspectariat. C'est ainsi que Me Côté, qui venait de quitter

le comité de déontologie policière, a reçu le mandat de faire enquête.

Depuis la suspension de M. Daigneault, la direction de la police de La Plaine a été confiée temporairement à Pierre Foucher, directeur adjoint de la police de Terrebonne.

Cette municipalité vient de déposer une étude de faisabilité à La Plaine concernant une intégration des deux corps de police. « Rien n'a été décidé. Nous allons régler le cas de M. Daigneault et ensuite nous nous pencherons sur le projet. Si jamais La Plaine intègre la police de Terrebonne, nos 12 policiers sont assurés de garder leurs fonctions », a précisé le maire Bélec.

L'Association des cadres en sécurité publique (ACSP) a saisi ses avocats du dossier de M. Daigneault. On prétend que La Plaine veut simplement se débarrasser de son directeur en lui donnant une indemnité de départ avant d'accepter d'intégrer son service de police à celui de Terrebonne.

M. Daigneault a été nommé directeur lors de la création de la police de La Plaine. Il était auparavant directeur adjoint de la police de Mascouche



PHOTO PIERRE MOCANN, La Presse

## Tania Vicent reçue avec tous les honneurs

Tania Vicent, 22 ans, médaillée de bronze aux relais 3 000 mètres en patinage de vitesse courte piste aux Jeux de Nagano, a été reçue avec tous les honneurs, hier midi, à l'hôtel de ville de Laval. Cette résidente du quartier Sainte-Dorothée faisait équipe avec Isabelle Charest, Annie Perreault et Christine Boudrias. Le maire Gilles Vaillancourt lui a remis la médaille du conseil municipal, une bourse de 500 \$ et une montre. Elle a aussi reçu une gerbe de fleurs. Mme Vicent se rendra prochainement à Vienne pour les championnats du monde avant de prendre la direction de l'Italie pour une autre compétition.

Comme la journée de votre fête, ça n'arrive qu'une fois par année

Jusqu'à  
**50%**  
de rabais  
sur l'inventaire d'hiver  
seulement

La liquidation  
d'inventaire de la  
**BOUTIQUE COURIR**  
du 25 février  
au 1er mars

chlorophylle  
h. tech.

SALOMON

ROSSIGNOL

FISCHER

I.G.  
LOUIS GIRNEAU

KANUK

et autres.



**BOUTIQUE COURIR**

1745, chemin Chambly, LONGUEUIL (Québec) J4J 3X8 674-4436

4452, rue Saint-Denis, MONTRÉAL (Québec) H2J 2L1 499-9600

2524, boul. Daniel-Johnson, LAVAL (Québec) H7T 2R3 978-9822

2475505-226

## MIRABEL

# Forgeot et Derouin coupables d'avoir maltraité 22 chevaux

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Deux hommes ont été reconnus coupables, hier, d'omission volontaire d'apporter à 22 chevaux les soins convenables et suffisants. Quand les inspecteurs de la SPCA sont arrivés, le 22 octobre 1996, dans un bâtiment de Mirabel, ils ont trouvé des chevaux cachectiques, infestés de parasites et dont les sabots n'avaient pas été taillés depuis un an.

Dans sa décision rendue hier à Saint-Jérôme, la juge Michèle Toupin, de la Cour du Québec, souligne que les accusés Gilles Forgeot et Armand Derouin n'ont pas jugé bon de recourir aux services d'un vétérinaire pour connaître la nature des blessures et le traitement approprié.

« Il ne suffisait pas d'appliquer un onguent ou d'injecter une solution pour se décharger de l'obligation de soigner les animaux, a dit la juge. Un traitement inapproprié qui ne soulage pas la douleur n'est d'aucun secours: c'est comme soigner une appendicite avec de l'aspirine, il n'est pas nécessaire d'être

médecin pour comprendre qu'il n'y a aucune chance de guérison. »

Lors du procès, on a expliqué que M. Forgeot s'est retrouvé en 1993 possesseur de 22 chevaux pour le compte d'une société française. Des problèmes légaux sur le sort des bêtes ont contraint l'accusé pendant plusieurs années à voir à leur entretien sans jamais en avoir officiellement été nommé le gardien.

Des témoins de la défense, dont l'avocat Michel Jasmin, sont venus dire devant le tribunal que lors de la prise de photographes par la SPCA, on avait volontairement voulu tromper la cour en présentant les chevaux sous un angle défavorable.

« L'observation des photographes, soutient la juge Toupin, démontre clairement un état de mauvaise chair et de maigreur. Les os des côtes et du bassin y sont apparents chez tous les animaux. L'allégation de trucage avancée par les témoins Jasmin, Derouin et Forgeot est sans fondement. Il est inconcevable que le photographe et ses assistants se soient attardés à

placer chacun des chevaux dans un angle favorable aux prétentions de sous-alimentation alléguée. »

### En cour civile

Armand Derouin et Gilles Forgeot ont été accusés par voie de sommation et la Couronne, représentée par Me Pierre-Luc Rolland, demande que la juge Toupin leur impose une amende de 2 000 \$, ce qui est le maximum pour une telle offense. Me Rolland veut aussi que le tribunal ordonne aux deux accusés de rembourser les frais de garde des chevaux à la suite de la saisie, ce qui représente environ 21 000 \$. L'avocat de la défense, Michel Leroux, fera ses représentations le 10 mars et il a déjà fait savoir qu'il va s'opposer au paiement des frais.

Cette histoire va bientôt se retrouver devant le tribunal civil puisque des poursuites ont été intentées contre la SPCA par M. Forgeot. Une plainte a aussi été déposée à la Chambre des huissiers par Me Jasmin au nom de M. Forgeot et le syndicat a demandé à la Sûreté du Québec d'instituer une enquête sur des agissements d'huissiers dans ce dossier.

## Actualités

## TRANSPORT ADAPTÉ

## Comme si on avait oublié que les handicapés ne sont pas tous pareils



Lilianne Lacroix

Chaque matin, même s'il gèle à pierre fendre, Claude s'installe sur le trottoir une bonne demi-heure à l'avance pour attendre le taxi qui le mènera à son travail. Et là, sa boîte à lunch à la main, il se promène de long en large. Comme le transport adapté se présente souvent en retard, il attendra non pas une demi-heure, mais souvent une heure, parfois même plus de deux heures. Plus le temps passe, plus il est nerveux.

« Ce que je crains, malgré le fait qu'il adore son travail, c'est qu'il me dise un jour : il n'y a pas de transport, je n'y vais plus ! » déclare sa mère, Madeleine Ladouceur.

Claude, 42 ans, est déficient intellectuel. Il ne sait ni lire ni écrire, parle à peine, et n'a jamais pu comprendre la valeur de l'argent. En compagnie d'autres handicapés, il travaille, encadré par des éducateurs spécialisés, dans une usine située à quelques minutes de chez lui où il opère une machine à sceller. Le soir, le manège se répète. Et Claude, qui termine à 15 h 30, peut arriver à 15 h 45, mais parfois aussi avec plus d'une heure et demie de retard. Une fois, à 18 h, il n'était pas encore arrivé. « Au moins deux fois par mois, le chauffeur l'amène à Montréal-Nord où une rue porte un nom similaire, dit sa mère. Il y a toujours des copains qui l'accompagnent et qui doivent bien signaler au chauffeur qu'il passe tout droit. Mais qui écoute un déficient intellectuel ? »

Comme la plupart des déficients



Une bonne demi-heure avant l'heure prévue, Claude Ladouceur fait les cent pas devant son domicile pour attendre le transport adapté qui doit l'amener au travail. Mais les retards sont fréquents et Claude peut attendre jusqu'à deux heures...

intellectuels, Claude est très attaché à sa routine et a horreur qu'on y déroge : « Il devient inquiet, nerveux », dit sa mère.

À Montréal-Nord, la dame qu'on dérange régulièrement a appris à reconnaître le manège : « Chaque fois, on lui dit que son fils ne veut pas sortir de l'auto. Elle a appris à

en rire », dit Mme Ladouceur qui craint qu'on force un jour Claude à descendre au mauvais endroit. « Si on avait un transport régulier, de telles erreurs ne pourraient pas se produire. »

Si beaucoup de chauffeurs se montrent courtois et consciencieux, d'autres peuvent le déposer à plu-

sieurs maisons de son domicile même si le règlement les oblige à s'assurer qu'il est bien entré chez lui.

## Des limites

Pour Mme Jocelyne Bouchard et son frère Pierre, 41 ans, la situation est encore plus problématique :

« Pierre s'exprime bien, mais il est quasiment aveugle, dit-elle. Une fois, le chauffeur l'a laissé au beau milieu de la rue, il a paniqué complètement et s'est mis à pleurer. Il ne m'entendait même pas crier pour le diriger. » Surveillant la scène de loin et n'ayant pas remarqué que Pierre était handicapé visuellement, le chauffeur de taxi a signifié à Mme Bouchard que son frère était trop gâté.

Au décès de leur mère, Mme Bouchard a dû prendre charge de Pierre, atteint de trisomie 21 et de cataractes congénitales : « Il était totalement dépendant, mangeait des pots de bébé servis à la cuiller, ne se lavait pas et ne s'habillait pas seul. »

Sa soeur lui a tout appris, à se laver, à s'habiller, à manger seul. Mais Pierre a tout de même ses limites : « Il n'a aucune dextérité et ne pourra jamais occuper un emploi. Vous savez, on ne peut pas traiter tous les handicapés de la même façon, ils ont chacun leurs limites fixées par le degré de leur handicap. C'est ce que le ministre semble oublier avec ses politiques. S'ils peuvent être intégrés, tant mieux, mais tous ne le peuvent pas », explique sa soeur, qui a inscrit Pierre sur la liste d'attente pour une famille d'accueil.

Pierre fréquente chaque jour un atelier de réadaptation où l'amène un taxi fourni par le transport adapté. Lui aussi doit subir les retards et sa soeur avec lui : « Heureusement que mon patron est compréhensif », dit-elle.

Exhibant un des règlements imposés aux usagers, Mme Bouchard souligne l'ironie : « La directive précise que l'usager doit être prêt à embarquer pour l'heure indiquée, mais le taxi, lui, peut être en retard autant qu'il veut. Si Pierre doit attendre une demi-heure, il passe une demi-heure à chicaner. Il n'est pas en mesure de comprendre. Avec un peu de planification, il me semble qu'on pourrait éviter tous ces problèmes. »

## Les taxis assurent la majorité des déplacements

Retards importants matin et soir allant dans certains cas jusqu'à deux heures. Déficiant intellectuel laissé au domicile d'un autre usager ou en plein milieu de la rue. Chauffeurs de taxi pas toujours très courtois et peu sensibilisés aux besoins spécifiques des personnes vivant avec une déficience intellectuelle.

Dans une lettre au ministre des Transports, Jacques Brassard, Mme Hilde Besser, directrice générale de l'Association de Montréal pour la

déficience intellectuelle, déplore les problèmes causés par un transport adapté inadéquat aux usagers et aux membres de leur famille, qui doivent constamment justifier auprès de leurs employeurs leurs nombreux retards.

Il y a 14 ans, quatre ans après s'être vu confier la gestion du transport adapté, la STCUM jugeant que le transport des handicapés était trop coûteux, a accordé des contrats à des firmes de taxi. Des quelque 690 000 déplacements effectués par transport adapté, 57 % sont assurés par des taxis. Effectivement, de 40 \$ qu'il était en 1983, le coût d'un déplacement avait baissé de façon draconienne en 1996, à 18 \$. Plus mobiles que les handicapés physiques, les déficients intellectuels, qui requièrent

45,6 % des services de transport adapté, voyagent en taxi le plus souvent et dans bien des cas quasi exclusivement. En fait, seulement 16 des 79 minibus du parc de la STCUM sont réservés dans les faits aux déficients intellectuels.

## Sensibilisation

Depuis l'an dernier, la STCUM, qui fonctionne par appel d'offres, n'est plus obligée de choisir le plus bas soumissionnaire et peut soulever le rapport qualité-prix. Sur ce plan, le taxi, qui coûte en moyenne 7,17 \$ par déplacement l'emporte haut la main sur le minibus (18 \$).

Pour obtenir les contrats qui signifient des voyages garantis, les compagnies de taxi consentent des rabais allant de 0,5 % à 20 %.

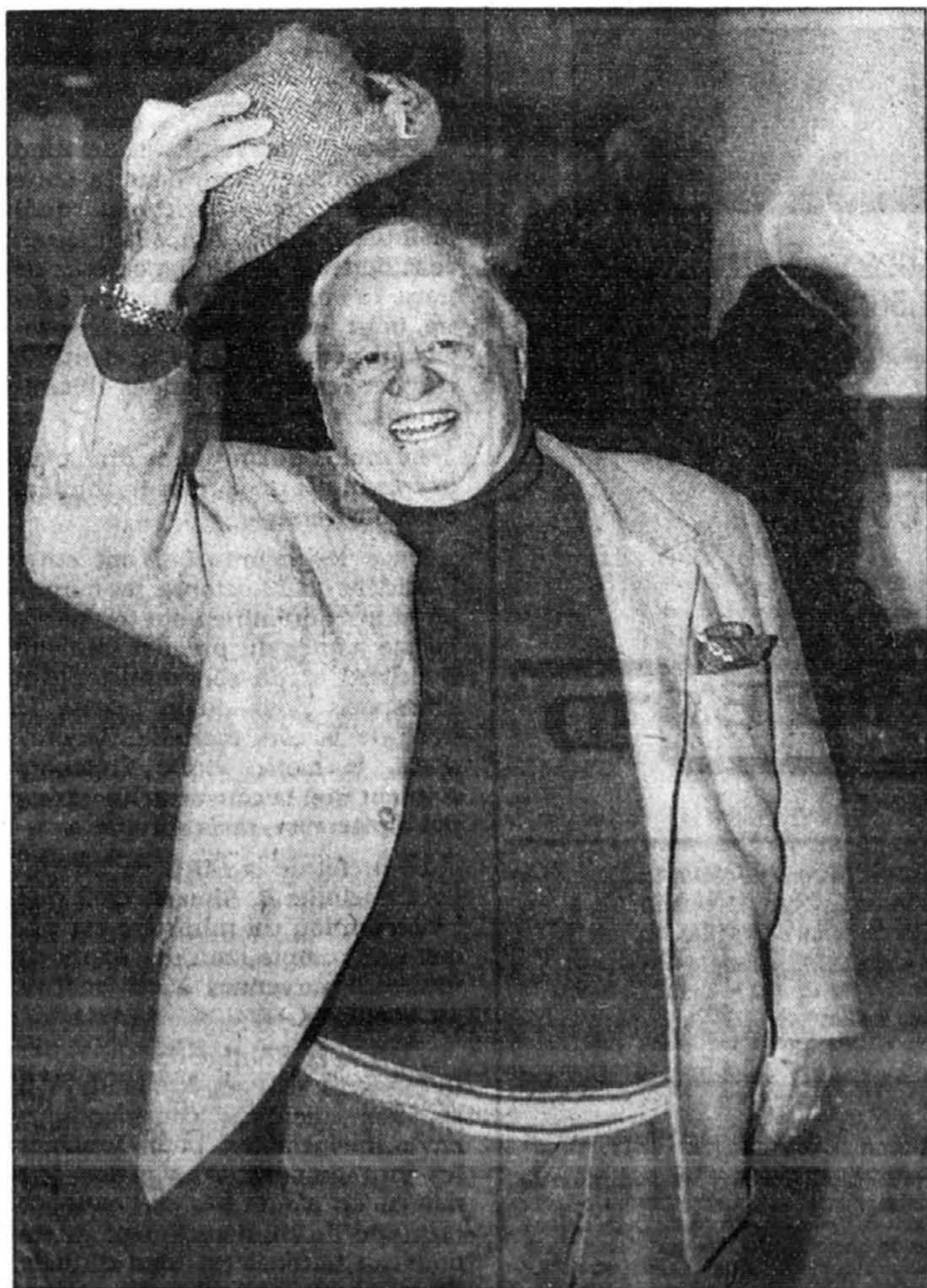
L'usager, lui, paie le prix d'un billet ordinaire ou achète mensuellement sa carte CAM. Le reste est déboursé par la STCUM. Évidemment, les déficients ne donnent pas de pourboire. « Il arrive que les chauffeurs de taxi acceptent des clients sur la route parce qu'ils jugent ces courses plus payantes, déclare Mme Odile Paradis, de la STCUM. C'est défendu, mais certains le font tout de même. On a éprouvé beaucoup de problèmes pendant la crise du verglas. Pour les déficients et leur famille, c'est sans doute la goutte qui a fait déborder le vase. »

Des amendes allant jusqu'à 1 000 \$ peuvent être imposées aux chauffeurs fautifs : « À la manière forte, on préfère le renforcement positif. On parle aux proprios, mais cet effort de sensibilisation doit se

rendre jusqu'aux chauffeurs », dit Mme Paradis. Mme Besser propose que les ententes entre les compagnies et le transport adapté soient rendues publiques, que les itinéraires soient établis clairement et demeurent stables pour les clients réguliers et que la STCUM dispose de moyens de rechange lorsque le taxi ne se présente pas.

Dans le but d'étudier les problèmes soulevés et d'y trouver des solutions, des représentants du ministère des Transports et de la STCUM prévoient se rencontrer la semaine prochaine.

« Afin de s'intégrer normalement dans la société, au travail, à l'école, dans des activités de loisirs, les déficients intellectuels doivent pouvoir compter sur un service de transport efficace », conclut Mme Besser.



## Mickey Rooney est en ville

L'acteur américain Mickey Rooney est arrivé à Dorval en provenance de New York, hier soir. Il sera l'invité d'honneur du gala d'ouverture du Festival international du film pour enfants, ce soir au cinéma Impérial. On projetera alors en version originale anglaise le film *Black Stallion* (1979) qui lui avait valu une nomination aux Oscars pour son rôle d'un entraîneur équestre vieillissant. Demain, *La Presse* publiera une interview avec ce vigoureux acteur de 77 ans.

PHOTO DENIS COURVILLE, La Presse

## Nova Scotia Power Inc.

## Avis d'assemblée ordinaire annuelle des actionnaires

L'assemblée ordinaire annuelle des actionnaires de Nova Scotia Power Incorporated se tiendra à la salle Port Royal du World Trade and Convention Centre, situé au 1800 rue Argyle, à Halifax (Nouvelle-Écosse), le jeudi 23 avril 1998 à 11 h 00 (heure d'Halifax). Voici les points à l'ordre du jour :

1. Dépôt des documents suivants : états consolidés des résultats et des bénéfices non répartis pour l'exercice terminé le 31 décembre 1997; bilan consolidé au 31 décembre 1997; état consolidé des variations de la position de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 1997; rapports de la direction et des vérificateurs.
2. Élection des administrateurs pour l'année qui vient.
3. Nomination des vérificateurs.
4. Autorisation des administrateurs à déterminer la rémunération des vérificateurs.
5. Examen de toute autre question dont l'assemblée pourrait être saisie.

Les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le lundi 9 mars 1998 ont le droit de participer et de voter sur les questions de l'ordre du jour.

Par ordre du conseil d'administration,

Richard J. Smith  
Secrétaire et avocat-conseil

Halifax (Nouvelle-Écosse)  
Le 13 février 1998

Pour tout question ou commentaire, vous pouvez communiquer avec Nova Scotia Power en écrivant au : Secrétaire et avocat-conseil, Nova Scotia Power, C.P. 910, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2W5, ou en composant le 428-6060 (dans la région de Halifax-Dartmouth) ou le 1-800-358-1995 (ailleurs en Amérique du Nord). Le World Trade and Convention Centre est accessible aux personnes en chaise roulante par l'entrée de la rue Argyle.

NOVA SCOTIA  
POWER

# Les soeurs Dionne refusent le bâillon et dénoncent l'offre du gouvernement Harris

Presse Canadienne  
TORONTO

Les trois quintuplées Dionne survivantes sont sorties de leur retraite, hier, pour dénoncer une offre du gouvernement de Mike Harris, qu'elles ont décrite comme « un simple geste de charité et non une réparation honnête des torts » que leur a causés le gouvernement de l'Ontario.

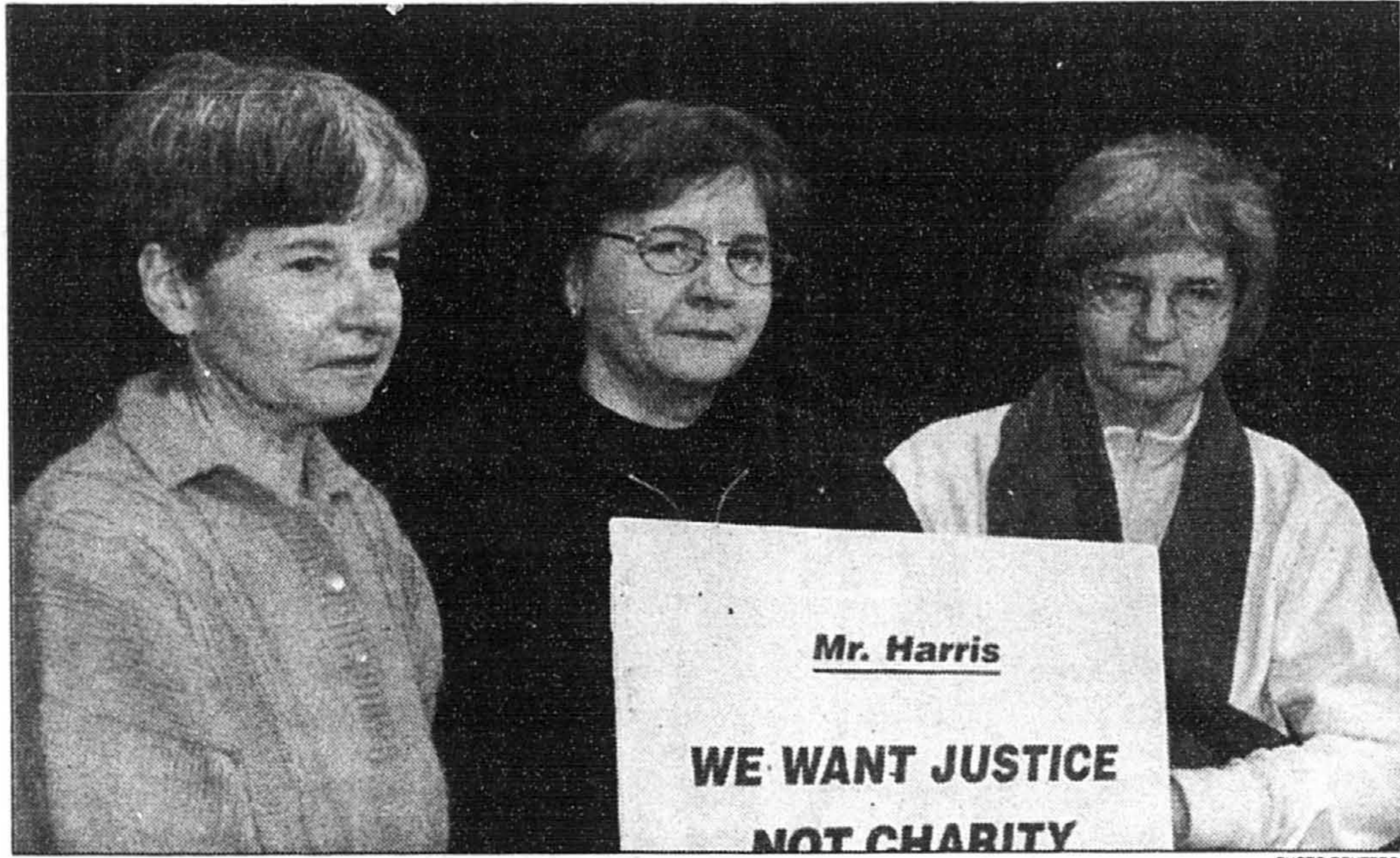
Défiant le premier ministre, Cécile, Yvonne et Annette Dionne, qui étaient accompagnées de leur avocat, Clayton Ruby, ont dévoilé la teneur de l'offre en dépit d'une clause de la proposition stipulant que celle-ci devient nulle si elle est rendue publique.

« M. Harris, nous voulons la justice, pas la charité », pouvait-on lire sur la pancarte que tenait Cécile Dionne, ses deux soeurs à ses côtés, devant une armée de caméras de télévision, à Queen's Park.

L'offre du gouvernement est de verser une pension mensuelle de 2 000 \$ à chacune des soeurs jusqu'à leur mort. Les Dionne, qui sont aujourd'hui âgées de 63 ans et habitent à Montréal, vivent d'une pension mensuelle totale de 700 \$.

Mais les soeurs Dionne réclament plutôt qu'on leur rembourse les sommes qu'elles jugent avoir été détournées de leur fiducie par le gouvernement ontarien, et qui ont été évaluées par un juricomptable à près de 22 millions.

« Nous voulons que justice soit rendue, nous ne cherchons pas la charité, a déclaré Cécile. En dépit



Annette, Cécile et Yvonne Dionne sont sorties de leur retraite.

de tout ce que nous avons subi à la suite des gestes et décisions du gouvernement, nous demandons seulement ce qui nous est dû. Nous ne demandons pas un sou pour les abus. Il n'y pas un chèque qui soit suffisant pour compenser le fait de nous avoir enlevées à nos parents pendant neuf ans et demi,

et d'avoir détruit nos vies. » Le premier ministre Harris, qui avait accepté d'indemniser les soeurs Dionne pendant la campagne électorale de 1995, a soutenu hier que l'offre de la province était finale et témoignait de la plus grande « compassion » possible. « Nous croyons que cette som-

me, 6 000 \$ par mois par comparaison avec 700 \$ par mois, leur permettra de vivre dans la paix, la tranquillité et la dignité là où elles choisissent de vivre », a-t-il dit.

Me Ruby a soumis une demande d'arbitrage auprès du Procureur général, avec l'assistance d'un groupe de juricomptables.

## La côte des Éboulements: un groupe réclame des audiences du BAPE

GILLES NORMAND  
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Le ministre des Transports, Jacques Brassard, est déterminé à faire connaître le 27 mars le tracé de route sur lequel il a arrêté son choix, en remplacement de la côte des Éboulements, à Saint-Joseph-de-la-Rive, où 44 personnes ont trouvé la mort, à la suite d'un accident d'autobus survenu le 13 octobre 1997.

Cependant, divers organismes et personnalités, dont le maire de Saint-Joseph-de-la-Rive, Pierre Tremblay, lui demandent de surseoir à son projet tant qu'on ne connaîtra pas les conclusions de l'enquête du coroner, qui ne débutera que le 9 mars.

Le même groupe, qui a donné une conférence de presse à Québec, hier, réclame également que le BAPE tiende des audiences publiques et que la population soit consultée avant qu'un décret du Conseil des ministres n'autorise les travaux dont on craint qu'ils défigurent le paysage exceptionnel de Charlevoix, région faisant partie, depuis 1988, de la réserve mondiale de la biosphère de l'UNESCO.

Ces organismes et personnalités, rassemblés sous le nom de Regroupement pour la protection de Saint-Joseph-de-la-Rive et des plateaux des Éboulements, sont, outre le maire Pierre Tremblay, le Comité touristique de Saint-Joseph-de-la-Rive, l'Union québécoise pour la conservation de la nature, le Conseil des monuments et sites du Québec, la Réserve mondiale de la biosphère de Charlevoix, l'Association touristique régionale de Charlevoix et le professeur d'architecture Pierre Laroche, de l'Université Laval. Le groupe a pour porte-parole Bernard Gauthier, des HEC, et la comédienne Johanne Côté.

Tous demandent « que le ministre des Transports n'impose pas un projet final et définitif à la population, mais mette en place un processus rationnel de planification.

Selon le président-fondateur de la Réserve mondiale de la biosphère de Charlevoix, Yvon Dubé, ex-commissaire du BAPE, le fait que cette région appartienne à cette réserve engage le gouvernement à un respect particulier pour la région et, en ce sens, il se doit de mettre en oeuvre un aménagement exemplaire.

Le regroupement soutient que la façon de procéder du ministre Brassard « ne respecte pas le cadre législatif en vigueur, en particulier les lois sur la protection de l'environnement, sur le zonage agricole et sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire ».

Mercredi, le ministre Brassard indiquait cependant, dans sa lettre au maire de Charlevoix, qu'il maintenait le cap. Après la prise en considération de 18 hypothèses de tracé, le ministère en a retenu quatre, pour finir avec un dernier projet qui permet de limiter et même d'éviter les expropriations d'habitations.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que ce projet de correction routière est controversé.

Dans les heures qui ont suivi l'accident du 13 octobre, les autorités et gens du milieu ont fortement insisté auprès du premier ministre Bouchard et de son ministre des Transports pour qu'on refasse le tracé de la côte mortelle. Aujourd'hui, le maire Pierre Tremblay soutient que la côte actuelle « n'est pas dangereuse, mais abrupte ».

Le préfet de la MRC de Charlevoix, Jacinthe B. Simard, croit que l'intervention du ministère est nécessaire, compte tenu des 65 morts violentes survenues à cet endroit en 20 ans.

« On va être obligé de faire quelques sacrifices. Peut-être faudra-t-il sacrifier quelques considérations environnementales pour protéger les vies humaines. Je pense que tant qu'on n'aura pas eu l'annonce officielle du ministre quant à son nouveau tracé, il est bien difficile de conclure que celui-ci ne convient pas », conclut Mme Simard.

FONDS MUTUELS LIGNE VERTE SANS FRAIS D'ACQUISITION

## POUR FAIRE DE VOUS UN INVESTISSEUR PROSPÈRE

**FONDS DE CROISSANCE ÉQUILIBRÉ**

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
12,33 %	18,29 %	12,15 %	9,38 %

Rendement annuel composé au 31 janvier 1998.

**FONDS D' ACTIONS CANADIENNES**

1 an	3 ans	5 ans
16,45 %	20,46 %	17,33 %

Rendement annuel composé au 31 janvier 1998.

**FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES**

1 an	3 ans	5 ans
12,88 %	15,26 %	10,88 %

Rendement annuel composé au 31 janvier 1998.

**FONDS SCIENCES DE LA SANTÉ<sup>†§</sup>**

1 an
24,78 %

Rendement annuel composé au 31 janvier 1998.

**FONDS D'OBLIGATIONS RER INTERNATIONALES<sup>†§</sup>**

1 an	2 ans	3 ans	4 ans
14,95 %	11,12 %	10,73 %	9,15 %

Rendement annuel composé au 31 janvier 1998.

**FONDS DE VALEURS SÛRES AMÉRICAINES<sup>†§</sup>**

1 an
31,44 %

Rendement annuel composé au 31 janvier 1998.

**FONDS DE CROISSANCE DE MOYENNES SOCIÉTÉS AMÉRICAINES<sup>†§</sup>**

1 an	2 ans	3 ans	4 ans
25,27 %	22,55 %	26,36 %	19,55 %

Rendement annuel composé au 31 janvier 1998.

**FONDS DE CROISSANCE EUROPÉEN<sup>†§</sup>**

1 an	2 ans	3 ans
30,27 %	27,17 %	24,40 %

Rendement annuel composé au 31 janvier 1998.

**FONDS DE DIVIDENDES**

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
28,96 %	21,56 %	15,27 %	12,22 %

Rendement annuel composé au 31 janvier 1998.

COMPOSEZ LE 1 800 363-1167 • MONTRÉAL : 289-0700

www.greenlinefunds.com

FONDS MUTUELS LIGNE VERTE<sup>®</sup> TD

LA GAMME DE FONDS MUTUELS LIGNE VERTE<sup>®</sup> EST DISPONIBLE DANS TOUTES LES SUCCURSALES TD ET ÉGALEMENT AUTRES DE CES IMPORTANTS DISTRIBUTEURS :

COURTIERS EXÉCUTANTS : SERVICES D'INVESTISSEMENT LIGNE VERTE • ACTIONS EN DIRECT\* DE LA BANQUE ROYALE

• PRO-INVESTISSEUR\* CIBC • HONGKONG BANK DISCOUNT TRADING\* INC. • LIGNE D' ACTIONS\* DE LA BANQUE DE MONTRÉAL  
COURTIERS TRADITIONNELS : SERVICES D'INVESTISSEMENT TD EVERGREEN • NESBITT BURNS INC. • RBC VALEURS MOBILIÈRES INC. • MIDLAND-WALWYN CAPITAL INC. • SCOTIAMCLEOD

SOCIÉTÉS DE PLANIFICATION FINANCIÈRE : FORTUNE FINANCIAL CORPORATION • REGAL CAPITAL PLANNERS LTD. • PRIVATE INVESTORS MANAGEMENT INC. • MANULIFE SECURITIES INTERNATIONAL LTD. • DIVERSIFOLIO FINANCIAL SERVICES LTD. • KPLV QUALITY INVESTMENTS & FINANCIAL PLANNING

NORSHIELD FUND MANAGEMENT LTD. • ROTHENBERG CAPITAL MANAGEMENT INC. • SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.  
COURTIERS EN FONDS MUTUELS : D.D. HUMES FINANCIAL SERVICES INC. • AVANTAGES SERVICES FINANCIERS INC.

\* La gamme de fonds mutuels sans frais d'acquisition Ligne Verte est offerte par Gestion de Placements TD Inc. (« GPTD »), filiale en propriété exclusive de la Banque TD. Les prospectus simplifiés contiennent des renseignements importants relativement à ces fonds mutuels, et nous vous invitons à les lire attentivement avant d'investir. Veuillez vous procurer un exemplaire du prospectus. Les valeurs unitaires et les rendements fluctueront. Les taux de rendement mentionnés correspondent au rendement total composé annuel historique au 31 janvier 1998 et tiennent compte des fluctuations de la valeur unitaire et du réinvestissement de toutes les distributions. En outre, les frais et honoraires entraînant une diminution des rendements ont été soustraits. Toutes les données fournies se rapportent aux rendements antérieurs et ne sont pas garanties par la Banque TD. § Des frais de 2 % sont prélevés en cas de rachat dans les 90 jours. © Marque de commerce de la Banque TD. GPTD est un usager inscrit. \* Marques de commerce utilisées avec la permission de leur détenteur respectif. † Lancement : Fonds d'obligations RER internationales - 15 décembre 1993; Fonds de croissance de moyennes sociétés américaines - 26 février 1993; Fonds de croissance européen - 23 novembre 1994; Fonds sciences de la santé, et Fonds de valeurs sûres américaines - 31 octobre 1996.

# Le juge casse une des accusations contre Yves Manseau

DENIS ARCAD

Le juge Benjamin Greenberg de la Cour supérieure a cassé hier une des accusations déposées vendredi dernier contre Yves Manseau, coordinateur des Citoyens opposés à la brutalité policière (COBP), à la suite d'une manifestation qui a viré en bousculade, le 6 février. Le juge a aussi cassé une des conditions de libération imposées vendredi dernier à M. Manseau.

M. Manseau avait été arrêté sans mandat le mercredi matin 18 février devant chez lui.

On l'accusait notamment d'avoironnement, le 6 février, une condition de libération émanant d'une arrestation précédente (le commando-bouffe du Reine-Élisabeth). Or, le juge Greenberg a rapidement vidé ce premier sujet, lorsqu'il est apparu que M. Manseau était en liberté sans aucune condition.

M. Manseau a ensuite convaincu le juge de casser l'interdiction de se rendre au palais de justice et à la cour municipale (la manif du 6 février a eu lieu à la Cour municipale).

M. Manseau, qui se défendait seul, a argué que son travail au COBP l'amène souvent comme observateur, en cour.

Il a présenté au juge des exemples de dossiers qui sont sortis de

son travail là-bas. Par exemple, c'est en cour que M. Manseau avait débusqué le cas inouï de Manon Chouinard, une femme enceinte de huit mois accusée de contraventions impayées qui avait été gardée plusieurs jours menottée à son lit d'hôpital par le Service correctionnel du Québec.

Déclarant l'accusé non dangereux pour la société, le juge a cassé la condition.

M. Manseau, qui n'a pas de ca-

sier judiciaire, est accusé d'infractions criminelles plutôt mineures dont il s'affirme innocent. Il affirme que la police multiplie des accusations frivoles et vexatoires contre lui parce qu'il critique une petite minorité de policiers brutaux.

La Couronne estime que M. Manseau, malgré son ton non violent, se retrouve souvent dans un rôle de meneur lors de manifestations qui tourment mal et où des crimes finissent par être commis.

## Cautionnement : Cintec demande à la Cour de trancher

MARIE-CLAUDE GIRARD

La compagnie d'enfouissement de sols contaminés Cintec s'en remet à la Cour supérieure pour trancher sur la validité de son cautionnement acquis auprès de la compagnie Alta, laquelle soutient que le contrat n'est plus valide.

Le ministre de l'Environnement, Paul Bégin, a exigé l'automne dernier que l'entreprise de LaSalle lui fournisse une garantie de cautionnement de 10 millions au cas où elle cesserait ses activités, à défaut de quoi il lui retirerait son permis. Cette assurance vise à garantir le parachèvement des travaux de décontamination et d'enfouissement des terres contaminées.

L'entreprise de LaSalle a répondu qu'elle détenait depuis décembre 1989 un cautionnement de 10 millions qui restera en vigueur jusqu'à ce que les travaux de construction et d'aménagement soient terminés dans la cellule d'enfouissement.

Quelques jours plus tard, les avocats de la compagnie Alta rétorquaient que le dernier cautionnement en vigueur est expiré depuis décembre 1993. Il aurait été fait au nom de Gaz Métropolitain, l'ancien propriétaire des terrains. D'après les avocats de Alta, Cintec n'aurait pas renouvelé ce cautionnement. D'ailleurs, Alta n'émet plus ce type d'assurances depuis 1992.

Le 12 novembre, Cintec a tenté à nouveau de convaincre le ministre de la validité du cautionnement, en vain. L'entreprise a acheté les terrains de LaSalle de Gaz Métropolitain en décembre 1989.

Le lieu d'enfouissement du sud-ouest de l'île de Montréal a été sur la sellette l'automne dernier après que le journal *The Gazette* eut révélé qu'on y entreposait des sols contaminés par toute une variété de polluants potentiellement dommageables, dont des terres contaminées aux BPC à plus de 50 parties par million.

La compagnie a obtenu en 1990 un certificat d'autorisation pour exécuter la construction d'une cellule à « sécurité maximale », la restauration du terrain et le démantèlement des anciennes structures.

Le permis prévoit aussi l'exploitation de cette membrane et l'enfouissement de sol contaminé provenant de l'extérieur, de même que la fermeture, le scellage et le recouvrement de la cellule par de la végétation. D'après le certificat, la compagnie doit également assurer le contrôle des ouvrages, la surveillance de la qualité de l'air et le suivi environnemental.

## Les taxes du Village olympique

Au cabinet du ministre Robert Perreault, on soutient ne pas voir de problème à ce que le Fonds de développement de Montréal ait pu subir une ponction de 1,3 million pour payer des en-lieux de taxes à Montréal pour le Village olympique.

Il fallait que des taxes soient payées pour éviter qu'un nouvel acheteur, se servant de cette raison, tente de hausser les loyers des résidents, explique Alain Leclerc, porte-parole du ministre Perreault. Comme c'était une condition à la vente du Village, et que cette vente assurera un développement de 45 millions sur les lieux, on peut soutenir que cet argent a favorisé le développement économique de Montréal, affirme-t-il.

En outre, pour ces décisions de moins de 5 millions, Serge Ménard, le ministre de la Métropole de l'époque, n'avait pas à obtenir l'approbation du Conseil des ministres. La décision avait été annoncée dans le cadre du « pacte fiscal » de juin 1997.

# De l'action sans risques

## AVEC LES OBLIGATIONS BOURSIÈRES DU QUÉBEC

Le rendement des Obligations boursières du Québec est lié à la performance de l'indice XXM<sup>md</sup> de la Bourse de Montréal sur le terme de cinq ou dix ans, selon le choix de l'acheteur. Ce rendement est calculé à l'échéance en multipliant le taux de variation<sup>(1)</sup> de l'indice XXM<sup>md</sup> par un facteur de participation de 100% pour le terme de cinq ans et de 125% pour le terme de dix ans.

En cas de variation négative de l'indice XXM<sup>md</sup> sur la période de détention, votre capital est garanti à 100%. Vous ne courez donc aucun risque de perte de capital, quoi qu'il arrive.

Les Obligations boursières du Québec sont disponibles jusqu'au 1<sup>er</sup> mars. N'attendez pas pour profiter de leurs avantages:

• aucuns frais d'adhésion ou de sortie ne viennent diminuer votre rendement et de plus, les frais de transfert vous seront remboursés;

• le rendement des Obligations boursières du Québec n'est pas plafonné, ce qui vous permet de profiter vraiment de la pleine croissance de l'indice XXM<sup>md</sup>. Elles sont donc tout indiquées pour votre REER.

Pour vous procurer des Obligations boursières du Québec, appelez un de nos agents d'investissement dès aujourd'hui au (418) 521-5229 pour la région de Québec ou au 1 800 463-5229, du lundi au vendredi de 8 h à 20 h, et les samedis jusqu'au 28 février ainsi que le dimanche 1<sup>er</sup> mars, de 9 h à 17 h.

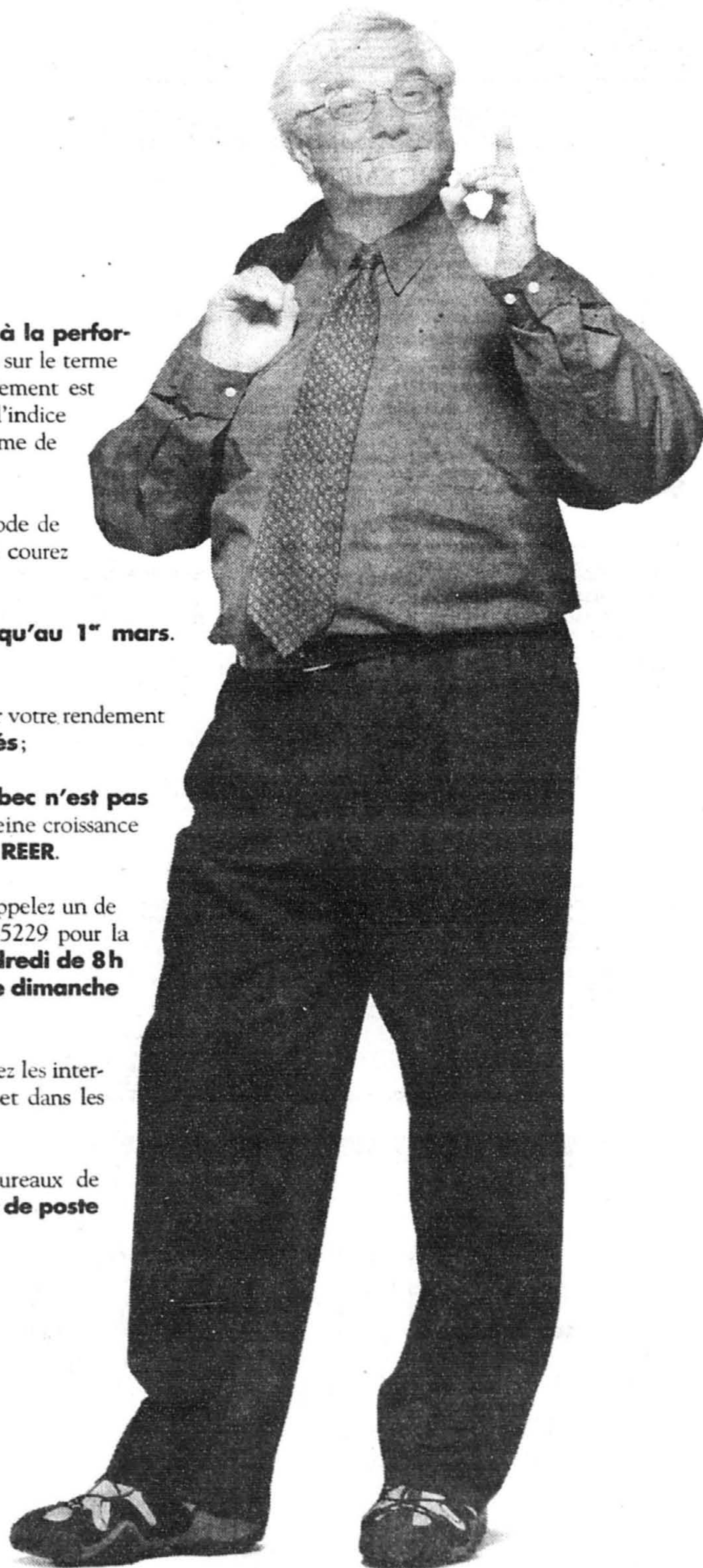
Tous les produits de Placements Québec sont aussi offerts chez les intermédiaires en assurance, les courtiers en valeurs mobilières et dans les institutions financières.

Les formulaires et dépliants sont disponibles dans les bureaux de Communication-Québec et dans plus de 1 000 bureaux de poste corporatifs.

AVEC LES OBQ 10 ANS, OBTENEZ AU MOINS

# 125%

DE LA CROISSANCE DE L'INDICE



<sup>(1)</sup> L'indice XXM<sup>md</sup> est une marque de commerce déposée de la Bourse de Montréal qui octroie une licence de son emploi, mais qui ne porte ni n'avalise le présent produit ni la présente publicité en aucune manière.

La Bourse de Montréal se réserve le droit en tout temps de modifier son indice XXM<sup>md</sup>, sa composition, sa méthode de calcul ou son nombre de titres et de secteurs industriels.

La Bourse de Montréal n'est aucunement responsable des fluctuations de son indice XXM<sup>md</sup>.

<sup>(2)</sup> Afin d'atténuer l'impact d'éventuelles fluctuations de court terme du marché boursier, les moyennes de quatre valeurs de cet indice au début et à la fin du terme choisi, seront utilisées dans le calcul du rendement. La lecture de ces valeurs sera faite durant les quatre premières semaines suivant l'émission et les quatre mois précédant l'échéance.



## PLACEMENTS QUÉBEC

Notre intérêt à tous

www.placementsqc.gouv.qc.ca

# 1 800 463-5229

Québec

## AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

SOUMISSIONS PUBLIQUES

## Fourniture de lunettes industrielles de sécurité

## Documents disponibles

(Prix 25,00 \$ - chèque visé ou mandat)

8845 boul. Saint-Laurent (réception), Montréal, à compter du vendredi 27 février 1998 de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h 30.

(Information générale : Tél : (514) 280-4931)

## Dépôt des soumissions

Siège social de la STCUM, 800 de La Gauchetière Ouest, accueil principal (1-4000), Montréal, avant le lundi 16 mars 1998 à 15 h. Ouverture publique immédiatement après.

## Garantie de soumission

Cautionnement de soumission, équivalent à 10 % du «Prix total offert» accompagné d'une lettre d'engagement OU Chèque visé équivalent à 10 % du «Prix total offert».

La Société ne s'engage à accepter, ni la plus favorable, ni aucune des soumissions et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires. référence numéro: 1984-02-98

Johanne Blain  
Assistante secrétaire,  
par intérim

STCUM

Gouvernement du Québec  
Ministère de la Justice

## AVIS

PROPOSITIONS DE MISE EN CANDIDATURE  
POUR LE PRIX DE LA JUSTICE DU QUÉBEC 1998

Le ministère de la Justice invite la population à lui soumettre des propositions de mise en candidature pour le prix de la Justice du Québec 1998.

Le prix de la Justice a pour but de rendre hommage à une personne qui, par son engagement ou sa carrière, a contribué de façon exceptionnelle à promouvoir les valeurs fondamentales de justice que sont l'universalité, l'accessibilité et la qualité.

## Critères d'admissibilité

- le prix de la Justice ne peut être décerné qu'à une personne physique et non à un groupe de personnes;
- les activités de la personne proposée doivent avoir eu lieu au Québec;
- le prix ne peut être attribué plus d'une fois à une même personne.

## Procédure

Tout organisme ou toute personne qui désire proposer une ou plusieurs candidatures doit faire parvenir au Secrétaire du prix de la Justice un document qui décrit brièvement la carrière ou la réalisation particulière de la personne proposée et qui justifierait que le prix de la Justice lui soit décerné. Ce document doit être signé par trois personnes bien informées des faits relatés et par la personne proposée.

## Détail d'inscription

Les propositions doivent parvenir au Secrétaire du prix de la Justice au plus tard le vendredi 24 avril, 1998 à l'adresse suivante :

Secrétariat du prix de la Justice  
Bureau du sous-ministre  
Ministère de la Justice du Québec  
1200, route de l'Église, 9<sup>e</sup> étage  
Sainte-Foy (Québec)  
G1V 4M1

Informations et documentation: (418) 643-5140 ou le 1 800 363-1363

Québec

## APPEL D'OFFRES

PROJET : Agrandissement, École Professionnelle Saint-Hyacinthe

PROPRIÉTAIRE : Commission Scolaire de Saint-Hyacinthe  
2255, Sainte-Anne  
Saint-Hyacinthe (Québec)  
J2S 5H7ARCHITECTES : ABCP Architecture & Urbanisme  
1511, rue Saint-Antoine  
Saint-Hyacinthe (Québec)  
J2S 3L5STRUCTURE ÉLECTRICITÉ : Groupe René Guilmaine  
585, de la Concorde Nord  
Saint-Hyacinthe (Québec)  
J2S 4P2MÉCANIQUE : Groupe HBA  
2685, Casavant Ouest,  
Bureau 200  
Saint-Hyacinthe (Québec)  
J2S 8B8

La Commission Scolaire de Saint-Hyacinthe invite les entrepreneurs en construction à présenter des soumissions pour l'agrandissement et le réaménagement de l'École Professionnelle Saint-Hyacinthe. Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus à partir du 9 mars 1998 à 14 h, au bureau de l'Architecte contre un chèque visé de cent cinquante dollars (150 \$) remis à l'attention du propriétaire.

Les soumissions dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues au 2255, Ste-Anne, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5H7, jusqu'à 14 h le 6 avril 1998 et seront ouvertes publiquement le même jour et à la même heure.

Les soumissions devront être accompagnées d'une garantie de soumission au montant de dix pour cent (10 %) du coût de la soumission sous forme de cautionnement ou chèque certifié remis à l'ordre du propriétaire et devra être conforme aux documents d'appel d'offres. La garantie de soumission devra être accompagnée d'une lettre de consentement émise par une société autorisée à se porter caution judiciaire, confirmant que si le contrat est accordé et accepté, elle émettra les cautionnements exigés.

La garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat contre une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services, chacun représentant cinquante pour cent (50 %) du coût des travaux.

Seules seront considérées aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs détenant la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c.B-1.1).

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

Le propriétaire ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir des réclamations de la part des soumissionnaires.

M. Jacques Dupré, Directeur général

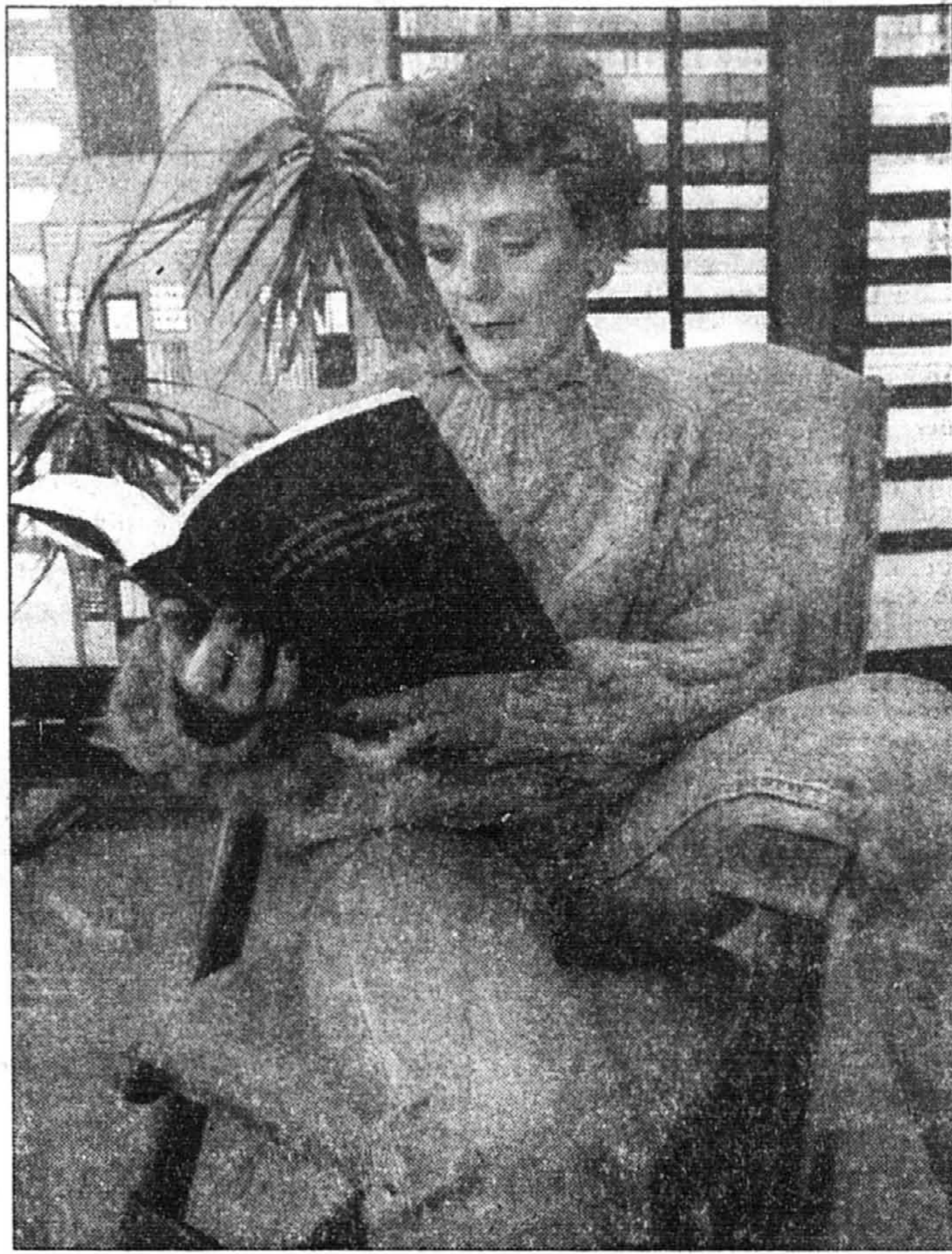


PHOTO REMI LEMÉE - La Presse

Sylvie Surprenant est toujours déterminée à se battre. Mais l'annonce que le plan de compensation des gouvernements pourrait ne s'appliquer qu'aux personnes infectées entre 1986 et 1990 lui a porté un dur coup en début de semaine.

## Infectée trop tôt pour être indemnisée

MARIE-CLAUDE GIRARD

Sylvie Surprenant a été la première victime de l'hépatite C à contacter un avocat dans le but d'organiser un recours collectif, en 1993. Lundi dernier, elle a « regardé passer la parade ». Elle ne pourra prendre part au recours collectif autorisé au Québec, ayant été infectée un an trop tôt.

Comme quelque 20 000 autres Canadiens, M<sup>me</sup> Surprenant a reçu du sang contaminé par le virus de l'hépatite C avant 1986, année où les États-Unis ont instauré les tests de dépistage. Elle affirme ne pas en vouloir aux avocats. Il est plus facile de démontrer la négligence des responsables canadiens du sang à partir de 1986, explique-t-elle.

Ce qui la révolte bien plus, c'est que d'après des informations obtenues par la CBC, les ministres de la Santé ont convenu la semaine dernière d'indemniser uniquement les personnes contaminées entre 1986 et 1990, contrairement à la principale recommandation du juge Krever qui appelait à la compensation de toutes les victimes.

Comme les autres groupes de défenses des hépatiques, la section québécoise de la Société canadienne d'hémophilie s'insurge contre cette décision. « Ce n'est pas du tout ce qu'indiquait la motion adoptée par l'Assemblée nationale », note le directeur général, Pierre Desmarais. « J'ai peur qu'on lance la nouvelle pour tester notre réaction. Si on ne réagit pas, ça va passer comme dans du beurre. »

« Je suis très agressive vis-à-vis de tout ça », dit M<sup>me</sup> Surprenant. « C'est comme si on était moins

importants. Ils se disent peut-être que la plupart sont décédés. » L'ex-infirmière auxiliaire admet qu'elle a perdu bien des illusions. Plusieurs de ses connaissances contaminées à l'hépatite C se trouvent mal depuis quelque temps.

Si elle compte bien continuer à défendre sa cause, elle est aux prises avec des préoccupations plus pressantes. Sa compagnie d'assurance, la Standard Life, a cessé de lui verser des prestations d'assurance-invalidité sur la foi du rapport d'un physiothérapeute contestant son rapport médical. Depuis, M<sup>me</sup> Surprenant est inscrite à l'aide sociale. « J'ai tout perdu dans tout ça. Je n'ai plus rien à perdre. » Depuis qu'elle a cessé de travailler, en 1992, elle a tenté sans succès un traitement à l'interféron.

Elle suit avec intérêt l'enquête de la GRC qui pourrait déboucher un jour sur des accusations de négligence criminelle. « L'enquête de la GRC remonte jusqu'à 1983. Il faudra regarder quels sont ses arguments. »

D'après M. Desmarais, Québec songe à faire un retracement systématique de tous les transfusés, à l'instar de la Colombie-Britannique et de la Nouvelle-Écosse. « Cela peut paraître étonnant, mais la plupart des gens ne savent pas qu'ils ont été transfusés. » Il estime que le nombre de porteurs de l'hépatite C pourrait augmenter si tous les transfusés passaient les tests du VIH et de l'hépatite C. De plus, ajoute-t-il, plusieurs ont été infectés après 1990. « Les tests étaient très peu efficaces lors de leur implantation, en 1990 et 1991 », soutient-il.

## Mort d'Ernest Pallascio-Morin

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

L'ancien journaliste et auteur dramatique Ernest Pallascio-Morin est mort hier à Montréal, à l'âge de 89 ans, des suites d'une chute récente.

Au cours d'une carrière de plus d'un demi-siècle, M. Pallascio-Morin a collaboré à de nombreux journaux, dont *La Presse*, *La Patrie*, *Le Canada*, *Le Petit Journal*, *Le Nouveau Journal* et *Le Photo-Journal*, dont il fut le rédacteur en chef.

Auteur dramatique et réalisateur à CKAC de 1947 à 1959, pendant l'âge d'or des radiomanes, il a laissé sa marque auprès des comédiens qui faisaient alors leurs débuts dans le métier.

« J'ai un très bon souvenir de lui, il m'a donné ma chance, confie l'un de ces comédiens, Gilles Pelletier. Il avait très peu changé, il était toujours aussi emballé et dynamique. »

« Il avait un sens exceptionnel du dialogue, il savait faire parler les personnages », se souvient Paul Hébert, qui garde le souvenir d'un homme de foi dont l'enthousiasme face à la vie ne s'est jamais démenté.

Pour Jacques Laurin, linguiste réputé et éditeur aux Éditions de l'Homme, Ernest Pallascio-Morin — *Palace*, pour ses amis — était un homme généreux qui avait la capacité « de faire rire les gens les plus moroses ». « C'était un amoureux de la vie, de la langue française et de l'amour. »

Pendant la Deuxième Guerre mondiale, M. Pallascio-Morin a travaillé au Service de l'information de la marine canadienne, rece-



Ernest Pallascio-Morin

vant la Médaille militaire canadienne, la Croix du combattant volontaire de l'Europe, la Croix d'officier du Mérite combattant et la Croix de l'Ordre Polonia Restituta.

Dans les années 60, il a poursuivi sa carrière au ministère des Affaires culturelles.

Auteur prolifique — il a publié plus d'une trentaine d'ouvrages — M. Pallascio-Morin a reçu au cours de sa carrière de nombreuses distinctions. Il a notamment été fait membre de l'Ordre du Canada en 1979, de même que Chevalier de l'Ordre national du Québec en 1992.

M. Pallascio-Morin laisse dans le deuil ses cinq filles et son fils Albert, comédien bien connu.

## APPEL DE PRÉQUALIFICATION

CONSTRUCTION  
GÉNIE CIVIL

AÉROPORTS DE MONTRÉAL émet un appel pour préqualification d'entrepreneurs en génie civil.

Titre du projet : Réhabilitation de la piste 06G-24D et des baies d'attente à l'Aéroport international de Montréal - Dorval

Dossier numéro : D736-8-3508

Lieu d'exécution : Aéroport international de Montréal - Dorval

Date et heure de dépôt des propositions : Le lundi 9 mars 1998 à 15 heures, heure locale

Note : Seules les entreprises rencontrant les exigences suivantes décrites ci-après sont aptes à répondre à cet appel.

Il faut avoir exécuté au cours des cinq (5) dernières années des travaux d'envergure en fondation stabilisée, en béton et en béton bitumineux impliquant environ 13 000 m. cu. de fondation stabilisée, 36 000 tonnes métriques de béton bitumineux et 4 700 m. cu. de béton. Le tout devant être exécuté en cinq (5) semaines dans un milieu aéroportuaire. Cela constituant la phase I du projet qui doit être exécutée à l'été 1998. Les phases II et III seront exécutées en 1999.

Les documents de préqualification peuvent être obtenus de 9 h à midi et de 13 h à 16 h, à compter de ce vendredi 27 février 1998, en s'adressant à :

Aéroports de Montréal  
Approvisionnement  
700, Leigh Capreol, 2<sup>e</sup> étage - Secteur 2G  
Dorval (Québec) H4Y 1G7Les propositions cachetées devront être déposées et adressées à : Aéroports de Montréal, Approvisionnement, 700, Leigh Capreol, 2<sup>e</sup> étage - Secteur 2G, Dorval (Québec) et seront reçues jusqu'à la date et à l'heure de dépôt stipulées aux présentes.

Pour être prise en considération, la proposition doit être présentée sur les formulaires fournis par Aéroports de Montréal, et déposée au plus tard à la date et à l'heure de dépôt stipulées aux présentes.

Toutes les entreprises ayant répondu à cet appel recevront une réponse écrite leur indiquant l'acceptation ou non de leur proposition.

Renseignements : Jean-Claude Légaré, Directeur adjoint  
Approvisionnement  
Téléphone : (514) 633-3750  
Télécopieur : (514) 633-2940

http://www.appels.offres.com/

## APPEL DE PRÉQUALIFICATION

TRAVAUX ÉLECTRIQUES  
EN MILIEU AÉROPORTUAIRE

AÉROPORTS DE MONTRÉAL émet un appel pour préqualification d'entrepreneurs en électricité.

Titre du projet : Réhabilitation de la piste 06G-24D et des baies d'attente à l'Aéroport international de Montréal - Dorval

Dossier numéro : D736-8-3509

Lieu d'exécution : Aéroport international de Montréal - Dorval

Date et heure de dépôt des propositions : Le lundi 9 mars 1998 à 15 heures, heure locale

Note : Seules les entreprises rencontrant les exigences suivantes décrites ci-après sont aptes à répondre à cet appel.

Il faut avoir exécuté au cours des cinq (5) dernières années des travaux d'envergure en électricité sur des pistes d'aéroport. Le projet sera exécuté en trois (3) phases. La phase I sera exécutée à l'été 1998 en cinq (5) semaines. Les phases II et III seront exécutées en 1999.

Les documents de préqualification peuvent être obtenus de 9 h à midi et de 13 h à 16 h, à compter de ce vendredi 27 février 1998, en s'adressant à :

Aéroports de Montréal  
Approvisionnement  
700, Leigh Capreol, 2<sup>e</sup> étage - Secteur 2G  
Dorval (Québec) H4Y 1G7Les propositions cachetées devront être déposées et adressées à : Aéroports de Montréal, Approvisionnement, 700, Leigh Capreol, 2<sup>e</sup> étage - Secteur 2G, Dorval (Québec) et seront reçues jusqu'à la date et à l'heure de dépôt stipulées aux présentes.

Pour être prise en considération, la proposition doit être présentée sur les formulaires fournis par Aéroports de Montréal, et déposée au plus tard à la date et à l'heure de dépôt stipulées aux présentes.

Toutes les entreprises ayant répondu à cet appel recevront une réponse écrite leur indiquant l'acceptation ou non de leur proposition.

Renseignements : Jean-Claude Légaré, Directeur adjoint  
Approvisionnement  
Téléphone : (514) 633-3750  
Télécopieur : (514) 633-2940

http://www.appels.offres.com/

# La commission Poitras entreprind une deuxième année de travaux

Presse Canadienne

Alors que la commission d'enquête sur la Sûreté du Québec amorçait, hier, une deuxième année de travaux, le président Lawrence Poitras a indiqué que l'examen mené au cours des 126 jours d'audiences visait à établir si les difficultés vécues à la suite de l'affaire Matticks ne démontraient pas d'importants problèmes organisationnels.

M. Poitras n'a pas précisé où la réflexion des membres de la commission était rendue à cet égard à la suite de l'audition de 18 témoins.

Quoi qu'il en soit, il est prévu qu'à la reprise des travaux, à compter du 9 mars, au moins neuf autres témoins seront entendus, dont le président de l'Association des policiers provinciaux du Québec, Antonio Cannavino.

Cela fait, la commission évaluera s'il y a lieu de convoquer d'autres témoins pour compléter cette partie des travaux.

« Quoi qu'il en soit, nous comptons terminer avant Pâques », a ajouté le président Poitras.

Il restera ensuite à voir comment la commission d'enquête entend s'acquitter de son mandat de faire également le point sur la façon dont sont conduites les enquêtes criminelles dans le cas de crime majeur et les enquêtes internes sur les policiers de la SQ.

Ces deux sujets ont déjà fait l'objet d'examen à maintes reprises en audiences publiques.

Le 12 mars, la Commission Poitras indiquera comment elle procédera en ces matières.

amené des accusations contre quatre policiers pour fabrication de preuves, parjures et entraves à la justice.

Comme ces deux perquisitions avaient été décidées par l'escouade de la répression du banditisme dirigée par le policier Michel Arcand, Me Masson a demandé à M. Pelletier s'il avait enquêté sur le rôle joué par M. Arcand.

M. Pelletier a dit qu'il avait estimé que cette tâche appartenait à l'équipe d'enquête de Bernard Arsenault, Hilaire Isabelle et Louis Boudreault.

M. Pelletier a reconnu que ceux-ci lui avaient dit qu'ils estimaient impensable que M. Arcand et le directeur général adjoint aux enquêtes criminelles André Dupré n'aient rien eu à voir avec le « plantage » de preuves en raison de leur mode de gestion très proche des opérations.

M. Pelletier voyait les choses autrement. Il n'a jamais interrogé MM. Arcand et Dupré. Quelques semaines avant de commencer véritablement son enquête, il partageait amicalement un repas avec M. Arcand.

« Je croyais qu'ils n'étaient pas mêlés à ça », a-t-il soutenu.

« Ça a beau être 26 tonnes de haschisch. Pour un directeur général adjoint aux enquêtes criminelles, c'est un dossier parmi d'autres à suivre, mais pas sur le trottoir, mais par l'entremise de tes subalternes », a-t-il affirmé.

La technique d'enquête de M. Pelletier a plutôt été celle-ci : « J'ai pris mes dossiers par en bas et j'ai essayé de remonter. Je me disais que je n'avais aucun élément pour remonter jusqu'en haut ».

La commissaire Louise Viau a alors demandé au témoin : « N'aurait-il pas été utile de dissiper les soupçons (sur MM. Dupré et Arcand) une fois pour toute. Quand il y a des soupçons qui pèsent sur des hauts dirigeants de la SQ, n'est-il pas utile de les dissiper ».

Tour à tour les avocats de MM. André Dupré et Michel Arcand sont aussitôt intervenus de sorte que le témoin n'a jamais eu à répondre à la question.



Enquête  
sur la  
SQ

## SALON NATIONAL DE L'HABITATION ET SALON DE L'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

Du 27 février au 8 mars 1998  
Stade olympique, Montréal

Tout  
ce que  
j'ai en tête,  
c'est le concours  
du salon!



La Presse

CKOI  
96.9 FM

Tout ce que j'ai en tête,  
je le trouve au salon!

Concours

Gagnez une unité de contrôle environnemental de Thermopompes Turcotte ou un des 5 systèmes de sécurité de Protectron.

Les tirages auront lieu au Salon national de l'habitation et Salon de l'aménagement extérieur, le dimanche 8 mars 1998 à 19h.

Nom : \_\_\_\_\_ Âge : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : ( ) \_\_\_\_\_

Quel est le nom de l'émission diffusée sur les ondes de CKOI entre 12h et 13h du lundi au vendredi ? \_\_\_\_\_

N.B. Pour être valide, ce coupon doit être dûment complété.

Ce concours s'adresse aux personnes âgées de plus de 18 ans.

S.V.P. cochez la case si vous ne désirez pas profiter d'offres publicitaires.

Règlements disponibles chez PROMEXPO. Les facsimiles reproduits à la main seulement sont acceptés.

Un événement PROMEXPO En collaboration avec La Presse et CKOI 96.9 FM

### À GAGNER

La Presse, CKOI et le Salon national de l'habitation vous offrent la chance de gagner :

Une unité de contrôle environnemental : appareil multifonctionnel, dernier-né de la famille Turcotte, offerte par Thermopompes Turcotte, d'une valeur de 10 000\$.

OU



Un des deux systèmes de sécurité PROTECTRON DE LUXE d'une valeur de 3 850 \$ chacun et un des trois systèmes de sécurité PROTECTRON DE BASE d'une valeur de près de 800 \$ chacun, offerts par Protectron.



Pour participer, remplissez le coupon de participation et, lors de votre visite au salon, déposez-le dans le stand de Thermopompes Turcotte ou de Protectron.

Ou encore, postez-le à :

La Presse Ltée C.P. 11054  
Succ. Centre ville, Montréal  
(Québec) H3C 4Z1

Les coupons doivent être reçus à La Presse au plus tard le 6 mars à 12h. Ce concours s'adresse aux personnes âgées de plus de 18 ans. Les facsimiles reproduits à la main sont acceptés.

## Déclencheur d'adrénaline à effet prolongé.



crédit-bail  
1,9%\*

Si l'exaltante BMW 328i a de quoi faire grimper votre taux d'adrénaline, son taux de crédit-bail de 1,9 %, lui, vous fera monter le sourire aux lèvres. La 328i ne tarde pas à faire effet : sept secondes à peine, et vous aurez franchi la barre des 100 km/h. Avec son moteur de 2,8 litres et ses 190 chevaux purement BMW, cette berline élevée au rang de légende vous transportera de bonheur à chaque instant. Le summum de l'ergonomie sportive et de l'ingénierie allemande.



Le plaisir de conduire.

\*Offre basée sur un contrat de crédit-bail de 24 ou 36 mois pour tout modèle 1998 de BMW 328i en stock et livré par le concessionnaire avant le 30 mars 1998. Ce taux de location est offert exclusivement par les Services financiers BMW, conditionnellement à l'approbation de crédit. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre. Voyez votre concessionnaire BMW pour connaître tous les détails et profiter d'un essai routier des plus convaincants.

# Monde

L'EXPRESS  
INTERNATIONAL



CHIAPAS

## Prêtre arrêté

■ Un curé français, Michel Chanteau, qui depuis 32 ans se consacre aux Indiens du Chiapas, a été arrêté, hier, par des agents de l'Institut national de migration, alors qu'il n'avait aucun document justifiant son identité. Il a été remis à Mexico à des fonctionnaires de la Sécurité nationale dépendant du ministère de l'Intérieur. L'arrestation du curé de Chenalho, près de San Cristobal, intervient alors que les autorités ont lancé depuis plusieurs jours une campagne de mises en garde à l'adresse des étrangers séjournant au Chiapas, fortement teintée de xénophobie. Les 200 observateurs étrangers — qui viennent d'effectuer pendant deux semaines une mission au Chiapas — ont estimé que la campagne actuelle des autorités contre les étrangers était « une des plus grandes erreurs du gouvernement mexicain ».

d'après AFP

SÉNAT

## Financement électoral

■ Le Sénat américain a rejeté hier une proposition visant à réformer le système de financement des campagnes électorales, en dépit de multiples scandales révélés au lendemain de la campagne de 1996. Le Sénat s'est prononcé par 51 voix contre 48 en faveur de la tenue d'un vote sur un projet de réforme déposé par le sénateur républicain de l'Arizona John McCain et par le démocrate du Wisconsin Russ Feingold. Les règles du Sénat exigent une majorité d'au moins 60 voix pour procéder à un vote et la proposition a donc été abandonnée. Ce projet de réforme visait à imposer des plafonds beaucoup plus stricts aux collectes de fonds de campagne.

d'après AFP

ALGÉRIE

## Attentat meurtrier

■ Un attentat à la bombe contre un autocar dans la région de Médéa (80 km au sud d'Alger) a fait jeudi dix morts et 16 blessés, selon les services de sécurité, confirmant une recrudescence des embuscades contre des civils et des militaires depuis une semaine. Mercredi, treize personnes avaient été blessées dont deux grièvement par « un engin explosif » lancé contre un bus dans le centre d'Alger, selon les services de sécurité. Deux jours avant, l'explosion d'une bombe contre un train au sud d'Alger, près de Boufarik, avait fait 21 morts et 52 blessés, selon des bilans de presse. Il y a une semaine, 27 militaires avaient été tués en Kabylie lors d'une attaque à la bombe contre un camion de transport de troupes, selon la presse.

d'après AFP

PALESTINIENS

## Plus nombreux

■ La population palestinienne de Cisjordanie, de la Bande de Gaza et de Jérusalem-Est a atteint 2,89 millions de personnes, contre deux millions au milieu des années 90, selon les premiers résultats du recensement palestinien. Les chiffres détaillés établissent que 210 000 Palestiniens vivent à Jérusalem-Est, 1,02 million dans la Bande de Gaza et 1,6 million en Cisjordanie. En outre, selon ce communiqué, quelque 325 000 Palestiniens vivent actuellement hors des territoires occupés et pourraient, en cas de retour, porter la population palestinienne à 3,2 millions.

d'après AP

ESPAGNE

## Roldan condamné

■ L'ancien patron de la Garde civile espagnole, Luis Roldan, protagoniste d'un des scandales de corruption les plus retentissants sous le pouvoir socialiste, a été condamné hier à 28 ans de prison pour détournements de fonds par un tribunal de Madrid. Il était accusé d'avoir soustrait quelque 14 millions de dollars des fonds du ministère de l'Intérieur.

d'après AFP



Des milliers d'étudiants ont poursuivi leurs manifestations contre le régime Suharto, hier sur le campus de l'Université de Djakarta.

PHOTO MAYA VIDON, AFP

## Clinton presse Suharto d'entamer des réformes

d'après AFP  
SAN FRANCISCO

Le président Bill Clinton a demandé hier à Walter Mondale, qui part en fin de semaine pour l'Indonésie porteur d'un message « de grave préoccupation », de pousser le président Suharto à s'engager dans la voie des réformes afin de sortir son pays de la crise financière.

Pendant ce temps, plusieurs milliers d'étudiants ont protesté hier pour la deuxième journée consécutive sur le campus de l'Université d'Indonésie à Jakarta, malgré l'interdiction de toute manifestation, pour exiger des « réformes ».

Alors que les orateurs se succédaient pour demander que soient prises « les mesures touchant aux racines » de la crise actuelle, les manifestants, dont le nombre a dépassé 3000 selon les journalistes sur place, scandaient « réformes, réformes ».

« Tout le monde sait, les étudiants savent et le peuple aussi, a affirmé l'un des orateurs, que c'est Suharto qui est à l'origine de tous les problèmes ».

Des banderoles dans la foule demandaient la baisse des prix et la fin de la corruption. L'une d'entre elles portait l'inscription « Les réformes ou la mort », alors qu'une autre affirmait que « Les réformes politiques et économiques sont les deux faces de la même pièce ».

Pour sa part, M. Clinton a parlé par téléphone à la fois avec M. Mondale et avec ses conseillers

économiques afin de donner ses instructions à l'ancien vice-président de Jimmy Carter, a indiqué un de ses porte-parole, Joe Lockhart. Ces instructions consistent à « pousser à la fois pour les réformes économiques et les réformes politiques comme moyen de régler la crise économique asiatique », a-t-il poursuivi.

La Maison-Blanche avait annoncé lundi que M. Clinton avait demandé à M. Mondale d'être son « représentant personnel » en Indonésie afin de convaincre le président Suharto d'appliquer les réformes économiques auxquelles il s'est engagé.

Walter Mondale sera porteur d'un message « de grave préoccupation » de la part de l'administration Clinton lors de sa visite en Indonésie, a indiqué le secrétaire adjoint au Trésor Larry Summers.

« La situation en Asie s'est améliorée par bien des côtés au cours des derniers mois. Nous avons été contents des progrès réalisés en Corée et en Thaïlande. Il reste certainement des problèmes très importants en Indonésie », a ajouté le

numéro deux du Trésor américain.

Les États-Unis sont très mécontents de la volonté de Jakarta de mettre sur pied un « conseil monétaire » qui aurait pour résultat de lier la roupie indonésienne au dollar par un taux fixe.

Les principaux économistes du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale ont indiqué mercredi que l'Indonésie était le seul pays d'Asie où le pire de la crise financière n'était pas encore passé.

À Jakarta, l'Assemblée consultative populaire, la plus haute instance de l'Indonésie, se réunit à partir de dimanche pour reconduire à l'unanimité le président Suharto, pour un septième mandat de 5 ans à la tête du pays, le quatrième au monde par la population.

Le processus est officiellement appelé « élections » mais, pas plus que les six fois précédentes, le président Suharto, doyen, avec le cubain Fidel Castro, des chefs d'État en fonction, n'aura à faire face à un vote formel.

Arrivé au pouvoir il y a 32 ans sur fond de troubles et à la faveur d'une répression sanglante qui a coûté la vie à au moins un demi-million de personnes, le président Suharto n'a d'ailleurs jamais eu à solliciter de suffrages de qui que ce soit.

## Berne exige des excuses d'Israël

d'après AP et AFP  
BERNE

Le Mossad aurait-il perdu la main ? Cinq mois après la tentative d'assassinat manquée d'un membre du Hamas en Jordanie, les services secrets israéliens ont connu un nouveau raté, en Suisse cette fois. Les autorités helvétiques sont furieuses et exigent les excuses de l'État israélien.

Cinq agents présumés ont été surpris la semaine dernière en train d'installer des écoutes téléphoniques dans un immeuble près de Berne, la capitale fédérale. L'un des agents présumés a été écroué tandis que les quatre autres, sous le coup d'un mandat d'arrêt, sont recherchés.

Des fuites au sein du Mossad seraient à l'origine de la révélation au grand jour de ce dernier ratage, poussant la Suisse à en faire part. Elles ne seraient pas étrangères à la bataille interne pour la succession du chef du Mossad Danny Yatom, qui a démissionné mardi.

Lors d'une conférence de presse, le procureur de la Confédération helvétique Carla Del Ponte a estimé hier qu'il y avait « suffisamment de preuves pour affirmer que le Mossad est impliqué dans cette affaire ». Mais elle a démenti les informations selon lesquelles l'opération visait une mission diplomatique iranienne. Selon des informations en Israël et en Suisse, la cible pourrait être des activistes du Hezbollah libanais.

Selon Mme Del Ponte, les agents du Mossad ne visaient nullement des diplomates, mais des ressortissants étrangers établis en Suisse dans un édifice privé de l'agglomération bernoise. La presse helvétique avait évoqué une opération contre les locaux de la mission iranienne auprès des Nations unies à Genève.

L'affaire remonte au 19 février. En pleine nuit, trois agents du Mossad ont pénétré dans la cave de l'immeuble visé, alors que deux autres faisaient le guet devant la maison. Les choses ont mal tourné pour les agents lorsqu'une voisine a alerté la police.

La Suisse a vivement protesté auprès de l'ambassadeur d'Israël et exigé des excuses. « Cet incident est inacceptable et particulièrement étrange entre des États amis », a souligné le secrétaire d'État du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) Jakob Kellenberger.

REPÈRES / Inde

## Le chemin de Lucknow

JOONEED KHAN

La campagne pour la troisième et dernière phase des élections fédérales anticipées a pris fin hier en Inde, et 150 millions d'électeurs iront aux urnes samedi dans neuf États et Territoires totalisant 132 sièges sur les 545 de la Chambre basse du Parlement à Delhi.

La journée s'est avérée particulièrement faste pour le parti BJP hindouiste, qui a vu sa coalition triompher, avec 225 voix contre 196, à l'Assemblée de l'Uttar Pradesh dans un « test de majorité » ordonné par la Cour suprême pour calmer l'instabilité politique qui afflige depuis cinq ans cet État clé, le plus peuplé du pays.

Le chemin vers le pouvoir à Delhi passe par Lucknow, la capitale de l'Uttar Pradesh, et le Parti du congrès y a longtemps exercé son hégémonie. Mais les années 1990 ont bouleversé le paysage avec la double poussée des « brahministes » du BJP (castes dominantes jouant la carte de l'hindouisme) et des « bahujans » et « dalits », les castes opprimées. Le Congrès au pouvoir à Delhi n'ayant pas empêché la destruction par des fanatiques du BJP de la mosquée Babri à

Ayodhya en 1992, les musulmans portèrent les partis BSP et SP des basses castes hindoues au pouvoir en 1993 à Lucknow.

Ce fut la révolution, qui se prolongea avec l'élection sous la bannière du SP de Phoolan Devi, l'héroïne réelle du film *Bandit Queen*. Mais l'Uttar Pradesh ne connaît guère de stabilité depuis: le BJP a cassé l'alliance BSP-SP, soutenu le BSP de Mme Mayavati, renversé cette première femme de basse caste au pouvoir en Inde, et tenté de colmater des coalitions en distribuant prébendes et portefeuilles; un important secteur des castes dominantes milite entre-temps pour un État séparé, l'Uttarakhand, dans le doux piémont de l'Himalaya autour de la station estivale de Dehra Dun.

Les dernières péripéties à Lucknow remontent au 21 octobre 1997 quand le BJP de l'État, mené par Kalyan Singh et contrôlant 175 des 444 sièges à l'Assemblée, a débouché assez d'élus du Congrès et du BSP pour s'assurer le pouvoir avec 222 voix. Ce vote eut lieu dans le chaos et la violence. L'opposition jugea le procédé illégal puisqu'il violait la Loi anti-défaçon visant à assainir les moeurs politiques indiennes.

Il y a 10 jours, le gouverneur de l'État Romesh Bhandari, qui y te-

présente le président de la République, renvoyait le cabinet Kalyan Singh à la demande d'une coalition anti-BJP disant avoir réussi à priver la coalition BJP de la majorité. Des désordres éclataient dans les fiefs du BJP, aggravant le climat de violence qui a marqué les élections fédérales en cours. Candidat du BJP au poste de premier ministre à Delhi, Atal Bihari Vajpayee entamait un « jeûne de la mort » à Lucknow, jeûne qu'il stoppa deux jours plus tard, une Cour ayant renversé la décision du gouverneur et restauré le gouvernement Kalyan Singh.

Puis vint l'ordre de la Cour suprême: un vote libre à l'Assemblée pour dégager une majorité en faveur de l'un des deux prétendants. L'ordre était très sévère: des caméras filmeraient l'ensemble de la procédure, aucune violence ne serait admise, les contrevenants seraient arrêtés et poursuivis. Aussi, le vote s'est-il déroulé hier dans le calme et la bonne humeur, sous haute surveillance. Détenus en vertu de la Loi sur la Sécurité nationale, cinq élus de l'opposition sont venus voter dans des fourgons de police. Et Kalyan Singh a triomphé avec 225 voix.

Mais l'Uttar Pradesh est loin d'être stabilisé. « C'est la moindre absurdité qui a triomphé », écrit le

*Hindustan Times*: « Les élus avaient à choisir entre un premier ministre soutenu par des transfuges et un premier ministre lui-même transfuge ». Le BSP, le SP, le Congrès ont tous réagi en accusant le BJP d'avoir acheté des appuis avec de l'argent et des promesses et d'avoir séquestré ses élus et alliés « mous » dans une colonie de vacances avant le vote. Le *Times* ajoute que Kalyan Singh s'est disqualifié le 21 octobre déjà quand il a gagné avec l'appui de transfuges, et lui demande de tenir rapidement des élections générales dans l'État.

Le BJP, on s'en doute, attendra plutôt le dénouement du suspense fédéral en cours: un ultime tour de scrutin aura lieu le 7 mars au Cachemire, le dépouillement commencera le 8 et le nouveau Lok Sabha se réunira le 15. Sa victoire d'hier à Lucknow peut aider samedi ses chances dans le Maharashtra, son fief où le Congrès tente une percée, et dans le Madhya Pradesh et l'Orissa. Selon les sondages, le BJP renforcera sa position de premier parti de l'Inde mais se trouvera de 40 à 50 sièges à court d'une majorité. Le jeu de marchandages et de coalitions à Delhi s'annonce long et ardu. L'Uttar Pradesh est désormais un atout décisif que le BJP n'est pas près de jouer sans être sûr de remporter le magot.

Monde

# Washington lève ses sanctions contre la Colombie

d'après AFP  
WASHINGTON

Les États-Unis ont distribué hier bons et mauvais points en matière de lutte anti-drogue, une évaluation particulièrement attendue en Colombie, qui a vu cette année lever les sanctions économiques à son encontre.

Le secrétaire d'État Madeleine Albright et le « tsar » anti-drogue

Barry McCaffrey ont présenté, au cours d'une conférence de presse, le rapport annuel du gouvernement américain sur les efforts de lutte contre la drogue dans les trente principaux pays concernés.

Cette année, 22 pays sur 30 ont bénéficié du « certificat » de bonne conduite, qui détermine l'aide que ces pays reçoivent des États-Unis pour la lutte anti-drogue.

Washington, tout en estimant que la Colombie — premier producteur et distributeur de cocaïne dans le monde, selon le rapport du département d'État — ne coopère

toujours pas suffisamment dans la lutte anti-drogue, s'est abstenu de lui imposer cette année des sanctions économiques, contrairement aux deux années précédentes.

« L'actuel gouvernement n'a pas démontré un soutien politique total aux efforts anti-drogue », a déclaré Mme Albright. Mais, a-t-elle ajouté, louant notamment les efforts de la police colombienne, « à la veille des élections présidentielles et législatives, la décision d'exempter la Colombie de sanctions est destinée à poser les bases d'une coopération accrue et apporter notre soutien à

ceux qui en Colombie luttent pour renforcer la loi et fortifier une démocratie en danger ».

Mme Albright a par ailleurs noté les « progrès significatifs » réalisés dans d'autres pays d'Amérique latine, notamment au Pérou, dans la lutte contre la drogue.

Outre la Colombie, le Paraguay, le Pakistan et le Cambodge restent sur la liste noire des pays à l'index pour leur manque de coopération contre le trafic de drogue, tout en étant exemptés de sanctions économiques en raison des « intérêts nationaux » des États-Unis.

Le Mexique a pour sa part reçu sa « certification », en raison notamment, a indiqué Mme Albright, de « l'étroite coopération » entre les présidents Clinton et Zedillo sur cette question. Elle a relevé que « les saisies de drogue, les arrestations et les extraditions » y sont en nette augmentation.

En Asie, a par ailleurs noté le secrétaire d'État, « la production d'héroïne s'est concentrée de plus en plus sur deux pays, l'Afghanistan et la Birmanie », qui avec l'Iran et le Nigeria restent sur la liste noire des pays liés au trafic de drogue.

## La laïcité contestée en Turquie

d'après AFP  
ISTANBUL

L'État turc a compris qu'il ne suffit pas d'un arrêt de la Cour constitutionnelle dissolvant le parti islamiste de la Prospérité, entré en vigueur il y a quelques jours, pour imposer de stricts principes laïcs à une société musulmane.

Alors que le Conseil national de sécurité (MGK), dominé par les militaires, siégeait hier pour juger de l'application d'un plan en 18 points destiné à freiner les activités islamistes et imposé par les généraux il y a un an, nombre d'électeurs du parti de la Mère Patrie (Anap, droite) du premier ministre Mesut Yilmaz étaient furieux contre les récents efforts pour imposer des règles vestimentaires laïques aux étudiants et aux enseignants.

Des milliers d'étudiants ont manifesté cette semaine devant l'Université d'Istanbul pour protester contre une directive interdisant l'entrée du campus aux étudiants portant le foulard ou la barbe islamiques, forçant le recteur à faire marche arrière hier et à suspendre son décret émis lundi.

Le gouvernement de coalition de trois partis de M. Yilmaz avait déjà eu des difficultés à propos d'un rappel similaire de l'interdiction du foulard émis par le ministère de l'Éducation au début du mois.

Selon la presse, la circulaire était inspirée par un panel gouvernemental chargé de faire appliquer le plan du MGK. « Tout étudiant et enseignant doit s'habiller de manière moderne, modérée et nette, en conformité avec les principes d'Ataturk » (Mustafa Kemal, fondateur de la république laïque), disait cette circulaire.

Elle limitait même le port du foulard dans les écoles religieuses aux seules classes de Coran et menaçait de sanctions les enseignants qui ne l'observeraient pas. Le ministère a ouvert cette semaine des enquêtes sur 265 enseignants à travers le pays à ce propos.

Cette initiative a provoqué un malaise chez les électeurs traditionnalistes de l'Anap, qui estiment que le foulard devrait au moins être autorisé dans les écoles religieuses, qui forment le futur clergé.

« Restreindre le droit des croyants de vivre, travailler et être éduqués comme ils le veulent est une attitude réactionnaire », a déclaré un des adjoints de M. Yilmaz à l'Anap, Agah Oktay Guner.

Par ailleurs, plus de 120 députés du parti islamiste de la Prospérité (Refah), désormais dissous, ont rejoint une nouvelle formation, le Parti de la Vertu (Fazilet), obéissant à un ordre de l'ex-premier ministre Necmettin Erbakan qui a réussi à imposer ses vues à ses jeunes rivaux.

## Afghanistan : cauchemar

d'après AFP  
NEW YORK

L'ONU a demandé hier aux pays donateurs d'accélérer leur aide à l'Afghanistan, soulignant la « situation cauchemardesque » dans ce pays qui « reste le plus pauvre au monde ». « En 28 ans de (travail aux) Nations unies, je n'ai vu que peu d'endroits qui réunissent autant de conditions apocalyptiques », a déclaré Sergio Vieira de Mello, sous-secrétaire-général de l'ONU pour les questions humanitaires de retour d'une mission de cinq jours dans le pays. « Kaboul me semble être un immense Sarajevo avec un million d'habitants, le plus souvent des personnes déplacées. Elles vivent dans des conditions épouvantables et sont totalement dépendantes du programme alimentaire des Nations unies », a-t-il expliqué. Il a dénoncé la situation imposée aux femmes « à un degré révoltant » par la milice islamiste des talibans.

# Super Vente gratte-rabais

## 3 jours seulement

Vendredi 27 février, samedi 28 février et dimanche 1<sup>er</sup> mars



sur articles à prix courant, en vente et à prix de liquidation

# 10% à 50% de rabais\*

Vous n'avez qu'à gratter afin de profiter de rabais partout en magasin, même sur les articles déjà offerts à prix de vente!

# 10% de rabais

applicable à l'achat de meubles, matelas, appareils électroniques, gros électroménagers, appareils audio-vidéo portatifs, appareils de communication, appareils confort foyer, couvre-planchers, appareils audio-vidéo, appareils-photo, articles sur roulettes et meubles pour bébés, bijoux fins et montres de prestige.



Sont exclus de la vente Gratte-rabais : produits de beauté, fragrances, produits de bain et de soins corporels, lunettes de soleil Sunglass Hut, marchandise Jockey et Calvin Klein, chaussures Easy Spirit, sacs à main DKNY et Calvin Klein, chaussures Nine West, Enzo Angiolini, DKNY, Calvin Klein et Via Spiga, marchandise Roots, marchandise Claudel, mode designer comprenant tenues sport, denim, et classes 359-118-654 pour femmes, vêtements designer pour hommes comprenant vêtements sport, denim, chemises habillées, cravates, chaussures, sous-vêtements et vêtements habillés, sous-vêtements Hugo Boss, vêtements Tommy Hilfiger et Calvin Klein pour enfants, montres Gucci, Swatch, Guess, Nautica, Timberland, Liz Claiborne, Yves Saint Laurent et Calvin Klein, montres de prestige et bijoux fins à prix de vente et en liquidation, bijoux de succession et Dior, bijoux designer Du Nouveau, Mémoire Paris, « Diamond Essence », « Royal Canadian Mint », marchandise Swarovski et Lalique, accessoires Mont Blanc, chaussures Prospector, serviettes et tapis Royal Velvet, téléviseurs GAOO Panasonic, pellicule, vidéocassettes et audiocassettes pré-enregistrées, disques compacts, chéques-cadeaux Eaton, restaurants, concessions et services. De plus, l'offre Gratte-rabais ne s'applique pas à nos centres de liquidation pour les appareils électroniques, gros électroménagers, meubles, appareils audio-vidéo portatifs, appareils de communication, appareils confort foyer, couvre-planchers et appareils audio-vidéo. (Avant taxes). Pas offert aux marchands. Achats en personne seulement. Eaton se réserve le droit de limiter les quantités. Cette offre n'est pas en vigueur dans nos magasins de Cavendish et LaSalle.

# Cyberpresse

LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

VENDREDI

Courrier

Silicon Valley

Internet

Logiciels

Technologie

# Internet va bouffer le réseau téléphonique



Eric Bernatchez  
collaboration spéciale

S aviez-vous que 40 % des appels transatlantiques sont des télécopies ? Vous vous rendez compte ? Les câbles sous l'Atlantique sont engorgés de fax qui sonnent, de fax qui répondent, qui font bzout bziouk-e-zoum à toutes les cinq minutes et qui font gonfler la facture de leurs clients. Il est temps que ça cesse, vous ne trouvez pas ? Le téléphone, c'est fait pour se parler, non ? Et bien justement, toutes ces télécopies coûteuses pourraient bientôt prendre tout simplement le chemin d'Internet.

chines n'auront pas pour autant à changer leurs habitudes ni à apprendre à maîtriser le courrier électronique. Ils pourront continuer d'utiliser le fax comme avant, les coquins, mais au lieu d'être branchés directement sur une ligne téléphonique, l'appareil sera branché sur un fil Internet.

Prenez le Panafax UF-770i. Si vous achetez ce nouvel appareil, lancé en octobre dernier par Panasonic, vous ne le brancherez pas que sur une ligne téléphonique ordinaire. Mi-télécopieur, mi-ordinateur, c'est en fait un télécopieur-Internet, le premier appareil à fonctionner selon le principe du Internet-fax.

Avec ce standard, les télécopieurs apprendront à se parler par Internet plutôt que par téléphone. Ils ne seront rien plus qu'une vulgaire interface déguisée en fax permettant à quiconque d'utiliser la fonction « pièce jointe » du courrier électronique, même avec 2 de QI.

Le seul hic : ce nouveau télécopieur coûte 5000 \$ US, car il est surtout destiné aux grandes entreprises, mais comme toujours, les prix baisseront, et il y aura des modèles bas de gamme. On prévoit même des adaptateurs qui permet-

tront de brancher les vieux fax sur Internet.

Où cela nous mène-t-il ? Au destin d'Internet : avaler le téléphone. Internet est un réseau multiservices et, petit à petit, le téléphone ne deviendra qu'un service comme un autre offert à ceux qui ont une connexion Internet.

Un nouveau téléphone vient d'ailleurs d'ouvrir le bal. Aplio, c'est son nom, se branche dans la bonne vieille prise téléphonique, mais si vous faites un interurbain chez une autre personne qui a le même appareil, la communication passe par Internet. Voilà une autre machine qui rapprochera elle aussi Internet des gens qui ne se sentent pas à l'aise avec les ordinateurs.

D'accord, la téléphonie Internet donne encore des résultats un peu « pseudo », mais c'est surtout parce que la quincaillerie des ordinateurs n'est pas conçue pour faire de la téléphonie. Or, le téléphone Aplio a un microprocesseur qui ne s'occupe que de téléphonie Internet. Ses résultats ont impressionné des journalistes de *BusinessWeek* et *USA Today*.

Mais attention : à chaque appel, il faut attendre 45 secondes que la

connexion soit établie par Internet. Pour une invasion de petits téléphones Aplio partout dans les bureaux, ses dirigeants peuvent encore rêver. Peut-être cet appareil finira-t-il comme gadget chez Dollarama.

Mais au moins, il marque le coup. Des tentatives semblables frappent aussi l'ordinateur, comme le système *Internet PhoneJACK*, une carte de son spécialement conçue pour la téléphonie Internet qui, prétendent ses promoteurs, augmente la qualité des conversations faites à l'aide de son PC. On propose d'utiliser le *PhoneJACK* avec le service *Net2Phone*, ce qui augmente le réalisme du concept : cette fois, il n'est plus nécessaire que le destinataire ait un téléphone-Internet ou un ordinateur. Les appels passent par Internet, mais aboutissent dans des machines qui s'occupent de les connecter au réseau téléphonique ordinaire. Sauf que ce n'est pas « gratuit ». Un appel aux États-Unis coûte 8 cents US la minute et 13 cents au Canada, ce qui équivaut aux tarifs actuellement en vigueur chez les revendeurs d'interurbain à rabais. Franchement !

D'ailleurs, les revendeurs d'interurbains n'ont pas dit leur dernier mot. Si la compétition devient sé-

rieuse, ils pourraient eux aussi utiliser Internet pour transporter leurs interurbains et ainsi, offrir à leurs clients un service de moindre qualité, mais à moindre coût. Fiou ! Ça va être la chicane quand tout ce monde-là va abuser des ressources limitées d'Internet pour faire du profit.

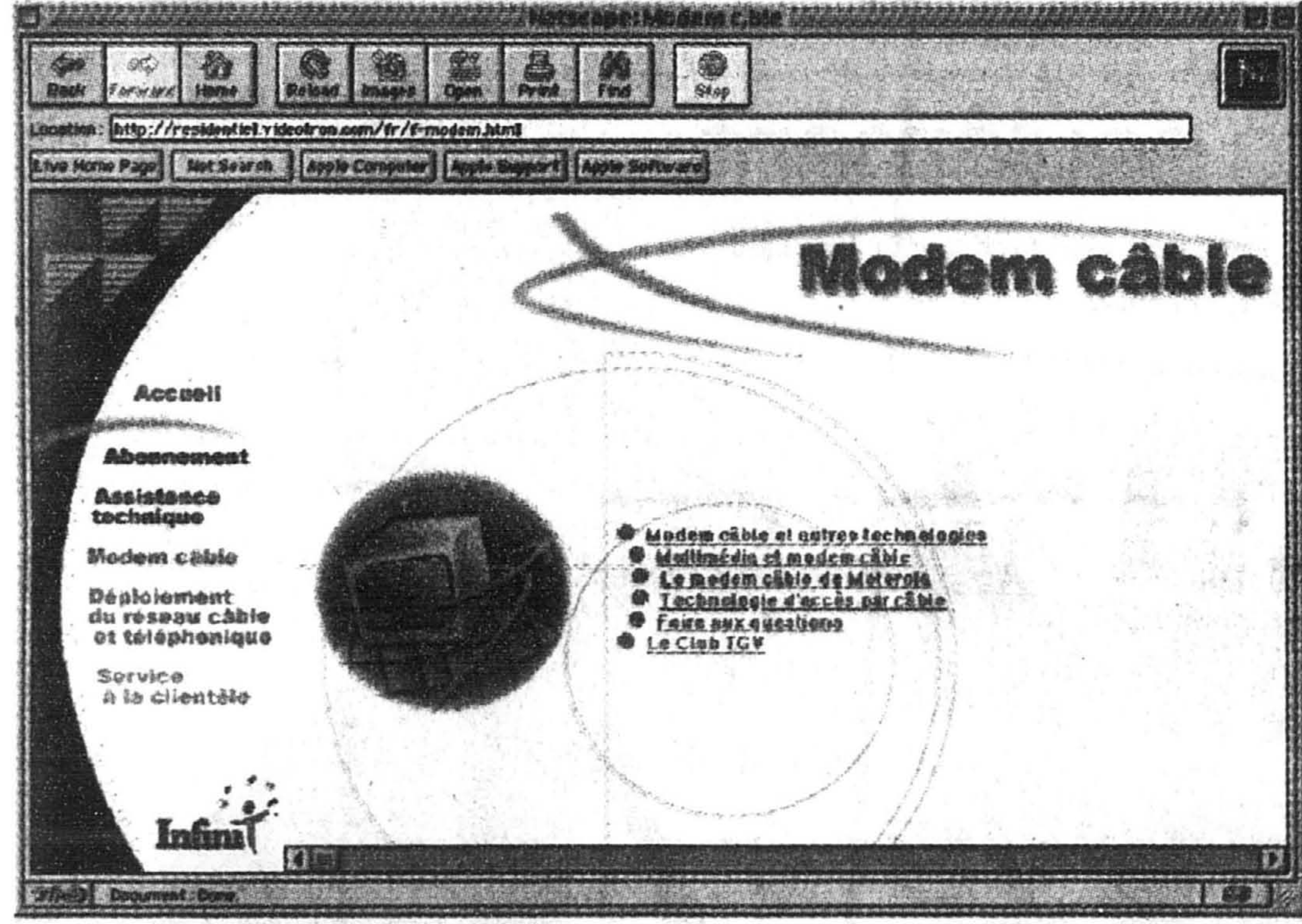
Internet va bouffer le réseau téléphonique, mais ça ne se fera pas l'an prochain, ni l'année d'après. Selon la *Voice on the Net Coalition*, il y aurait actuellement 65 compagnies qui oeuvrent dans la téléphonie Internet.

Un de ces jour, on décrochera le téléphone et, qui sera au bout de la ligne ? Internet lui-même.

On peut joindre l'auteur à son adresse électronique : [bernatch@mblink.net](mailto:bernatch@mblink.net)



Les articles de Cyberpresse sont maintenant archivés tous les lundis sur le site de l'émission *Cl@ir et Net* de la radio de Radio-Canada, [www.radio-canada.com/radio/clairnetnet](http://www.radio-canada.com/radio/clairnetnet)



Inutile de dire que Vidéotron était ravi des résultats de l'étude publiée par Forrester Research.

# Le modem câble préféré au téléphone, selon une étude

MARIE-ANDRÉE AMIOT

Si on vous offrait 1000 \$ pour acheter n'importe quel gadget technologique, que choisiriez-vous ? Un ordinateur tout frais à 999 \$ ? Un super téléphone SCP avec fonctions Internet ? Un formidable ouvre-boîtes électrique qui parle ?

Votre choix dépendra de vos revenus, de votre attitude, de votre âge et de votre motivation.

Ça semble évident comme ça, mais sans les résultats d'une vaste recherche effectuée sur les habitudes de consommation auprès de 125 000 foyers et publiée par la firme d'analystes-conseils Forrester Research, la vénérable IBM n'aurait jamais pris le virage des ordinateurs à moins de 1000 \$. Pourtant, l'étude ne confirme que ce que tout le monde soupçonnait, que les achats en technologie sont motivés par des habitudes et des comportements et que l'an dernier, des milliers de consommateurs étaient prêts à faire le grand pas vers la technologie à domicile, pourvu que le prix soit raisonnable.

Qu'a fait le grand géant bleu ? Au début, les dirigeants ont ignoré les recommandations de Forrester. Mais à force de consulter les données, ils se sont rendus à l'évidence. Après avoir refait leurs devoirs, ils ont présenté au monde un ordinateur IBM à 1000 \$.

Bien leur en a pris, car selon Kate Delhagen, responsable des études sur la technologie destinée aux consommateurs chez Forrester Research, IBM aurait connu de sérieuses difficultés devant les concurrents déjà prêts.

Forrester Research a également effectué une vaste étude sur le modem câble que Kate Delhagen est venue présenter hier dans le cadre du Forum québécois sur l'Internet. L'étude démontre qu'à choisir entre un branchement Internet par téléphonie ou par câblodistribution, les consommateurs opteraient pour le modem câble. Le montant magique qu'ils seraient prêts à déboursier ? Environ 35 \$ par mois.

Devant l'incontournable quête pour trouver une bande passante plus rapide, le modem câble est devenu une solution de rechange viable et souhaitable, toujours selon l'étude. Particulièrement parce que les entreprises en télécommunications tardent à implanter leurs lignes à haute vitesse connues en anglais sous l'acronyme DSL. Et que les internautes doivent chercher ailleurs. Mais pourquoi les «telcos» ne mènent-elles pas le bal ?

« Cela est dû à plusieurs facteurs, explique Mme Delhagen. D'abord, les entreprises en téléphonie ont encore le goût amer de l'aventure des lignes RNIS. Un échec lamentable. En plus, elles sont encore à l'âge du fil de cuivre ! » ajoute-t-elle. « Avant d'implanter un système à grande bande passante, tous les câbles en cuivre doivent être revus et réévalués. Or, la plupart ne sont pas prêtes à faire l'exercice. »

Puis, il y a la question du prix. « Pour recevoir Internet à la maison, il faut brancher son modem sur la ligne téléphonique. S'il n'y a qu'une seule ligne, elle risque d'être paralysée par ceux qui utilisent le Net. En peu de temps, il faut songer à installer une seconde ligne. Le coût ? Plus de 20 \$ par mois. Ajoutez cela au coût de branchement à un fournisseur d'accès, soit 25 \$ environ, cela équivaut presque au montant exigé de 50 \$ pour le branchement au modem câble. »

Enfin, il y a le lobbying de la part des grands comme le Universal ADSL Working Group (UAWG), constitué de Microsoft, Intel et Compaq, qui pousse vers des standards de bandes passantes rapides fondées sur la téléphonie. Selon Mme Delhagen, leur travail est inefficace et ne saura convaincre personne.

L'événement, était commandité par Vidéotron, enchanté, il va sans dire des résultats de Forrester.

Cela contribuera-t-il à accélérer le processus d'implantation dans les banlieues et en région ? « On y travaille », assure Guy Labelle, directeur du développement des nouvelles affaires. On n'en doute pas.

Forrester Research  
[www.forrester.com](http://www.forrester.com)

### Le remplacement portable complet.

EUROCOM 6200D	12.1" DSTN	\$2295.00
EUROCOM 6200T1	11.3" ACTIVE	\$2825.00
EUROCOM 6200T2	12.1" ACTIVE	\$2895.00

**Pentium avec MMX**

- 166 MHz CPU
- Disque dur 2.1 Go
- 16 Mo Mémoire
- CD-ROM 20x
- lecteur 1.44 Mo
- 4 Mo vidéo
- 512 Ko mémoire cache

3 fentes PCMCIA. Son stéréo, haut-parleurs, port infrarouge, port TV, Batterie NiMH (option Li-Ion), Housse de transport, Win 95.

**Assemblez VOTRE bloc-notes sur Internet!**

**www.eurocom.ca**  
1-888-331-0795

**EUROCOM**  
Microsources Montréal Crazy Irving 595-0737  
Montreal L'Orléans 736-7860  
Montreal MBI 935-8036  
Laval 688-9070  
Longueuil 637-3311  
Chicoutimi 878-1111  
St-Basile 444-5110  
La Prairie 596-4076  
Sherbrooke 536-4076

# Les noms de sites Internet ne sont plus à vendre

MARIE-ANDRÉE AMIOT

Selon Didier Clerc, la meilleure façon de spéculer n'est pas en investissant dans les mines ou dans les actions en Bourse. Il vaut mieux réserver un nom de domaine Internet, du genre coca-cola.com ou spice-girl.org et d'attendre que les intéressés produisent une offre pour l'acheter. Comme ça, on peut obtenir jusqu'à 50 000 \$ contre un investissement de 100 \$ !

« C'est bien mieux que d'acheter une oeuvre d'art ! Dommage que ce soit aussi malhonnête ! » indique le jeune président de Technologia à la rigolade. M. Clerc est un grand défenseur de la libre entreprise, mais il ne croit pas que les noms de domaines doivent être livrés en pâture aux spéculateurs.

Hier, durant le Forum québécois sur Internet, M. Clerc en a fait la démonstration. Sa firme de conseil et de formation en informatique de pointe s'intéresse depuis un certain temps à la question des noms de domaines. Durant sa conférence, il mettait en garde les spéculateurs contre les personnes qui croient pouvoir s'enrichir rapidement en réservant un domaine afin de l'offrir à ceux qui y ont droit.

« Il faut des règles, affirme-t-il. Jusqu'à maintenant, dans tout le tohu-bohu du cyberspace, on a laissé faire. Mais maintenant, les internautes commencent à s'organiser. Les gens qui se sont prêtés à ce genre de jeu sont peu considérés et même poursuivis en justice. » Sur le Net, on les nomme les cyberpirates.

M. Clerc cite des dizaines d'anecdotes qui font sourire. Comme ce groupe qui a réservé le nom st-tropez.com en attendant que la municipalité fasse une offre. Non seulement la Ville a-t-elle refusé de se prêter au jeu, mais elle s'est battue devant les tribunaux et a gagné.

Mais tout ça a un petit côté plus sérieux. C'est très mauvais pour les internautes, écrivait un journaliste



PHOTO ARMAND TROTTIER, La Presse  
M. Didier Clerc, président de Technologia.

dans *Business Week*. « Comment voulez-vous qu'on s'y retrouve quand on inscrit hillaryclinton.com et qu'on tombe sur un site porno ? »

C'est pourquoi la Maison-Blanche a décidé de faire le ménage. Dorénavant, Network Solutions Inc., l'organisme central qui avait jusqu'à maintenant la responsabilité de remettre les adresses Internet, permettra aux entreprises de poursuivre plus aisément un cyberpirate qui s'est approprié un nom sans y avoir droit.

De plus, la gestion des noms de domaines nésera plus l'apanage d'un seul organisme, comme c'est le cas présentement. Déjà au Québec, deux entreprises se sont montrées intéressées. Un fournisseur d'accès, TotalNet et Media Fusion.

La partie se jouera cette année, car le torchon brûle entre les tenants de la liberté totale et ceux qui veulent mettre de l'ordre. Une histoire compliquée à suivre.

[www.technologia.com](http://www.technologia.com)  
[www.total.net](http://www.total.net)  
[www.mediafusion.ca](http://www.mediafusion.ca)

**LE BEST-SELLER des best-sellers**

avec **La Presse**

**Livres**

## INTERNET sur votre TÉLÉVISEUR sans posséder un PC

Branchez votre téléviseur sur l'internet avec cet appareil RCA en utilisant votre ligne téléphonique. « Surfez le Web » et utilisez le courrier électronique confortablement assis avec votre contrôle à distance pour accéder au contenu de votre ordinateur personnel. Connexion au câble non requise. En montre au kiosque no. 81 du Salon de l'Habitat au stade olympique du 27 février au 8 mars.

Pour de plus amples renseignements composez 1 (514) 351-7773